

CA1
EA
71D21
FRE
DOCS

DOCS

CA1 EA 71D21 FRE

La Deuxieme conference generale de
l'Agence de cooperation culturelle
et technique a travers la presse :
Ottawa-Quebec, 11 a
43270750



CANADA

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

LIBRARY

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

BIBLIOTHÈQUE

OTTAWA

Call No.

Access. No.

Cote

N° d'entrée

JX1585

CU/Conf.

1971

Pam. Box

EXT 028/BIL (12/70)

AGENCE DE COOPERATION CULTURELLE
ET TECHNIQUE

M

b 2647424

La deuxième Conférence générale

de l'Agence de Coopération culturelle et technique

à travers la presse

OTTAWA - QUÉBEC

11 au 15 octobre 1971

Dossier compilé par la Direction des Institutions francophones

Ministère des Affaires extérieures du Canada

JX1
CU/Conf
1971
Paris



CANADA

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

LIBRARY

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

BIBLIOTHÈQUE

OTTAWA

Call No.

Access. No.

Cote

N° d'entrée

JX1585.....

.....

CU/Conf.

1971.....

Pam. Box

EXT 925/BIL (12/70)

JX1585
Cll/conf.
1971
Pam. B. d.

La deuxième Conférence générale
de l'Agence de Coopération culturelle et technique

à travers la presse

OTTAWA - QUÉBEC

11 au 15 octobre 1971

Dossier compilé par la Direction des Institutions francophones
Ministère des Affaires extérieures du Canada

43-270-756
.62647424

Un festival mondial des pays

francophones à Montréal en 74

par Jean-Pierre Bonhomme

OTTAWA - Les ministres et les ambassadeurs des 22 pays membres de l'Agence culturelle et technique des pays de langue française, qui se réuniront au Canada à compter du 11 octobre, vont étudier la possibilité d'organiser un festival artistique et sportif de la francophonie d'une envergure semblable à celle des jeux du Commonwealth des pays britanniques.

Le festival, qui a déjà reçu l'approbation du Conseil de l'agence, aurait lieu vraisemblablement à Montréal en 1974 et il pourrait attirer quelque 15.000 artistes et athlètes du monde français.

C'est ce que le secrétariat de l'organisme international, dont le siège est à Paris, a révélé hier dans la capitale canadienne ou des bureaux ont été ouverts cette semaine.

Les délégués à la deuxième conférence générale de l'Agence - la réunion de fondation avait eu lieu à Niamey en 1970 - étudieront en outre un second projet ambitieux. Il s'agit d'une société africaine multinationale d'édition. La création de cette société répondrait en effet aux désirs

des Africains qui se plaignent d'être dépendants de l'Europe et de l'Amérique pour les fournitures de livres de tous genres.

Les délégués feront de surcroît le bilan des activités. Jusqu'à maintenant, les programmes déjà établis sont d'un caractère limité vu le peu de moyens dont l'Agence dispose. L'organisme a un budget annuel de 2 millions seulement. La France, le Canada et la Belgique versent respectivement, dans l'ordre, 45, 33 et 12 pour cent de la somme. Le Québec, quant à lui, verse 50 pour cent des frais de fonctionnement, ce qui représente une somme d'environ \$50.000.

Dans la majorité des cas, les pays seront représentés par des ministres de l'éducation. Certains pays enverront toutefois leurs ministres des affaires étrangères.

La France, par exemple, délègue son secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, M. Pierre Billecoq. La Belgique et le Sénégal, eux, envoient chacun deux ministres.

On ne connaît pas encore les dirigeants des délégations du Canada et du Québec. On prévoit que la délégation

canadienne sera dirigée par le secrétaire d'Etat, M. Gérard Pelletier, et celle du Québec, par le ministre des affaires culturelles, M. François Cloutier.

On reconnaît, au secrétariat, qu'un échec des conversations en cours pourrait compromettre la bonne marche des travaux de l'Agence surtout si, en mettant les choses au pire, le Québec retirait sa délégation. On ne croit toutefois pas qu'il faille sérieusement envisager cette possibilité à l'heure actuelle.

Les séances de l'Agence auront lieu consécutivement à Ottawa le 11 et le 12 octobre, à Montréal le 13 et à Québec le 14 et le 15.

A l'origine, les séances de l'Agence devaient avoir lieu uniquement à Montréal. Le gouvernement fédéral ayant insisté pour que les séances aient plutôt lieu à Ottawa, le gouvernement du Québec a réclamé à son tour que la conférence ait lieu à Québec, de telle sorte qu'il a fallu se résigner à la solution présente.

La conférence s'ouvrira en assemblée générale dans la salle du Sénat. Le ministre de l'éducation du Niger, président sortant de l'Agence, ouvrira la séance et le premier ministre Trudeau prononcera l'allocution de bienvenue.

Par la suite, les délégués se réuniront en comités qui siègeront à huis clos. Une procédure semblable est prévue à Québec.

La principale réalisation de l'Agence de coopération est l'école d'administration publique de Bordeaux destinée à parfaire la formation des étudiants africains. Cette école ouvrira ses portes en janvier 1972.

L'Agence a aussi organisé un échange de 90 stagiaires africains, canadiens et français et elle offre des bourses d'étude.

Les conférences générales de l'Agence doivent avoir lieu tous les deux ans, mais on a fait exception cette année, la réunion de l'an passé étant celle de fondation.

correction

Voeu des parlementaires de langue française

Une meilleure coordination avec l'Agence de coopération culturelle et technique

(Par N. G.) — L'Association internationale des parlementaires de langue française, groupant plus de 20 pays, désire être consultée par l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones avant que ne soient élaborés les programmes de l'organisme.

L'Association, tout en se félicitant des rapports qui existent déjà entre l'Agence et l'Association au sein du conseil consultatif, estime qu'il convient de développer encore davantage cette collaboration entre les deux organismes.

Et, de façon à pouvoir jouer un rôle concret et efficace au niveau de l'élaboration des programmes de coopération de l'Agence, l'Association a décidé de transformer sa commission ad hoc en une commission permanente de la coopération culturelle et technique.

Les parlementaires ont en outre souhaité que dans la mesure du possible les dates et les lieux de réunion de la Conférence générale de l'Agence, d'une part, et de l'assemblée générale de l'Association, d'autre part, soient fixés de façon à per-

mettre aux deux organismes de prendre part à leurs travaux respectifs, c'est-à-dire que les réunions aient lieu l'une à la suite de l'autre.

L'AIPLF a également exprimé le voeu que la Conférence générale de l'Agence fasse appel aux compétences que récite l'Association en matière de coopération lors de la fixation de la composition du Comité des programmes.

Elle croit utile, de plus, que l'Association s'informe en envoyant des missions de parlementaires étudier sur place les actions de l'Agence.

Ce qui précède démontre hors de tout doute raisonnable les liens étroits qui existent entre l'Association internationale des parlementaires francophones et l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones.

Cela démontre mieux encore l'illogisme qui pourrait exister si le Québec, tout en participant à part entière aux travaux de l'Association dans les limites de ses compétences, ne pouvait pas en faire autant, également dans les limites de ses compétences et aux côtés d'une délégation canadienne, aux travaux de l'Agence.

Il n'est pas question de fanions

Au grand dam des auteurs de troubles professionnels et des petits maîtres chicaneaux, il n'y aura pas de guerre de fanions entre Québec et Ottawa lors de la prochaine conférence de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones.

L'Agence, on le sait, est cet organisme péniblement mis au monde à Niamey (Niger) en mars 1970 en dépit d'une querelle canadienne que nos représentants fédéraux et provinciaux (du Québec) n'avaient pas eu la sagesse de vider avant le départ du Canada. Un dénouement honorable a finalement permis la naissance de l'Agence au grand soulagement des Africains, Malgaches et Asiatiques qui se perdaient dans nos difficultés constitutionnelles et nos rivalités politiques.

Au départ de Niamey, la paix régnait entre Québec et Ottawa et tout indique qu'elle subsiste au niveau officiel. Cette paix ne fait pas l'affaire de certains agitateurs qui relancent la guerre des fanions et des tapis rouges. Par bonheur, on garde la tête froide chez les chefs politiques, ce qui a permis au ministre québécois des Affaires culturelles, le Dr François Cloutier, d'affirmer mercredi que les entretiens évoluent favorablement entre lui et le ministre des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp.

La veille, il est vrai, le premier ministre fédéral, M. Trudeau, s'était permis une imprudence verbale sur la question, et le Dr Cloutier se demande pourquoi. La réponse est très simple, c'est que M. Trudeau n'est ni sourd ni aveugle et qu'il se rend bien compte que des amateurs de querelle — dont quelques journalistes, malheureusement — aimeraient bien susciter un nouvel esclandre lors de la conférence qui débute le 11 octobre et qui, jusqu'au 16, conduira successivement les représentants des 22 pays membres à Ottawa, Montréal et Québec.

C'est dans l'esprit de ces auteurs de troubles que des difficultés existent et non au niveau officiel. Il faudra cependant être prudent car les auteurs de troubles pourraient fort bien parvenir à distiller leur mécontentement au sein même de la conférence si les chefs de délégations manquaient de vigilance et de fermeté.

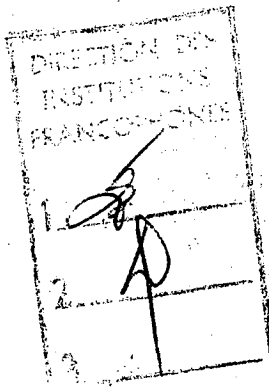
Entre Québec et Ottawa, l'accord règne donc sur les principes. Il ne reste qu'à déterminer les modalités de la participation du Québec à l'Agence, ce qu'il importe de faire avant que ne débute la rencontre si l'on ne veut pas que, de nouveau, le Canada se couvre de ridicule aux yeux des autres pays.

Marcel GINGRAS

REÇU

OCT 5 1974

ECE



Accord entre Québec et Ottawa

Le Québec jouira d'un statut particulier, mais non de la souveraineté, à l'intérieur de l'Agence de coopération

par Normand GIRARD

Le Québec n'a ni avancé ni reculé au terme de la conclusion d'un accord avec Ottawa sur le statut qu'il occupe au sein de l'Agence de coopération technique et culturelle des pays francophones au regard de l'arrangement ad hoc qui avait prévalu à Niamey.

Le Québec pourra s'identifier distinctement à l'intérieur de la représentation canadienne, et s'il détiendra une voix au conseil d'administration de l'organisme, il n'aura pas de droit de vote à la Conférence générale de l'agence.

Ce droit sera détenu par le Canada bien que le Québec pourra forcer la délégation canadienne à s'abstenir de voter advenant que sur des matières de la compétence exclusive de la province, les représentants

québécois ne soient pas d'accord.

La confirmation de la conclusion de cette entente avec le pouvoir central est venue de M. François Cloutier, ministre des Affaires culturelles, hier après-midi au cours d'une conférence de presse accordée peu avant son départ pour Paris.

Quant au premier ministre, M. Robert Bourassa, qui était présent, il a qualifié l'entente "d'acceptable pour le Québec en ce sens qu'elle donne au Québec une liberté de manoeuvre nécessaire à sa liberté culturelle. On n'est pas parfaits, dit-il, mais on règle les problèmes".

Pour le porte-parole du comité ministériel à qui le premier ministre avait confié le soin des négociations avec Ottawa, l'accord atteint les deux objectifs visés par le Québec.

M. Cloutier a en effet expliqué que le Québec aura une participation reconnue dans les institutions de l'Agence de coopération, et il pourra participer au programme et aux activités de l'organisme de sorte que cette présence lui permettra d'intervenir dans les matières relevant de sa compétence.

Selon le ministre, il était impensable que le Québec obtienne un droit de vote distinct de celui du Canada dans un organisme international; le Canada étant un pays souverain et ne pouvant pas déléguer une partie de sa souveraineté.

Notons que l'accord entre Ottawa et Québec intervient une semaine à peine avant la Conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique, laquelle se tiendra à Ottawa et Québec du 9 au 14 octobre.

REÇU

OCT 2 1971

FCE

DIRECTION DES INSTITUTIONS FRANCOPHONES	
1	2
2	ad
3	
4	

Cloutier Photocopié au dossier YP

jouissances à Bytown: le droit de vote demeure à Ottawa et s'y enracine. Le Québec? Ce palier inférieur de gouvernement reçoit, en récompense de sa bonne conduite, un droit de veto dans les matières relevant de sa compétence.

Le ministre Cloutier oublie ou feint d'ignorer qu'il existe d'innombrables zones grises dans les relations fédérales-provinciales. La main-d'oeuvre, selon les ministres ou les sous-ministres en place à Québec, fait ou ne fait pas l'objet de la convoitise québécoise. Les communications, même si la fresque du ministre L'Allier se négocie maintenant à l'état de carte postale, constituent assurément un secteur litigieux. La justice, écartelée entre le code criminel canadien et l'administration québécoise de la justice, oscille elle aussi entre deux pôles. On pourrait continuer presque à l'infini.

Lorsque les zones grises englobent d'aussi vastes territoires, il est simpliste et imprudent de procéder comme le fait le docteur Cloutier. Qui va déclarer où s'arrête la compétence québécoise? Qui pourra, en cours de discussion ou au moment d'un vote, remettre entre les mains de la délégation québécoise le droit de veto? Le ministre Cloutier ne semble pas y voir de problèmes et il lui suffit de ne pas perdre la face totalement.

Dans la pratique, les délégations canadienne et québécoise seront, naturellement, aussi opposées que peuvent l'être les gouvernements. Ce qui n'est pas clair quand les gouvernements discutent ne le deviendra pas parce que les autres pays assistent à la discussion. Les politiques en matière d'affaires sociales ou de communications feront, dans n'importe quel Niamey, l'objet d'une nouvelle querelle entre les représentants fédéraux et la délégation québécoise.

Et c'est pour un droit de veto aussi anémique que le ministre Cloutier se résigne une fois pour toutes à ce que le Québec laisse Ottawa détenir le seul droit de vote. C'est une maigre consolation que de pouvoir occasionnellement bâillonner l'autre quand on s'engage soi-même à un silence éternel.

Vite, qu'on éloigne toutes les plumes avant que le docteur Cloutier ne songe à un nouvel accord!

Laurent LAPLANTE

Un autre accord farfelu

Le docteur François Cloutier, qui nous a signé une honteuse armistice sur le front de l'immigration, vient de dresser le drapeau blanc sur la participation québécoise à l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones. Ré-

La cinquième roue du char

A l'Agence francophone, le Québec n'aura pas le droit de vote, mais il aura droit de veto ! C'est à cette curieuse conclusion qu'en sont venus les négociateurs fédéraux et provinciaux qui s'affrontaient depuis quelques jours au sujet de la représentation québécoise au sein de cet organisme de coopération culturelle et technique des pays francophones.

Il faut refaire un peu d'histoire. Ce n'est qu'au moment de l'arrivée au pouvoir de M. Lesage que, dans un grand élan nationaliste, furent ouvertes les voies de la coopération avec la France. Les premiers accords portent la signature de M. Paul Gérin-Lajoie, alors ministre de l'Education. Subitement, Ottawa se découvre aussi une vocation francophone, surtout à l'étranger. Et Ottawa découvre aussi une autre occasion de chicane avec le Québec qui s'en tient pourtant prudemment aux matières qui relèvent constitutionnellement de sa juridiction. Il y a donc affrontement. Mais M. Pearson n'est pas fort et le gouvernement du Québec peut facilement lui tenir la dragée haute. On finit donc par s'entendre dans les limites d'un accord-cadre qui sauve la face du gouvernement fédéral.

Arrive au pouvoir un nationaliste d'un grain plus serré encore. Il se nomme Daniel Johnson. Dans une perspective plus large, il ouvre les voies de la francophonie au Québec et déborde rapidement les accords-cadres. Ce n'est plus seulement avec la France que le Québec veut traiter, mais avec tous ceux qui, comme nous, parlent le français dans le monde. Ottawa grogne, mais Québec n'en a cure !

Et les ententes se multiplient. Cahin-caha, tout va jusqu'à l'avènement de Trudeau à Ottawa et dès lors les affaires se gâtent. La mise au pas du Québec est engagée et, il faut bien le dire, le nouveau gouvernement québécois tient un peu trop à éviter la bagarre. De concession en concession, il perd sans cesse du terrain, se laisse enfermer dans des délégations multipartites dont les fédéraux prennent la direction. C'est Ottawa qui devient le leader de notre culture et de notre langue.

Les choses en sont là. Nous serons donc, au sein de cette agence dont nous fûmes cofondateurs, la cinquième roue du char. Ce n'est pas reluisant, même avec un droit de veto à la clé. Il faut cependant espérer, à la lumière des déclarations faites en fin de semaine par M. Bourassa devant M. Maurice Schumann, ministre français des Affaires étrangères, que le Québec poursuivra dans la voie qu'il s'est tracée depuis dix ans. Il risquerait sinon de mourir asphyxié.

"Est-ce normal qu'un ministre fédéral représente le Canada comme une nation française ?" "Oui", répond Sharp

OTTAWA (PC) — La conférence de l'Agence de coopération culturelle et techniques des pays francophones, qui aura lieu la semaine prochaine à Ottawa, a provoqué un vif échange hier, Aux Communes, entre un député conservateur anglophone et le ministre des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp.

Ce député de la Nouvelle-Ecosse, M. Donald McInnis, a semblé trouver étrange qu'un ministre canadien participe à cette conférence comme membre actif, alors que tel n'est pas le cas dans des conférences similaires impliquant des groupes dont la langue est parlée au Canada.

"Est-ce que le ministre considère qu'un membre du cabinet canadien représente le Canada comme une na-

tion française", a demandé le député.

"Oui, M. le président, a rétorqué M. Sharp. Je crois que le Canada est l'un des plus importants pays francophones du monde".

M. McInnis est revenu à la charge pour demander s'il est juste qu'un ministre agisse ainsi au détriment des autres langues parlées au pays.

M. Sharp a répliqué immédiatement: "Non, M. le président. Le Canada est aussi l'un des plus importants pays de langue anglaise".

Mécontent

Non satisfait de cette réponse, le député conservateur a lancé:

"Je me demande si le ministre pourrait nous expliquer quelle sorte de langue nous parlons maintenant.

De quel droit le premier ministre peut-il se permettre de s'associer à un ministre qui va promouvoir le Canada comme une nation de langue française seulement, comme l'a fait ce ministre, M. Sharp.

La discussion a été interrompue par le président des Communes, M. Lucien Lamoureux, pour passer aux affaires du jour.

Peu auparavant, le député conservateur de Hillsborough, M. Heath Macquarrie, a voulu savoir quelle serait la disposition des drapeaux à la conférence et si le fleurdelisé du Québec flotterait à côté de la feuille d'érable.

M. Sharp a déclaré qu'il avait eu des discussions très utiles avec le gouvernement du Québec et que cette question avait été reléguée au second plan.

Conférence sur la francophonie

Québec mettra l'accent sur la culture et l'éducation

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le Québec entend défendre trois projets principaux à la conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones, soit: la revalorisation de l'enseignement du français, la mise sur pied de normes techniques uniformes dans le secteur de la télévision éducative et une meilleure coordination dans certaines manifestations culturelles comme la diffusion du livre d'expression française (surtout québécois).

C'est ce qu'a déclaré hier le commissaire général du Québec à la coopération avec l'extérieur, M. Yves Michaud, au moment où la délégation québécoise faisait ses préparatifs de départ en vue d'aller participer aux travaux de la conférence de l'ACCTPF qui doit débiter dimanche à Ottawa.

Compétences constitutionnelles

La position québécoise, selon M. Michaud, tournera autour de ses compétences constitutionnelles (tel que l'implique son statut de gouvernement participant), c'est-à-dire éducation et culture.

Particulièrement au niveau de la diffusion du livre québécois, le commissaire a exprimé l'opinion que le Québec n'avait pas, compte tenu de la qualité de l'abondance de la production locale, sa juste part du marché international et surtout français.

Quant à la télévision éducative, il s'agit, a-t-il ajouté, de trouver les techniques qui seront uniformes dans tous les pays francophones, en particulier en ce qui concerne la production de documents audiovisuels (problème de diffusion en pays francophones), par cassettes, des émissions éducatives produites par Radio-Québec.

M. Michaud a souligné que l'idée du Québec de mettre l'accent sur quelques thèmes majeurs seulement a pour but d'éviter des pertes d'énergie et d'assurer, au cours des deux prochaines années, une concentration efficace sur ces questions à caractère universel et général. Ainsi, d'ailleurs, le Québec rejoint la position de la France et de plusieurs pays francophones d'Afrique qui veulent donner une vocation très précise aux programmes de l'Agence.

La délégation québécoise sera présidée par François Cloutier

de notre bureau de Québec

QUEBEC — C'est le ministre des Affaires culturelles, M. François Cloutier, qui présidera la délégation québécoise à la conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones dont les travaux débutent en fin de semaine à Ottawa et se poursuivront quelques jours plus tard à Québec.

On sait que le Québec, après des négociations de plusieurs mois qui ont suivi la conférence de fondation de l'agence, à Niamey l'an dernier, a obtenu qu'Ottawa lui concède le statut de "gouvernement participant au sein de l'organisme international.

Représentation distincte

Le statut de gouvernement participant donne au Québec le droit de re-

présentation distincte à la conférence de l'agence, un droit de parole distinct et un droit de veto dans les matières qui relèvent de sa juridiction. Le Québec, par ce statut, obtient aussi le droit de participer à part entière aux institutions et au conseil d'administration de l'agence.

La délégation québécoise à la présente conférence sera composée de cinq personnes, outre le ministre Cloutier. Ce sont: le commissaire général à la coopération avec l'extérieur, M. Yves Michaud; le sous-ministre de l'Éducation, M. Yves Martin; le sous-ministre des Affaires culturelles, M. Guy Frégault; le secrétaire général du Conseil du Trésor, M. Michel Bélanger, et le sous-ministre adjoint aux affaires intergouvernementales, M. Jules Brière.

Canada has leading role among Francophone nations

By Tim Creery
Southam News Services

PARIS — Canada's new-

est international role, as a promoter and leading member of the 22-nation world

Francophone organization, will be brought home Oct. 11 to 15 when the fledgling group holds its first ministerial conference in Canada.

About 30 ministers, mostly responsible for education or cultural affairs in their home countries, plus about 200 officials, are expected for the meeting, which opens in Ottawa and continues in Quebec City. One charter plane load alone will carry about 150 delegates from Paris to Ottawa Sunday.

They are coming from Asia, Europe and particularly Africa, where the association of Francophone states known as OCAM was the chief promoter of the broader international body. As a member of both the Commonwealth and the Francophone organization, Canada has a special relationship with Black Africa unique among developed countries. Mauritius is the other country which belongs to both.

Controversy raged

The new Francophone body emerged from two controversy-ridden conferences in Niamey, capital of Niger, in 1969 and 1970. Quebec was pitted against Ottawa in seeking membership for the province distinct from that of the federal government. France envenomed the dispute by taking a partisan position in favor of Quebec.

A compromise solution known as "the Quebec clause" permitted the organization to embrace "participating governments" as well as "member states."

The chairmanship of the conference of ministers, the organization's supreme body, will pass at Ottawa from Harou Kouka, education minister of Niger, to the leader of the Canadian



Jean-Marc Leger
'La Francophonie' champion

State Pelletier. The organization's Canadian secretary-general, Jean-Marc Leger of Montreal, one of the long-time champions of "La Francophonie," was appointed for four years and remains in office.

Major projects

Some of the major projects expected to be approved by the conference are of special interest to Canada, which provides 33 per cent of the organization's budget—compared to 45 per cent from France, 12 per cent from Belgium and 10 per cent from the developing countries.

A youth festival of arts and sports is slated to be held in Canada in 1974, replacing the Francophone youth-exchange program for that year, and bringing 2,000 young people to Canada.

It seems likely that Montreal will be chosen officially as the site, in order to make use of the Olympic installations completed by that time in preparation for the Olympic Games in 1976. But the Francophone organizers want to restore in their festival what they say

was the original Olympics concept in Greece, mixing sports and the arts.

Meantime the number of young people involved in the Francophone youth exchange between the developing and industrialized countries of Francophonie will be increased from 180 this year to 400 in the coming year.

Another Canadian project expected to be approved at the final sessions in Quebec City will see the establishment of an arts and crafts sales centre in Montreal next May. A similar centre would open in Paris a year from now. Articles from member countries in South-east Asia, Arab North Africa and Black Africa will be sold.

Training schools

Other projects to be reviewed by the Conference include the Bordeaux schools for management training, to be opened in December, and for familiarization with conditions in developing countries, to be opened next fall. There are projects for educational television, for technical training exchanges in the developing countries, and for developing off-the-beaten-track tourism in member countries.

With a steady program buildup, the conference of ministers is expected to approve the board of governors' budget recommendations for spending of \$3 million in 1972, and close to \$5 million in 1973, compared to \$1.7 million in the current year. The conference will also have to revise the schedule of contributions by member states owing to the failure of a number of expected states to join, such as Congo-Kinshasa, Congo-Brazzaville, Morocco and Lebanon. These countries, along with others which the organization hopes to attract—Laos, Cambodia and

the Central African Republic—have been invited as observers to the Canadian meeting.

L'Agence de coopération**Texte intégral de l'accord
entre le Québec et le Canada**

Modalités selon lesquelles le gouvernement du Québec est admis comme gouvernement participant aux institutions, aux activités et aux programmes de l'Agence de coopération culturelle et technique, conclues le 1er octobre 1971, entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec.

L'article 3.3 de la Charte de l'Agence de Coopération culturelle et technique prévoyant que:

"Dans le plein respect de la souveraineté et de la compétence internationale des Etats membres, tout gouvernement peut être admis comme gouvernement participant aux institutions, aux activités et aux programmes de l'Agence, sous réserve de l'approbation de l'Etat membre dont relève le territoire sur lequel le gouvernement participant concerné exerce son autorité et selon les modalités convenues entre ce gouvernement et celui de l'Etat membre".

Les modalités suivantes selon lesquelles le gouvernement du Québec est admis comme gouvernement participant aux institutions, aux activités et aux programmes de l'Agence sont convenues.

Participation aux institutions

Article 1 - Le gouvernement du Québec participe aux institutions de l'Agence:

Conseil d'Administration, Comité des Programmes, Conseil consultatif, Autres comités et Commissions, Secrétariat général, Groupe d'experts en gestion administrative et financière, Conférence générale.

Des modalités sont prévues à cet effet pour chaque institution.

Conseil d'administration

Article 2 - Un fonctionnaire du Gouvernement du Québec occupe un des deux postes disponibles pour le Canada au Conseil d'Administration. Des fonctionnaires du Gouvernement du Québec peuvent, de plus, agir comme conseillers.

**Comité des programmes,
Conseil consultatif, et
autres comités et commissions.**

Article 3 - Des consultations préalables doivent être conduites entre les deux gouvernements visant à assurer la présence au sein du Comité des programmes d'au moins un expert ou fonctionnaire du Gouvernement du Québec, pour autant que pourront être acceptées par l'Agence les candidatures proposées. Il en sera de même des autres Comités et Commissions de l'Agence. Il y a également consultation sur les candidatures au Conseil consultatif.

Secrétariat général

Article 4 - Les deux gouvernements se consultent sur les candidatures à mettre de l'avant relativement aux postes électifs du Secrétariat général.

Article 5 - Des consultations préalables auront lieu le cas échéant entre les deux gouvernements visant à maintenir au sein du personnel du Secrétariat la présence d'un expert du gouvernement du Québec pour autant que pourront être acceptées par l'Agence les candidatures posées.

Groupe d'experts en gestion administrative et financière

Article 6 - Les deux gouvernements sont d'accord pour qu'un expert du Gouvernement du Québec occupe un des deux postes disponibles pour le Canada au sein du Groupe d'experts en gestion administrative et financière ou du Comité permanent qui lui succédera.

Conférence générale

Article 7 - Le groupe de ministres et de fonctionnaires du Gouvernement du Québec à la Conférence générale est aussi important que le requièrent les circonstances. Leur nombre est déterminé au moyen de consultations entre les deux gouvernements en tenant compte de l'importance du rôle et des intérêts du Gouvernement du Québec eu égard aux questions discutées.

Article 8 - Les deux gouvernements sont d'accord sur la présence du ministre du Gouvernement du Québec aux réunions et activités de la Commission ministérielle.

Article 9 - La présence du Québec est identifiée selon les modalités convenues lors de la Conférence constitutive de l'Agence. On s'en tient également aux modalités alors convenues en ce qui concerne la liste de délégation présentée aux conférences générales.

M. Ministre. du Canada
M. Ministre. du Québec
et ainsi de suite pour tout autre signataire.

Conférences et réunions

Article 11 - La participation du Gouvernement du Québec aux conférences et réunions officielles de l'Agence est assurée par un groupe de ministres ou de fonctionnaires, au sein de la délégation canadienne, ce groupe étant formé par le Gouvernement du Québec. Ces derniers participent aux délibérations et expriment le point de vue du Gouvernement du Québec sur toutes matières ressortissant à sa compétence constitutionnelle.

Article 12 - Il y a dans chaque cas consultation préalable sur les points de vue à exprimer. Il y aura notamment une réunion avant le départ visant à coordonner la participation canadienne.

Article 13 - Le vote du Canada s'exprime de la manière qui a été prévue pour la Conférence constitutive de l'Agence.

Article 14 - Le Secrétariat communique au Gouvernement du Québec directement et simultanément copie de la convocation aux conférences et réunions officielles de l'Agence envoyée au gouvernement canadien.

**Participation
aux activités
et programmes****Elaboration et définition des programmes**

Article 15 - Le Gouvernement du Québec participe, dans les institutions de l'Agence, à l'élaboration et à la définition des programmes.

Participation aux activités et programmes et mise en oeuvre des programmes

Article 16 - Le Gouvernement du Québec participe aux activités et programmes de l'Agence ainsi qu'à la mise en oeuvre des programmes en coopération avec le Secrétariat suivant des modalités convenues dans chaque cas avec le Gouvernement du Canada. Les deux gouvernements se tiennent mutuellement au courant, notamment par voie de copies de la correspondance avec le Secrétariat à laquelle la mise en oeuvre des programmes donne lieu.

Finances

Article 17 - Le Gouvernement du Québec participe selon une proportion de 50% de la contribution du Canada aux frais de fonctionnement du Secrétariat de l'Agence. Il peut aussi assumer une partie de la contribution aux frais des programmes de l'Agence.

Article 18 - Le montant de cette participation est transmis directement au Secrétariat et apparaît dans les rapports de l'Agence de la façon suivante:

Contribution du Canada: dollars, Gouvernement central. . . . dollars, Gouvernement du Québec. . . dollars.

**Information du
Secrétariat**

Article 19 - Le Gouvernement du Canada informe le Secrétariat général que des modalités ont été convenues entre les deux gouvernements, en lui transmettant copie du texte publié par les deux gouvernements. Il informe le Secrétariat des modalités qui requièrent sa coopération.

En foi de quoi, l'honorable Pierre-Elliott Trudeau, Premier ministre du Canada, a apposé sa signature au nom du Canada et l'honorable Robert Bourassa, Premier ministre du Québec, a apposé sa signature au nom du Québec.

Gouvernement du Canada

Gouvernement du Québec

Relations avec les autres cinémas

Mais le cinéma, on ne le sait que trop bien, ne peut se développer en vase clos, celui-ci aurait-il les proportions de la francophonie. L'auteur du projet de Consortium en est bien conscient, puisqu'il assigne à cet organisme un objectif à moyen terme, celui "d'insérer la production cinématographique des pays francophones du Tiers-Monde dans les réseaux traditionnels des pays plus avancés".

A cette fin, précisera M. Cheriaa, le Consortium aurait pour seconde vocation, immédiatement complémentaire de celle qui consiste à prendre en charge des films et de les distribuer, de s'appliquer à adapter partiellement et progressivement les normes des réseaux traditionnels pour que les films de certains pays en voie de développement puissent y trouver "une chance spécifique" de circulation rentable. C'est ainsi que ce Consortium, ayant un caractère international, une organisation professionnelle, et une vocation à la fois culturelle et commerciale, serait amené à nouer, développer et entretenir des relations aussi bien "professionnelles" que "culturelles" avec les pays du monde entier, compte tenu de ses missions prioritaire et de ses objectifs spécifiques."

Le projet est certes ambitieux, et la tâche s'annonce ardue, mais finalement à la dimension des ambitions de l'Agence. Mais un projet, aussi, qui s'avère aujourd'hui plus que nécessaire pour le développement du cinéma des pays francophones.

M. LOROUGNON VICE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

FRATERNITE MATIN 13/10/71



Le premier ministre Pierre Elliott Trudeau et le ministre des Affaires culturelles Albert Paris (à gauche) applaudissent à l'issue du discours d'ouverture prononcé par le ministre nigérien de l'Éducation et président de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, M. Harou Kouka (au centre) — À droite, le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp. (Téléphoto).

OTTAWA — « Le gouvernement du Canada a établi avec celui du Québec des modalités de participation qui font maintenant du gouvernement du Québec un gouvernement participant aux instances, aux activités et aux progrès de l'Agence. » Cette déclaration du premier ministre du Canada M. Trudeau lors de la séance inaugurale de l'Assemblée générale de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique des Pays Francophones, a créé une certaine sensation.

Non seulement elles s'inscrivent dans les récentes décisions qui tendent à donner au Québec plus d'autonomie sur le plan culturel, mais elles lèvent les difficultés qui avaient failli bloquer en 1970 à Niamey les travaux de la conférence constitutive de l'Agence.

Les autorités canadiennes ont donné un lustre certain à l'ouverture de cette conférence : un cortège de voitures qui s'étendait sur plus de deux kilomètres avait amené de l'aéroport la centaine des participants.

Les 23 pays qui sont membres de l'Agence sont représentés par des délégations conduites assez souvent par des ministres (c'est le cas pour presque toutes les délégations africaines), quatre pays sont membres observateurs. Le Maroc n'en fait plus partie, mais il a été remplacé par la République Centrafricaine. Les représentants de la Louisiane rappellent que les États-Unis comportent aussi une minorité francophone.

La séance inaugurale a eu lieu dans la salle du sénat. En l'ou-

vrant, le président en exercice M. Harou Kouka, ministre de l'Éducation du Niger, a rendu hommage « aux grands hommes, les Présidents Senghor et Bourguiba qui ont eu la vision planétaire de la Francophonie ». Il a ensuite cédé la place à M. Gérard Pelletier, Secrétaire d'État du gouvernement fédéral canadien qui présidera, assisté comme vice-présidents des délégués du Viet-nam, de Madagas-

SUITE P. 10

Quebec's membership:

Montreal, Oct. 13, 1971

Culture agreement pleases PM

OTTAWA — (CP) — Prime Minister Pierre Elliott Trudeau said yesterday he is pleased with the terms of Quebec's membership in the Cultural and Technical Co-operation Agency of Francophone Countries.

Quebec's admission to the agency membership Monday was the climax of negotiations since 1969 between the federal and provincial governments.

Because participation in the agency involves the field of international relations, Quebec will restrict its activities to those programs approved by the federal government.

Speaking at a news conference for foreign journalists, Trudeau said "several years ago, a theory developed that provinces should be allowed to have international relations. This cannot be, even within the context of their own jurisdictions."

As a member of the agency Quebec is obliged to sit and vote with the Canadian delegation.

Trudeau said Canada has no intentions of competing with France as the heart of the French-speaking world.

"We are too modest to entertain such thoughts and we recognized that France,

by her financial and historical background, is the centre of the Francophone world," said Trudeau.

However, he added, this does not stop Canada from having international relations with other French-speaking nations.

Trudeau said Canada's aid to developing Francophone nations is now surpassing the amount of aid it accords to developing Anglophone countries.

Delegation from 22 Francophone countries attending the second annual conference of Technical Co-operation agency continued sessions be-

hind closed doors yesterday.

Three commissions have been set up to study the balance-sheet of the first 18 months of operations and to evolve the agency's basic aims for 1972 and 1973.

Although the organization possesses modest means, a \$10 million budget for the first three years, it has achieved much particularly in the field of education and the promotion of handicrafts from Francophone nations.

The delegates visit Montreal today on their way to Quebec City for the second leg of the week-long conference.

OTTAWA**LA CONFÉRENCE DE
L'AGENCE FRANCOPHONE**

**suite de
la page 1**

car, de Tunisie et de Côte d'Ivoire, (M. Guédé Lorougnon).

M. Jean Marc Léger, Secrétaire général, a présenté les premières réalisations de l'agence :

— Ouverture en décembre prochain à Bordeaux d'une école internationale de gestion qui recevra quarante stagiaires pour un an d'études suivi d'un stage de trois mois au Canada.

— Envoi de « mallettes pédagogiques » contenant les livres de base et du matériel scolaire à 200 instituteurs particulièrement démunis dans 3 pays d'Afrique

— Création d'un centre d'échanges sur la TV Scolaire et constitution d'une équipe d'ex-



M. Guédé Lorougnon, ministre ivoirien de la Recherche Scientifique, vice-président de l'Assemblée générale.

perts qui travailleront pour les pays membres sur leur demande

— Création d'un grand prix du cinéma permettant la réalisation d'un film et préparation d'un consortium du cinéma francophone

— Réalisation d'une exposition sur l'artisanat de 21 pays qui est actuellement au Canada et sera présentée en Belgique, puis à Paris en janvier

— Echange de jeunes qui a intéressé cette année 200 participants.

— Aide à la première publication au profit des jeunes auteurs africains

— Enfin organisation pour 1974 du premier festival artistique et sportif des jeunes francophones.

La conférence va, pour deux jours, travailler en commissions fermées qui discuteront notamment du problème du budget.

Le Canada a proposé à la commission spécialisée de tenir la prochaine conférence de l'Agence, en 1973, à Liège.

Une réunion de bilan...

par Marc Ziké

CONFORMEMENT à ses statuts, l'Agence francophone de coopération culturelle et technique tient sa conférence générale depuis lundi dans les deux villes canadiennes d'Ottawa et de Québec. Il s'agit essentiellement d'une réunion de bilan à l'issue de laquelle l'Agence francophone devra, normalement, devenir opérationnelle. Le secrétariat général tient, en tout cas, à le démontrer. Mais que peut-on attendre de telles assises?

Si, au centre des discussions demeure, bien entendu, la coopération culturelle et technique, le secrétariat général espère pouvoir convaincre les délégués des 22 pays membres en mettant en avant des arguments de poids. Il s'agit, pour lui, de répondre à cette question fondamentale : qu'a fait l'Agence depuis sa création à Niamey?

Cette réponse est connue. M. Jean Marc Léger et ses collaborateurs du secrétariat général ainsi que les membres du conseil d'administration ont, au cours des deux années écoulées, porté leur intérêt sur deux projets importants :

D'une part la création d'une société multinationale d'édition en vue de rendre les livres moins chers et plus accessibles à la psychologie des lecteurs et, d'autre part création d'une maison de culture dont le siège serait à Paris ou à Montréal. Ce serait, dans leur esprit, un lieu de rendez-vous par excellence, une exposition permanente du patrimoine culturel des pays membres.

Parmi les actions concrètes déjà réalisées, figure notamment la création, à Bordeaux (France), d'une école qui, bien que n'ayant pas encore sa pareille dans la communauté francophone, doit former des gestionnaires aussi bien pour le secteur public que privé, ce qui intéresse au premier chef les gouvernements des pays du tiers-monde. Il y a aussi l'aide apportée aux centres culturels de certains pays africains (Dakar (Sénégal) Yaoundé (Cameroun), Kigali (Rwanda) et Niamey (Niger)). Un autre projet qui soulagera bien des chercheurs : celui relatif à la création d'une documentation scientifique qui permettra désormais aux chercheurs de l'ensemble de la communauté francophone d'être tenus au courant, au jour le jour, des découvertes réalisées soit dans les pays frères soit même à l'extérieur du monde d'expression française.

Compte tenu de toutes ces actions et des objectifs de l'agence le secrétariat général estime qu'une ouverture aux autres organisations est nécessaire et que, par conséquent elle doit être opérée.

C'est déjà chose faite avec l'organisation commune africaine, Malgache et Mauricienne (OCAM). C'est ce qui explique le fait que le Commonwealth est représenté à cette conférence générale du Canada. Cette politique d'ouverture entraînera-t-elle de nouvelles adhésions? La question est d'importance car, on le sait, certains pays africains d'expression française sont encore en dehors de la grande famille : les deux Congo et la Mauritanie par exemple et puis, on a beaucoup parlé, ces temps-ci, de l'adhésion des pays comme le Cambodge etc...

Toutes ces opérations, tout comme les rumeurs d'une nouvelle appellation de l'Agence n'ont pas encore été ni confirmées ni infirmées. Cela constitue on le perçoit, un signe sensible de la bonne humeur qui règne actuellement au sein de la grande famille francophone.

Il serait tout de même plus prudent d'attendre la fin des discussions pour dire si oui ou non les décisions qui vont être prises satisfont pleinement les membres de cette communauté francophone.

De toute façon il semble presque acquis que cette réunion du Canada voudra confondre les détracteurs de l'Agence qui ne voient en celle-ci qu'un instrument de l'impérialisme intellectuel.

PM likes Quebec's role in agency

Canadian Press

OTTAWA — Prime Minister Trudeau said yesterday he is pleased with the terms of Quebec's membership in the Cultural and Technical Co-operation Agency of Francophone Countries.

Quebec's admission to the agency membership Monday was the climax of negotiations carried on since 1969 between the federal and provincial governments.

Because participation in the agency involves the field of international relations, Québec will restrict its activities to those programs approved by the federal government.

Speaking at a news conference for foreign journalists, Mr. Trudeau said "several years ago, a theory developed that provinces should be allowed to have international relations. This cannot be, even within the context of their own jurisdictions."

As a member of the agency Quebec is obliged to sit and vote with the Canadian delegation.

Mr. Trudeau said Canada has no intentions of competing with France as the heart of the French-speaking world.

"We are too modest to entertain such thoughts and we recognize that France, by her financial and historical background, is the centre of the Francophone world," said Mr. Trudeau.

However, he added, this does not stop Canada from having international relations with other French-speaking nations.

Mr. Trudeau said Canada's aid to developing Francophone nations is now surpassing the amount of aid it accords to developing Anglophone countries.

Delegates from 22 Francophone countries attending the second annual conference of the French Cultural and Technical Co-operation Agency continued sessions behind closed doors yesterday.

Three commissions have been set up to study the balance-sheet of the first 18 months of operations and to evolve the agency's basic aims for 1972 and 1973.

Although the organization possesses modest means, a \$10 million budget for the first three years, it has achieved much particularly in the field of education and the promotion of handicrafts from Francophone nations.

The delegates visit Montreal today on their way to Quebec City for the second leg of the week-long conference.

FRANCOPHONIE

BUDGET EN NETTE EXPANSION

OTTAWA. — L'avenir de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones semble maintenant établi fermement. Sa Commission financière vient de la doter pour 1972 d'un projet de budget en nette expansion : 16 640 000 de francs, soit plus de 60 pour cent d'augmentation par rapport au budget 1971. Quant au projet 1973 il a été fixé à 23 millions.

Pour 1972, les 22 pays membres n'ayant pas été ralliés par d'autres francophones (on estime que d'ici à quelques années le chiffre d'une trentaine devrait être atteint) un effort supplémentaire a été consenti par le Canada, la Belgique et la France, qui paient respectivement 33, 12, et 45 pour cent du budget. En 1973 les barèmes des contributions seront les suivants : Canada (y compris le Québec) 35 pour cent, Belgique 12,25 pour cent, France 46,34 pour cent, Vietnam 0,75 pour cent, Luxembourg 0,66 pour cent, les autres pays se partagent les 5 pour cent restant. La position du Québec au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones a fait l'objet mardi de questions qui ont été posées au Premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, et à un

certain nombre de ministres au cours d'une conférence de presse d'une demi-journée.

M. Trudeau a été très net : « Les modalités qui ont été adoptées avec le Québec concernant son appartenance à l'Agence de coopération en tant que membre participant sont très satisfaisantes. Je ne vois pas qu'elles comportent d'ambiguïtés. Si le Manitoba et l'Ontario par exemple veulent avoir le même statut, nous pourrions engager des négociations. Dans le domaine de la coopération culturelle, tout est possible. Ce qui est inadmissible, c'est que les provinces aient une politique étrangère propre. Le souci du gouvernement fédéral est qu'il n'y ait qu'une politique étrangère ». « La position de la France, a dit encore M. Trudeau, a toujours été de laisser le Canada régler lui-même ses

problèmes internes. Je pense que nous n'avons aucune suspicion envers la France et que la France n'en a pas envers nous ».

De son côté, M. François Cloutier, ministre des Affaires culturelles du Québec, a déclaré : « La France nous a aidés à obtenir le statut de gouvernement participant. C'est un arrangement administratif. Il pourrait y en avoir un autre, celui-ci est compatible avec les dispositions fédérales et les nécessités de l'action. Nous en profiterons ».

M. Paul Tremblay, sous-ministre des Affaires étrangères, avait dit : « La francophonie est un rééquilibrage avec le Commonwealth sur le plan international. Sur le plan intérieur du Canada, c'est aussi un rééquilibrage. L'action francophone est de nature à diminuer les tensions à l'intérieur des deux communautés linguistiques du Canada ».

Il avait précisé qu'en principe le Canada affecterait à l'aide au Tiers-Monde un pour cent de son P.N.B. et qu'il n'existerait au Canada concernant cette aide aucun « cartiérisme ». De leur côté, les commissions spécialisées de la conférence poursuivent leurs travaux à huis-clos. Elles n'ont pas encore adopté de conclusions. Toutefois, on croit savoir qu'a été approuvé le principe de la création de maisons de la culture francophone. La première devrait être installée à Paris dans un hôtel du Marais. Elle serait un centre de regroupement des activités francophones et un lieu de rencontres pour les jeunes créateurs culturels des 23 pays regroupés dans l'Agence.

Il n'y aura pas de nouveau Niamey

Ouverte lundi matin au Sénat par le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, la deuxième conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique vient de se transporter à Québec où ses travaux se poursuivent aujourd'hui et demain. A Ottawa, les discussions se sont déroulées dans l'harmonie, comme il se doit entre gens civilisés. On n'a donc pas eu à y déplorer de honteux coups de griffes comme ceux que s'échangeaient fédéraux et provinciaux du Québec à la conférence de Niamey, l'an dernier, sous le regard bénissant et avec l'appui pas même caché de certains étrangers qui souffrent mal de voir la paix régner entre Ottawa et Québec.

Il reste maintenant à souhaiter que les travaux se poursuivent aussi harmonieusement à Québec qu'à Ottawa. Le rôle du Québec au sein de l'Agence étant clairement défini, il faut maintenant passer aux choses sérieuses. Comme toutes les choses sérieuses, celles de l'Agence commandent ou exigent de forts budgets. Il faut donc espérer que les gouvernements des pays favorisés ne lésineront pas et qu'ensemble, ils accorderont cette année à l'Agence les \$3,400,000 qu'elle réclame.

Déjà, avec un budget extrêmement limité, l'Agence a fait beaucoup. Les \$315,000 dont elle a été gratifiée depuis la conférence de Niamey lui ont permis de nombreuses réalisations qui tiennent presque du miracle. A Ottawa même, nous avons pu voir son exposition internationale d'artisanat, mais il en est d'autres plus importantes encore dont nous n'avons que eu vent. La plus importante de ces réalisations aura sans doute été l'ouverture à Bordeaux d'un centre de formation à la gestion pour les pays du Tiers-Monde. Le Canada, qui a donné à l'Agence son secrétaire général, M. Jean-Marc Léger, a également donné à l'Agence le directeur de l'école de Bordeaux, M. François Leclair, de même qu'un professeur, M. Denis Bachand.

Déjà, par une série d'accord bilatéraux, le Canada a grandement contribué à l'essor des pays francophones en voie de développement, et il continue de le faire, tout en participant à l'activité de l'Agence. Il le fait si bien que, cette année, son aide aux pays francophones d'Afrique, — pour ne rien dire de ceux d'Asie, — dépasse légèrement son aide aux pays anglophones du continent noir. Modeste à l'origine, l'aide canadienne à l'Afrique francophone est en croissance constante depuis une visite qu'y effectuait, en février et mars 1968, M. Lionel Chevrier auquel on a eu le bon goût d'assigner une place d'honneur à l'ouverture de la conférence d'Ottawa, lundi.

Lorsqu'il est ici question de la contribution financière du Canada à l'Agence, il faut entendre le Canada tout entier, y compris le Québec dont l'apport généreux est établi à 50 pour cent de la contribution fédérale au budget de fonctionnement de l'Agence et à 5 pour cent de cette même contribution au budget des programmes.

Marcel GINGRAS

L'Agence de coopération

Un dîner et une soirée

QUEBEC (J.-A. G.) — Le gouvernement du Québec a reçu, hier soir, dans les salons de l'Assemblée nationale, les participants à la deuxième conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique.

Depuis hier après-midi, les délégués se sont transportés à Québec afin de poursuivre, jusqu'à samedi, leurs travaux.

M. Robert Bourassa, premier ministre du Québec, a effectué une courte visite aux nombreux délégués lors du dîner-buffet.

A 21.00 heures, au Grand Théâtre de Québec, avait lieu une soirée spéciale qui mettait en vedette deux artistes québécois, Renée Claude et Robert Charlebois.

AUJOURD'HUI

Une importante conférence de presse aura lieu en fin d'après-midi au café du Parlement, c'est alors que les membres de la presse électronique et écrite pourront être informés sur les travaux de la journée.

A compter de 10.00 heures ce matin, les différentes commissions siègent à l'Hôtel du gouvernement, soit la Commission juridique, la commission des programmes et la commission administrative et financière.

A 13.00 heures le ministre de l'Éducation, M. Guy Saint-Pierre, a présidé un déjeuner pour les chefs de délégation, les séances des commissions reprendront à 15.30 heures pour se poursuivre jusqu'à 18.00 heures.

M. François Cloutier, ministre des Affaires culturelles du Québec, préside, à 20.00 heures, un dîner pour les chefs de délégation qui participent à cette conférence.

L'indicatif présent

Allocution du maire de Montréal, M. Jean Drapeau, au déjeuner offert aux représentants des pays membres de l'Agence de coopération culturelle et technique réunis au Canada en deuxième conférence générale.

Arrivés il y a quelques minutes à peine à Montréal, vous nous quittez sitôt ce déjeuner terminé.

En toute circonstance autre que celles dans lesquelles nous vous accueillons, Messieurs, une métropole se vexerait d'un passage au caractère aussi fuyant.

Nous, nous limiterons nos sentiments pénibles à celui du chagrin que j'ai le devoir de vous exprimer et je le ferai alors le plus simplement du monde. Entre amis véritables, la simplicité n'est-elle pas de rigueur?

Mais ne soyez pas surpris si vous entendez dans la ville l'écho d'un refrain populaire aussi nostalgique que poétique: "vous qui passez sans me voir..." Comme dans la chanson, ce n'est pas un reproche, c'est une plainte qui vient du coeur.

Si notre raison, sans difficulté, se rallie aux impératifs du temps et de ses limites, du vôtre, Messieurs, — Hommes de hautes responsabilités et de brillant prestige que vous êtes tous, bien au courant de l'histoire assez jeune encore de la francophonie organisée et de ses antécédents, — c'est qu'une certaine fierté locale facilite l'acceptation de ce rôle de simple relais qui est dévolu à la métropole

canadienne dans votre déplacement d'une capitale à l'autre.

Oh! n'allez pas croire, Messieurs, que ce rôle nous apparaît ingrat. Non! Quoi de plus cordial au contraire, que la halte qui nous permet au moins de retrouver tant de nobles et grandes réalités, ethniques et territoriales, réunies chez nous par la seule force d'une commune langue (et quelle langue!) autour de nos tables communes! Merci de cet honneur et de ce privilège.

Il y a un moment, j'évoquais "une certaine fierté locale". Vous aurez compris que cette évocation est un rappel, agréable pour nous, d'un autre rôle — sublime celui-là — et que notre ville a joué résolument, courageusement.

Faut-il le dire? — C'est de cette ville, qui ne peut pourtant guère cacher ses cicatrices d'ordre linguistique, qu'ont cependant été lancés des mouvements, tels, les journalistes, telles, les universités, tel, qui encore que vous savez aussi bien que moi, et qui ne furent sûrement pas étrangers à l'affirmation organisée de la francophonie mondiale officielle.

Des cicatrices? — pourquoi les ignorer? Elles ne font jamais la honte de ceux qui doivent toujours se battre parce que toujours ils sont en état de danger.

Elles sont plutôt — ces cicatrices — dans une histoire biséculaire comme la nôtre, — le signe d'une victoire sur la mort.

Si le Premier Ministre du Canada a pu vous dire en français, dans la capitale fédérale, Messieurs, que la francophonie, ici, "n'est plus un souvenir mais un avenir", c'est qu'il s'est trouvé ici, pendant deux siècles, des hommes et des femmes qui, inlassablement, ont choisi au prix que l'on sait, de toujours conjuguer le verbe de la francophonie à l'indicatif présent.

C'est donc sans réserve que j'exprime les vœux de mes collègues et de mes concitoyens pour le succès de vos études, de vos projets, de vos programmes, de vos ambitions, qui sont aussi les nôtres, et qui, si grandioses soient-ils, n'auraient pu vous conduire sur les rives du Saint-Laurent, n'eût été la détermination opiniâtre et parfois même héroïque de nos ancêtres, détermination qui seule pouvait ainsi préparer longtemps à l'avance la dimension nord-américaine à la francophonie universelle.

Aussi, dans une communion parfaite du passé et de l'avenir, je lèverai mon verre et je boirai à la pensée, au souvenir, à la grandeur aussi des modestes moyens de nos ancêtres, — ces précurseurs lointains et tenaces de la francophonie universelle, — en même temps que je boirai, Messieurs, au succès de vos travaux allègrement orientés désormais vers l'avenir!

Montréal, ce 13 octobre 1971.

Les cicatrices linguistiques: témoins d'une victoire sur la mort

Montréal porte "ses cicatrices d'ordre linguistique" et le maire Drapeau, loin de les cacher, a tenu à en faire état dans la brève allocution qu'il a prononcée en recevant hier, au Pavillon Hélène-de-Champlain, les délégués à la conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays de langue française. Venant d'Ottawa, ceux-ci n'ont passé que quelques heures dans la métropole, en route pour Québec où se poursuivront aujourd'hui et demain les travaux de l'Organisation.

"Des cicatrices? Pourquoi les ignorer? a dit le maire. Elles ne font jamais la honte de ceux qui doivent toujours se battre parce que toujours ils sont en état de danger. Elles sont plutôt, ces cicatrices, dans une histoire biséculeaire comme la nôtre, le signe d'une victoire sur la mort."

Après avoir regretté que Montréal, berceau de divers mouvements francophones d'envergure mondiale (en particulier les universités et les journalistes), ne soit pour les délégués qu'un simple relais entre deux capitales, le maire devait ajouter:

"Si le premier ministre du Canada a pu vous dire en français, dans la capitale fédérale, que la francophonie, ici, n'est plus un souvenir mais un avenir, c'est qu'il s'est trouvé ici, pendant deux siècles, des hommes et des femmes qui, inlassablement, ont choisi, au prix que l'on sait, de toujours conjuguer le verbe de la francophonie à l'indicatif présent."



C'est le ministre de l'éducation du Niger, M. Harou Kouka, président sortant, qui a inauguré officiellement hier à Ottawa les travaux de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays de langue française. La photo fait voir, dans l'ordre habituel, le ministre des affaires culturelles de France, M. Albert Parisis, le premier ministre Trudeau, M. Harou Kouka et le ministre canadien des affaires extérieures M. Mitchell Sharp. (Téléphoto C.P.)

Trudeau

Ottawa et Paris n'ont plus raison de se méfier

par Donald DOYLE
de notre bureau
à OTTAWA

OTTAWA — Les gouvernements du Canada et de la France n'ont plus raison de faire preuve de méfiance l'un envers l'autre au sujet de la francophonie.

C'est du moins ce que le premier ministre Trudeau a déclaré hier alors qu'il était interrogé à ce sujet par un journaliste étranger venu spécifiquement pour couvrir les travaux de l'Agence de coopération technique et culturelle.

Dans l'optique de M. Trudeau, tout comme dans celle du ministre québécois François Cloutier, il semble que la plupart des problèmes ont été réglés soit à Niamey, soit depuis.

D'ailleurs, tous deux soutiennent depuis deux jours que l'accord intervenu entre Québec et Ottawa leur convient très bien. Si nous n'en étions pas satisfaits, a dit M. Trudeau hier, nous n'aurions pas signé cet accord.

En est-il de même pour la France? Le premier ministre a évité une question en ce sens en disant que ce pays a toujours soutenu publiquement que les différends entre Ottawa et Qué-

bec doivent être solutionnés ici-même.

On se souviendra qu'Ottawa et Québec se sont entendus récemment sur un certain nombre de modalités, lesquelles en retour ont permis au Québec de joindre les rangs de la francophonie à titre de gouvernement participant.

Dans l'esprit de M. Trudeau, il n'existe pas d'ambiguïté. Le Québec a son statut de gouvernement participant et le fédéral conserve sa souveraineté dans le domaine international.

Incidentement, le premier ministre a réaffirmé hier qu'il n'est pas question aujourd'hui, pas plus qu'il ne l'était hier, d'admettre ce principe selon lequel les provinces ont droit au prolongement extérieur de leurs compétences internes.

Dans un autre ordre d'idées, M. Trudeau a déclaré qu'il ne songe pas présentement à se rendre en France pour y effectuer une visite officielle.

Il en est d'autant moins question qu'on ne l'y a pas invité. De dire M. Trudeau, "je me rendrai en France à titre officiel que si l'on m'y invite".

D'un autre côté, le premier ministre a affirmé que le Canada n'a pas l'intention de compé-

titonner avec la France en Afrique. Ce continent n'est donc pas une source de tensions entre les deux gouvernements.

"La France est la source de la "francité", a dit M. Trudeau et elle pourra occuper toute la place qu'elle voudra sur le continent africain".

Rencontrant les journalistes quelques minutes avant le premier ministre canadien, M. François Cloutier a réaffirmé devant la presse étrangère que l'Agence avait innové en accordant un tel statut au Québec.

L'accord qui est intervenu entre Ottawa et Québec témoigne, selon le ministre des Affaires culturelles, d'un fédéralisme souple qui sait s'adapter aux circonstances.

Appelé à commenter l'intervention de la France lundi dernier, le Dr Cloutier s'est montré fort diplomate en déclarant qu'elle avait permis d'apporter quelques précisions au statut de gouvernement participant.

Il a également précisé que la charte comportait quelques ambiguïtés et qu'elle se prêtait à toutes sortes d'interprétations.

Quoi qu'il en soit, le Québec et le Canada se sont entendus sur une interprétation et elle semble leur convenir fort bien.

L'entrée du Québec au sein de l'ACCT: aucune suspicion entre Paris et Ottawa

Par PAUL LONGPRE

OTTAWA (PC) — Les modalités de l'entrée du Québec au sein de l'Agence culturelle et technique (ACCT) sont très satisfaisantes et il ne devrait subsister "aucune suspicion" entre Paris et Ottawa à ce sujet.

C'est ce qu'a déclaré mardi le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, au cours d'une séance d'information donnée par les autorités fédérales à un groupe de journalistes étrangers, la plupart Européens et Africains, venus couvrir la deuxième conférence générale de cet organisme dans la capitale canadienne.

Peut-on conclure qu'il ne subsiste aucune des suspicions nées à Niamey quant au statut du Québec dans l'ACCT? avait demandé un journaliste français. "Je le crois en effet, depuis qu'il y a eu un accord avec le Québec", a affirmé M. Trudeau. La France a toujours eu comme position sur cette question qu'il s'agissait d'une affaire entre nous. Nous l'avions compris de même."

Les accords sont satisfaisants et le chef du gouvernement canadien estime "qu'il ne devrait plus subsister aucune suspicion à ce sujet entre Paris et Ottawa, ou vice-versa".

Tractations

On se souviendra que la mise sur pied de cet organisme international groupant 22 pays francophones avait à Niamey, en 1969 et 1970, causé des frictions entre les deux gouvernements.

C'est le ministre français de l'Éducation, M. Pierre Billecocq, président de la délégation française, qui s'était fait alors le champion de la participation québécoise à la francophonie.

Le Québec n'étant pas un état souverain, de difficiles négociations devaient se poursuivre pour faire accepter tout d'abord par l'ACCT la notion nouvelle de "gouvernement participant". La formule prévue à la charte de l'Agence, permet en effet à un gouvernement membre d'une confédération ou d'une confédération de participer aux organes, aux programmes et au financement de l'ACCT.

"Théorie"

"Il y a quelques années, a rappelé M. Trudeau, une théorie s'était développée selon laquelle une province aurait pu avoir des relations internationales. Il ne peut en être question, même pas à l'intérieur de leur propre juridiction."

C'est pour cette raison que le Québec siège à l'intérieur de la délégation canadienne, à la conférence générale de l'ACCT. Les deux gouvernements doivent se concerter, en cas de vote, sur une question litigieuse. Le protocole d'entente conclu quelques jours avant les assises précise de plus que la délégation canadienne s'abstiendrait de voter, en cas de divergence dans un champ de juridiction de compétence provinciale exclusive.

Par ailleurs, M. Trudeau a tenu à préciser à la presse

étrangère que le Canada n'entend aucunement concurrencer la France au sein de la francophonie.

Le cœur

"Trop modeste" pour entretenir de tels desseins, le Canada reconnaît d'emblée que, tant par ses moyens financiers que par son histoire, la France constitue en fait le cœur de la francophonie.

Cela n'empêche toutefois pas les relations entre le Canada et les pays francophones, estime-t-il, ne serait-ce qu'en raison du besoin que peuvent avoir ces pays de disposer d'autres interlocuteurs internationaux que la France.

A ce sujet, il a noté que les politiques d'aide à l'étranger de son gouvernement démontrèrent ce souci canadien, puisque l'aide

aux pays francophones dépasse maintenant l'effort consenti en faveur des pays anglophones.

A un journaliste africain qui s'inquiétait des répercussions que pourraient avoir les récentes décisions économiques américaines sur les budgets canadiens d'aide au tiers monde, M. Trudeau donne deux hypothèses.

D'une part, a-t-il promis, le

Canada ne coupera pas dans ces budgets simplement "pour faire des économies".

Il n'en reste pas moins d'autre part que cette aide est basée sur un certain pourcentage du produit national brut canadien. "S'il survient donc que nous devenions soudainement plus pauvres, a-t-il conclu, nous ne pourrions aussi richement aider les autres".

Trudeau est satisfait

Relations au beau fixe entre Ottawa et Paris

Ottawa (DNC) — La France et le Canada n'ont plus aucune raison d'entretenir des suspicions l'un à l'égard de l'autre au sujet du statut du Québec au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique de la francophonie, a déclaré le premier ministre Trudeau au cours d'une conférence de presse à Ottawa. D'ailleurs, a souligné le premier minis-

tre, la France a toujours soutenu que le règlement de ce problème relevait exclusivement du Canada. Le problème est maintenant réglé et il n'y a pas lieu d'y revenir.

SATISFAIT DE L'ACCORD

Quant à l'entente intervenue, le premier ministre Trudeau et Québec, M. Trudeau déclare qu'elle n'offre aucune ambi-

guité, du moins à ses yeux. Je suis pleinement satisfait de l'accord, dit-il, et je suis sûr que chaque partie voudra le respecter.

M. Trudeau ajouta que, si l'Ontario ou quelque autre province veut obtenir le statut de gouvernement participant, il sera heureux de négocier une entente et de leur accorder les mêmes privilèges qu'au Québec.

PROVINCES ET EXTRATERRITORIALITE

Il fut un temps, a soutenu M. Trudeau, où la théorie tendait à se répandre qu'une province pouvait entretenir des relations étrangères dans les domaines de sa juridiction mais nous avons mis ordre à cela. Nous avons dit qu'il ne pouvait y avoir qu'une seule politique étrangère au Canada et que c'était au fédéral à la déterminer.

Une telle théorie, dit M. Trudeau, est inacceptable. Pas plus que nous ne pouvons permettre à une province, disons le

Québec, d'entretenir des relations avec un pays avec lequel nous sommes en froid, pas plus nous ne saurions permettre à l'Ontario par exemple, d'entretenir des relations avec la Rhodésie dont nous ne reconnaissons pas le régime.

LE ROLE DE LA FRANCE

Le premier ministre Trudeau a ajouté que le Canada n'ambitionne pas de remplacer la France comme leader de la francophonie. Nous sommes un pays trop modeste pour cela, dit-il.

D'ailleurs, ajouta-t-il, la France est la source même de la francité et elle est libre de prendre toute la place qui lui revient dans la francophonie. Le Canada sera toujours heureux de la secourir dans ce rôle, ce qui ne l'empêche assurément pas de développer des relations bilatérales avec certains pays de la francophonie et je sais que ni la France ni les autres n'en prendront ombrage.

**Même si personne
n'y comprend rien,**

Ottawa et Québec se comprennent

— François Cloutier

OTTAWA (DNC) — M. François Cloutier, ministre des Affaires culturelles du Québec, a déclaré que, si le texte de la Charte de l'Agence de coopération culturelle et technique de la francophonie est "ambigu", pour ce qui regarde le statut de "gouvernement participant", l'entente si-

gnée entre Ottawa et Québec a élucidé toute confusion en ce qui regarde le Québec. Il en est de même, dit-il, de la déclaration faite, à la conférence de l'agence, par M. Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, et représentant de la France.

Pour M. Trudeau

Québec a cessé d'être la pomme de discorde entre Ottawa et Paris

de notre envoyé spécial, Michel Roy

OTTAWA — Il n'y a plus de raison que les relations franco-canadiennes soient entachées de la "suspicion" que les incidents de Niamey ont pu susciter puisque le Québec, grâce à un accord "satisfaisant" avec Ottawa, a maintenant sa place dans l'Agence des pays francophones.

C'est ainsi que le premier ministre a répondu hier aux questions qui lui étaient posées sur l'état des rapports Paris-Ottawa au cours d'une rencontre qui s'adressait principalement à la presse étrangère, réunie à Ottawa pour assister à la conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique.

"La France, sauf erreur, a toujours considéré que ce problème des modalités de la participation du Québec à l'Agence devait être réglé entre nous" a précisé M. Trudeau qui a, d'autre part, été interrogé sur ses projets de voyage en France.

"Je vais souvent en Europe, en France particulièrement, mais je n'irai en visite officielle que si l'on m'y invite."

Songe-t-il à inviter le président Pompidou au Canada?

"Je ne crois pas que le gouvernement français nous ait fait comprendre par les voies diplomatiques qu'il souhaitait que le chef de l'Etat français fasse un voyage au Canada", a répondu M. Trudeau.

Comme on lui demandait ce qu'il pense du statut du Québec au sein de l'agence et s'il y voit quelque ambiguïté, le premier ministre a déclaré qu'il juge "satisfaisante" l'entente intervenue avec le Québec "puisque nous avons souscrit à l'accord". Pour sa

part, il n'y voit aucune ambiguïté, mais il souligne qu'une contribution plus grande du Québec à la francophonie lui paraît normale, tout comme il serait logique de prévoir qu'une province anglophone au Canada attache plus d'importance que le Québec à une éventuelle "anglophonie" ou "saxophonie".

Au chapitre de l'assistance canadienne à l'Afrique francophone, le chef du gouvernement se félicite de constater qu'elle est non seulement égale à l'aide consacrée à l'Afrique anglophone, mais légèrement supérieure depuis quelque temps. Il fait observer à ce sujet que les gouvernements des pays africains sont, dans l'ensemble, très satisfaits de la politique canadienne en Afrique, notamment à l'égard de l'Afrique du sud.

Au-delà de l'aide matérielle, le Canada a établi avec les pays de l'Afrique francophone un dialogue, une coopération qui est à la fois politique et culturelle.

Le Canada, lui demande un journaliste français, n'est-il pas en concurrence avec la France en Afrique?

"Nous sommes beaucoup trop modestes pour être en concurrence avec la France qui est la source même de la francophonie", a dit M. Trudeau qui reconnaît toutefois le désir légitime de certains pays africains de diversifier leurs sources d'aide.

"Mais je ne sache pas que la France voit à cela des objections, car il est normal pour tout pays de ne pas être lié à une seule grande puissance."

Au sujet des mesures économiques américaines et des conséquences qu'elles entraînent pour le Canada, M. Trudeau a réitéré qu'il n'écarte pas l'hypo-

thèse de contre-mesures canadiennes si les mesures imposées, de temporaires qu'elles étaient, deviennent permanentes. Il est évident que le Canada envisagera des dispositions pour empêcher que son économie ne soit trop durement touchée. Mais si les mesures américaines ne sont vraiment que "temporaires" a précisé le premier ministre, "le Canada peut tenir le coup".

Pour l'instant, M. Trudeau se dit incapable, malgré tous les efforts de son gouvernement, de "deviner" les véritables intentions des Etats-Unis.

Du prochain voyage du président Kosyguine au Canada, le premier ministre se borne à dire qu'il confirmera les bonnes relations entre l'URSS et le Canada. Il rappelle ici que son gouvernement tente d'établir "des amitiés partout dans le monde pour ne pas être dominé par les Etats-Unis".

Interrogé en outre sur la loi des mesures de guerre et la crise d'octobre 1970, M. Trudeau a expliqué de nouveau à la presse étrangère ce qu'il a souvent été amené à dire au Canada:

Après les enlèvements de MM. Cross et Laporte, le gouvernement n'avait pas le choix, il fallait avant tout établir clairement que le premier rôle d'un gouvernement est de gouverner; il ne devait, à aucun prix, céder au chantage, etc.

Mais le Canada est sorti "depuis un bon moment" de cette crise qui a pris fin "plus vite qu'on le pensait".

Où en est le FLQ? demande un journaliste:

Etonné par la question, M. Trudeau répond: "Je n'en sais vraiment rien... Il se peut que des cellules soient encore prêtes à agir..."

Francophonie et cinéma

Un projet de consortium des pays francophones

par Jean-Pierre Tadros

Il est un cinéma que l'on connaît particulièrement fort mal au Québec, et c'est le cinéma qui se fait dans les pays francophones. Cela pourrait paraître paradoxal, mais les faits sont malheureusement trop connus pour soulever quelque étonnement. Je ne pense pas ici tellement aux films français qui arrivent malgré tout, mais non sans quelques difficultés (ils sont taxables à l'importation, alors que les films américains ne le sont pas), à se trouver une place sur nos écrans. Mais que dire des films suisses, belges, sénégalais et des autres pays de la francophonie?

Ces films nous sont donc pratiquement inconnus. Mais la réciprocité est, elle aussi, vraie. Car les films québécois — et ça, on le sait d'expérience — n'arrivent pas plus à se trouver un marché dans les pays francophones, un marché qui devrait pourtant lui être tout naturellement accessible.

Cet état de chose — dont le grand public, il faut bien l'avouer, s'est fort bien accommodé — n'a pas cessé de soulever les protestations des principaux intéressés, les cinéastes. On comprendra alors, que l'Agence de Coopération culturelle et technique, dont le mandat est précisément d'assurer, entre tous les pays adhérents, une sorte de marché commun des biens culturels, devienne le lieu naturel de rencontre des efforts entrepris en vue d'un regroupement des énergies créatrices. C'est ainsi que le secrétariat avait été amené à convoquer un séminaire qui a réuni à Dakar, du 20 au 24 novembre dernier une vingtaine de spécialistes du cinéma.

Lors de cette rencontre, un projet de création d'un Consortium international du cinéma des pays francophones avait été présenté par M. Tahar Cheriaa, sous-directeur au ministère tunisien des Affaires culturelles et de l'Information. Afin de faciliter l'examen de cette proposition par les organes de l'Agence, le Secrétariat de l'Agence avait demandé à M. Cheriaa de préciser, dans un avant-projet descriptif, les éléments essentiels de ce Consortium. C'est ce dernier projet que nous présentons aujourd'hui,

en faisant abstraction, néanmoins des aspects juridiques que l'élaboration d'un tel Consortium ne manquera pas de soulever.

Les problèmes de distribution commerciale

Les problèmes du cinéma dans les pays francophones sont tout naturellement, et d'abord, d'ordre financier (production). Mais ce sont aussi, et surtout, des problèmes de distribution commerciale, et subséquemment d'exploitation. L'exemple suivant, que nous empruntons à M. Tahar Cheriaa, est là pour nous le rappeler.

«Un film sénégalais X est produit. Il postule une certaine "commercialisation internationale" (de même qu'une diffusion non spécifiquement commerciale) de nature à rentabiliser les investissements que sa production avait exigés. Il lui faut, pour cela, s'insérer dans l'un des réseaux traditionnels de distribution. Cela signifie qu'il devra s'être préalablement adapté — qualitativement et techniquement — aux normes de ces réseaux traditionnels. Or, cela n'a été possible jusqu'à présent que dans le cas de "coproductions spectaculaires" telle "La Bataille

d'Alger". De telles formules peuvent en effet accidentellement réaliser cette adaptation préalable... et résoudre du même coup les problèmes de distribution-commercialisation-autofinancement.

«Par contre, poursuivra M. Cheriaa, des films exprimant une culture nationale — je pense entre autres à "La noire de..." (Sénégal), "La femme au couteau" (côte d'Ivoire), ... — ne peuvent pas encore réaliser préalablement cette adaptation. Ils n'en ont ni la vocation ni, surtout, les moyens techniques et financiers. Or, pour les pays du tiers monde, il s'agit des seules productions qui peuvent être actuellement réalisées. Pour les pays francophones économiquement et technologiquement plus avancés, ce genre de films d'expression et de témoignage de la culture nationale correspond aux productions dites d'"auteurs" ou d'"avant-garde" qui se trouvent, souvent, aussi peu adaptées aux normes des réseaux traditionnels.

«Dans ces conditions, enchaînera-t-il, si le rôle principal ou l'un des rôles principaux de l'Agence est bien de promouvoir, dans un souci d'enrichissement réciproque et de progrès commun, un "marché commun des biens culturels" et un "échange fructueux des oeuvres, des idées et des hommes" entre les pays membres, et s'il est bien entendu que les oeuvres cinématographiques constituent un élément essentiel de ce "marché commun" en même temps qu'un instrument très efficace de cet échange, il faut envisager rationnellement une solution appropriée aux problèmes spécifiques que nous venons d'évoquer.

Un consortium international

Et ce serait précisément là, le rôle et la nature de ce "Consortium international du cinéma des pays francophones" qui sera soumis aux membres de l'Agence. Celui-ci aurait principalement pour fonction:

a) de distribuer commercialement et de diffuser aux fins non spécifiquement commerciales, les films des pays membres, à l'intérieur et à l'extérieur de ces pays, de manière à leur assurer la circulation la plus large, la commercialisation la plus rentable et le dynamisme susceptible de provoquer, par le circuit des recettes et des réinvestissements, le développement autonome du cinéma dans chacun de ces pays.

b) de créer, par des accords et des systèmes d'échange appropriés, ainsi que par des méthodes de collaboration originales avec les réseaux traditionnels, les meilleures conditions possibles d'insertion progressive des films en cause dans ces réseaux traditionnels. D'agir, en somme, sur le double plan de la distribution commerciale, de manière à ce que ces films tirent le meilleur parti possible des marchés traditionnels et puissent ainsi insuffler à ces mêmes marchés de nouveaux modèles d'exploitation mieux adaptés à la diversité spécifique des films en question.

c) de développer la production des films dans les pays francophones, et plus particulièrement, des coproductions multinationales "originales" entre ces pays.

Sur le plan de la production strictement nationale, le "Consortium" n'agirait pas comme producteur, mais comme stimulant, coordonnateur, fonds d'aide et banque de développement du cinéma des pays membres.

C'est un rôle tout autre que l'Agence serait amenée à assumer dans le cas des "coproductions multinationales". Car il faudrait ici envisager à promouvoir des formules de coproductions originales, et surtout, différentes des coproductions commerciales traditionnelles.

L'originalité des coproductions multinationales patronnées par l'Agence, résiderait, d'après M. Tahar Cheriaa, dans les trois particularités suivantes. Tout d'abord, l'équipe des "auteurs-créateurs" du film coproduit (à savoir le réalisateur, le scénariste, le dialoguiste, le monteur, l'auteur de la musique, le décorateur, le costumier, et les interprètes des rôles dits principaux) serait homogène parce qu'elle composée uniquement des ressortissants du pays qui fournit le sujet et dans lequel se déroule l'essentiel de l'action du film. Ce qui assurerait incontestablement une "unité nationale de création".

Par contre, l'équipe technique du film (aux stades du découpage technique, du tournage, du montage, de la sonorisation et des autres travaux de laboratoire, ainsi que des interprètes de rôles dits "secondaires") devrait comporter autant de techniciens originaires d'autres pays membres que les moyens financiers de la production le permettraient ou que l'exigerait la réalisation du film dans les meilleures conditions possibles. On arriverait ainsi à créer "une coopération multinationale sur le plan technique".

Enfin, les investissements et la répartition des recettes se feraient sur une base obligatoirement multinationale. Le financement étant ainsi commun et le partage des bénéfices au prorata de ceux-ci.

Cette structure de coproduction non traditionnelle permettrait ainsi la production de "films culturellement personnalisés", et non de "produits cosmopolites" de simple consommation. Elle permettrait également d'instaurer entre les cinéastes et les techniciens des divers pays membres une coopération technique étroite et fructueuse.

French factor, agency, praised by PM

By The Canadian Press

Prime Minister Trudeau has welcomed delegates to the second annual conference of the French Cultural and Technical Co-operation Agency by extolling the "establishment of the French factor in an English-speaking North America."

Mr. Trudeau said Monday he was counting on the broadening influence of the Francophone world.

"Canada's co-operation with the agency is not for the sake of nostalgia," the prime minister said, "but because of a desire for progress."

He stressed the importance of Quebec at the heart of the French-speaking world, noting the special arrangements which permit

the Quebec governments "with permission of the Canadian government" to participate in the agency's institutions, activities and programs.

He concluded his welcoming speech by declaring himself convinced that the agency's apolitical nature would soon attract other Francophone countries which were not as yet members of the organization.

The agency is an international association of 30 French-speaking countries, represented by delegates from government departments. It is intended to develop co-operation between nations where French is either a first or second official language.

The agency's conference was declared officially open by its out-going president, Harou Kouka, Nigerian edu-

cation minister, who read a message of "joy and inspiration" from Diiori Hamani, president of Niger where last year's conference was held.

At that time, *à Québec*, Jean-Marc Leger, was named head of the organization's general secretariat.

The delegates, several of them sporting African national costumes are to meet here until Wednesday, when the conference moves to Québec City for the second leg of the week-long meeting.

A Louisiana delegate said the United States government would have no opposition to Louisiana's participation in the agency.

James Domengeau, chairman of the Louisiana delegation, said there would be no U.S. federal opposition to Louisiana's participation if the case came up.

But he said there is no question at the moment of asking Washington for status as a "participant" government in the agency. Québec was granted participant status Monday under terms negotiated with the Canadian federal government.

The Louisiana delegation is attending the conference in an observer capacity.

The Louisiana delegates said in an interview that Washington has taken a strong interest in the "survival of the French fact" in Louisiana and elsewhere in the United States.



Nigerian delegates confer, left to right: Harou Kouka, minister of education and out-going Agency president, Mai Mai Gana, secretary of state and Diallo Abdoulaye commissioner of development.

—Citizen-UPJ staff photo

Quebec has status in agency

By The Canadian Press

Quebec has been voted in as a member to the French Cultural and Technical Co-operation Agency by 22 delegations from Francophone countries.

Quebec's admission Monday was the climax of negotiations between the federal and provincial governments carried on since 1969. Because participation in the agency enters the field of international relations, Quebec will restrict its activities to those programs approved by the federal government.

Francois Cloutier, provincial minister of cultural affairs, said Quebec's admission proves "the negotiations were not useless."

He said Quebec is not a sovereign country and therefore cannot take part in the international relations of sovereign countries.

The agency showed it was not afraid to innovate new forms of international relations when it admitted Quebec, Mr. Cloutier said.

Further, it showed the flexibility of a federal state, which makes it possible for better representation of certain sectors of the state, he said.

Le statut du Québec manque toujours de... précision

Ottawa (DNC) — En dépit de l'accord intervenu entre les gouvernements d'Ottawa

et de Québec sur le statut du Québec comme "gouvernement participant", il semble que l'on ne s'entende pas complètement sur les prérogatives du Québec au sein de l'Agence de la Francophonie.

Le Québec a-t-il droit de vote autonome, comme semblent le croire certains exécutés du texte de l'entente du 1er octobre 1968, ou le Québec n'exerce-t-il son droit de vote que sous l'égide et le parapluie du gouvernement d'Ottawa, ainsi que l'affirment les porte-parole du gouvernement central ?

gers continuent d'affirmer que le Québec a obtenu, à toutes fins pratiques, le statut d'Etat-membre, et qu'il peut exercer, sinon une action souveraine, du moins une politique autonome au sein de l'Agence, dans les cadres du protocole du 1er octobre.

LE DROIT DE VETO

Quant au "droit de veto" accordé au Québec et qui ne fait l'objet d'aucune précision écrite, dans l'accord du 1er octobre, et s'en remet aux décisions précédentes de Niamey, il semble qu'il soit limité aux questions de juridictions provinciales, auquel cas, en cas de dissidence québécoise, le Canada s'abstiendrait de voter. Mais les exécutés fédéraux insistent pour dire que ce serait là la réaction "normale" de la délégation canadienne mais que, même en matières de compétence provinciale, sur le plan international le Canada possède seul le droit de négocier et de signer des accords, quitte à les faire ratifier par les provinces.

On voit donc que la question du statut du Québec au sein de l'Agence de la Francophonie n'est pas encore complètement élucidée.

Toute cette francophonie dans la capitale fédérale Trudeau est vivement ému!

PAR CLEMENT BROWN

OTTAWA — "La francophonie est de jamais une réalité, nous le savons. Mais de la voir rassemblée et résolue, à Ottawa, nous émeut vivement. C'est un peu comme si se trouvait consacrée de par le monde la permanence du Canada français." C'est en ces termes que le premier ministre Trudeau a inauguré hier à Ottawa la deuxième Conférence de l'Agence de coopération culturelle et technique.

AMPLEUR INTERNATIONALE

Le premier ministre devait ajouter que l'Agence "insère dans le monde l'ampleur internationale de la réalité" de la francophonie et montre au monde l'exemple de la coopération entre les races et les cultures.

Le chef du gouvernement canadien devait ajouter: "La francophonie n'est pas un souvenir, c'est un avenir".

"L'Agence se veut une vocation de dialogue et d'ouverture, poursuit M. Trudeau, ce n'est pas un creuset où se fondent et finalement se perdent les cultures, elle entend que chacune approfondisse et fasse rayonner son génie singulier par des échanges véritables et, par conséquent, mutuellement enrichissantes.

L'IDEAL CANADIEN

L'esprit qui anime l'Agence, fait remarquer le premier ministre du Canada, est proche de l'idéal canadien.

M. Trudeau rappelle que "la présence française, florissante au Québec" rayonne dans d'autres provinces canadiennes et c'est pourquoi ces provinces ont participé au sein de la délégation canadienne à la signature de l'accord de Niamey créant l'Agence de la francophonie.

M. Trudeau rappelle que le Québec est devenu un "gouvernement participant aux institutions, aux activités et aux programmes de l'Agence, sous réserve de l'assentiment du gouvernement du Canada et selon des modalités qu'il définirait conjointement avec eux".

STATUT D'ETAT MEMBRE

Certains délégués étran-

A Québec mercredi

Après avoir tenu une conférence à Ottawa, l'Agence culturelle et technique des pays francophones se déplacera mercredi vers Québec où d'autres conférences auront lieu. Une conférence plénière se tiendra vendredi. C'est le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, qui la présidera. L'Agence a été fondée, il y a un an, à Niamey, au Niger.

La rencontre de cette semaine était la première qui était officielle.

La conférence de la francophonie

Dans la mesure de ses moyens, le Québec tentera d'être présent



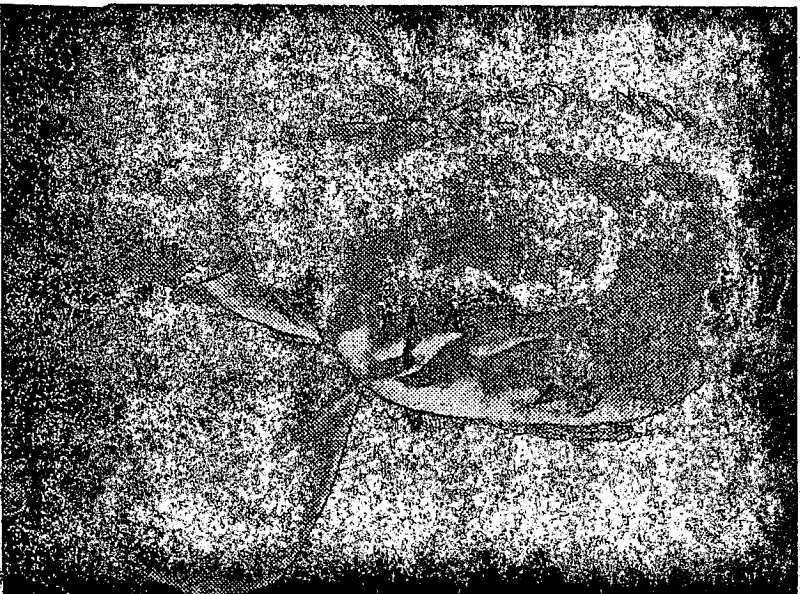
La seconde conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique a commencé, hier, à Ottawa. Des membres de la délégation nigérienne discutent d'une proposition. De g. à d.: le ministre de l'Éducation, M. Harrou Kouka; le secrétaire d'État, Mai Mai Gana et le Commissaire au développement, Diallo Abdoulaya. L'agence comprend 22 pays qui sont plus ou moins d'expression française. (UPI—MM)

OTTAWA (DNC) — "M. François Cloutier, ministre des Affaires culturelles du Québec, a déclaré, à l'ouverture de la conférence de la francophonie, que "dans la mesure de ses moyens, à la lumière de son expérience et compte tenu des modalités de sa participation, le Québec tentera d'être présent "aux activités de l'agence de coopération culturelle et technique. Le ministre québécois a souligné "la souplesse d'un fédéralisme bien compris qui veut qu'un état-membre d'un vaste ensemble puisse s'exprimer dans les domaines relevant de sa compétence". (C'est cette expression d'état membre, dans la bouche du ministre québécois, au lieu de l'expression de "gouvernement participant" qui semble avoir créé quelque confusion sur le statut véritable du Québec au sein de l'agence). M. Cloutier a déclaré que l'entente entre Ottawa et Québec tient compte "à la fois de la souveraineté de notre pays et de la vocation particulière du Québec."

RESPONSABILITE EVIDENTE

M. Cloutier a rappelé que le Québec "compte une population à forte majorité francophone et constitue ainsi la plus grande concentration de parlants français hors de France. De par ce fait même, s'écria-t-il, le Québec n'a-t-il pas une responsabilité claire qu'il doit assumer"? Aussi, le Québec entend-il se montrer très actif dans sa participation aux institutions, aux programmes et aux activités de l'organisation francophone. Formant un groupe pleinement identifié au sein de la délégation canadienne, a précisé le ministre, le Québec saura se faire entendre dans les matières qui le concernent."

"Le destin linguistique du Québec, termina M. Cloutier me paraît inéluctablement lié à la pénétration du français dans le monde et à ses aptitudes à s'adapter sur le plan technologique et à cet égard l'agence de la francophonie jouera un rôle essentiel."



M. François Cloutier, ministre des Affaires culturelles du Québec.

François Cloutier

The Nation



Applauding the opening speech at the Agence de Co-operation Culturelle et Technique are the Cultural Minister of Belgium, Albert Parisis (left), Prime Minister Pierre Trudeau and Canadian External Affairs Minister Mitchell Sharp (right). The 22-country conference was opened in Ottawa yesterday by Nigerian Minister of Education Harou Kouka, president of the franco-phone group which is made up of partly French-speaking countries. At the conference yesterday, Quebec was voted in as a member — but will restrict its activities to programs approved by the Federal Government.

36 TORONTO DAILY STAR, Tues., Oct. 12, 1971



PRIME MINISTER PIERRE TRUDEAU welcomes James Domegeaux (left) and Paul Tate (centre), both from Louisiana, to five-day "Agence de Co-Operation Culturelle et Technique" conference in Ottawa between 22 countries.

Ottawa gives Quebec right to join Francophone agency

OTTAWA (CP) — Prime Minister Pierre Trudeau welcomed delegates to the second annual conference of the French Cultural and Technical Co-operation Agency yesterday by extolling the "establishment of the French factor in an English-speaking North America."

Trudeau said he was counting on the broadening influence of the French-speaking world.

"Canada's co-operation with the agency is not for the sake of nostalgia," the Prime Minister said, but because of a desire for progress."

"The Francophone world is not a memory but a future."

He stressed the importance of Quebec at the heart of the French-speaking world, noting the special arrangements which permit the Quebec government "with permission of the Canadian government" to participate in the agency's institutions, activities and programs.

Quebec was voted in as a member by 22 delegations yesterday.

Quebec's admission was the climax of negotiations between the federal and pro-

vincial governments carried on since 1969. Because participation in the agency enters the field of international relations, Quebec will restrict its activities only to those programs approved by the federal government.

A delegate from Louisiana said the United States government would have no opposition to Louisiana's participation in the agency.

The agency, an international association of 30 French-speaking countries, is intended to develop co-operation between nations where French is either a first or second official language.

PM sees 'progress' in Francophone talks

OTTAWA — (UPI) — Prime Minister Trudeau told delegates from 22 French-speaking nations yesterday that their meeting here affirmed the permanence of the "French fact" in North America.

Trudeau emphasized Canada's French traditions as he welcomed delegates to the second general conference of the French-speaking agency for cultural and technical co-operation.

Trudeau said he was counting on the broadening influence of the Francophone world.

cultural promotion, education, professional training, and exchanges of technical information.

Trudeau noted that the federal and Quebec governments had reached an important agreement for joint participation in the agency's activities — apparently ending the squabbling over jurisdiction in international affairs between Quebec and Ottawa in the late 1960s.

As a "participating government" in the agency, Quebec "will be in an even better position to continue and broaden its assistance," Trudeau said.

WANT PROGRESS

"Canada's co-operation with the agency is not for the sake of nostalgia," the prime minister said, "but because of a desire for progress."

"The Francophone world is not a memory but a future."

After the brief opening session, the 100 delegates began two days of closed-door working sessions here. Tomorrow they move to Quebec City for more working sessions and a final plenary session Friday to be addressed by Premier Bourassa.

The agency was founded a year ago at a meeting in Niamey, Niger, and this week's meeting was its first working session. Delegates were expected to consider possible schemes for co-operation in the fields of

Le budget de l'Agence: un peu moins de \$5 millions

OTTAWA (de notre envoyé spécial) — Il se confirme que le budget total de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays de langue française, établi à 16,5 millions de francs pour l'année 72, sera porté à 23 millions de francs (un peu moins de \$5 millions) pour l'année 1973.

Ces décisions, arrêtées hier en commission, seront soumises à l'assemblée plénière de la conférence générale de l'organisation qui se réunira à Québec

vendredi. Elles ont été communiquées à la presse par la délégation française hier soir, à l'issue des séances à huis clos des 3 grandes commissions de l'Agence.

Ces chiffres témoignent de l'essor rapide, mais encore trop limité, selon certains, de l'Organisation qui sera dotée en 1973 d'un budget deux fois et demie supérieur à celui de 71.

Il est en outre convenu que la contri-

Voir page 7: Budget de l'Agence

BUDGET DE L'AGENCE

buton du Canada passera de 33% à 35%, le Québec ayant décidé d'apporter sa part, qui s'élèvera environ à 2% du budget total. La contribution de la France passera de 45 à 46,3%; celle de la Belgique, de 12 à 12,2%. Les autres Etats

se partageront le solde, soit environ 5%.

Il convenait d'accroître le budget de l'Agence pour lui permettre de vivre, a notamment déclaré le porte-parole de la délégation française, sans toutefois lui donner plus de moyens qu'elle ne serait en mesure de mettre en oeuvre.

Enfin, les délégués sont tombés d'accord sur la réunion, en 1974, d'un festival artistique et sportif des pays francophones, ouvert aux seuls amateurs, et qui se tiendrait à Montréal.

Le Québec a désormais sa place dans l'Agence

de notre envoyé spécial,
Michel Roy

OTTAWA — Le Québec a désormais sa place dans l'Agence de coopération culturelle et technique des pays de langue française. Ainsi, "il se sent moins seul au monde", devait déclarer son ministre des affaires culturelles, M. François Cloutier, en remerciant la conférence générale, hier, d'avoir bien voulu admettre le Québec à titre de gouvernement participant, "puisqu'il accède à une consécration officielle qui lui permet de mieux faire entendre sa voix dans la francophonie".

Pourtant, si les délégations des 22 Etats représentés à Ottawa ont pris acte de l'entente intervenue entre Ottawa et Québec, — entente dont M. Gérard Pelletier, président de la délégation canadienne, a informé l'assemblée dès après l'allocation de bienvenue de M. Trudeau — une légère ambiguïté subsiste encore quant au statut exact du Québec dans l'organisation internationale.

Une ambiguïté que chacun se garde bien de dissiper, de crainte de relancer d'anciennes querelles.

Tout laissait présager que l'admission du Québec dans l'Agence ne serait qu'une simple formalité puisque les modalités de sa participation avaient été réglées. Mais le président de la délégation française, M. Pierre Billecocq — celui-là même qui avait mené le combat de Niamey en faveur du Québec en mars 1970 — a fait une intervention qui tend à majorer le rôle de la province francophone dans l'Agence.

"La délégation française constate, a dit M. Billecocq, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, que le Québec, en tant que gouvernement participant, possède la qualification nécessaire pour être désormais compté au nombre des membres de l'Agence puisque ce terme

couvre à la fois le cas des Etats membres et celui des gouvernements participants."

Apparemment anodine, cette intervention, qui avait presque valeur de proposition d'admission indique en tout cas que l'interprétation française attribue certainement au Québec une place plus importante qu'au Nouveau-Brunswick, à l'Ontario et au Manitoba. Elle précise en outre qu'un "gouvernement participant" est un membre à part entière tout au moins dans ce cas particulier. Il n'y manque qu'une délégation distincte et le droit de vote que le Québec ne possède pas.

M. Cloutier, intervenant à la suite de M. Billecocq, a donné lecture du texte qu'il avait préparé sans tenir compte de l'interprétation plus généreuse que son collègue français venait de proposer.

Au secrétariat de l'Agence, on ne nie pas qu'une certaine ambiguïté subsiste, mais on s'empresse d'ajouter que l'interprétation du ministre français est conforme à l'esprit de la charte, sinon à la lettre de l'entente intervenue entre le Québec et le gouvernement fédéral en vertu de l'article qui autorise l'admission des gouvernements participants.

Comme la délégation canadienne n'a pas jugé opportun de relever la position française pour l'assortir des nuances et des conditions déjà connues, aucun débat ne s'est engagé sur cette question et, contrairement à ce qui avait été prévu, la commission juridique n'en a pas été saisie.

Evoquant l'entente Ottawa-Québec et le rôle que sa province entend jouer dans la francophonie, M. Cloutier a notamment déclaré:

"Cette admission témoigne d'un double fait. Elle manifeste la vitalité d'une jeune organisation qui a su s'adapter aux conditions changeantes du monde moderne et qui n'a pas craint d'innover en matière de coutume internationale. Elle témoigne aussi de la souplesse d'un fédéralisme bien compris qui veut qu'un Etat membre d'un vaste ensemble puisse s'exprimer dans les domaines relevant de sa compétence."

Après avoir rappelé la vocation particulière du Québec au Canada, le ministre des affaires culturelles a donné à l'assemblée générale de l'Agence l'assurance que le Québec entend se montrer très actif dans sa participation aux institutions, aux programmes, et aux activités de l'Organisation. Formant un groupe pleinement identifié au sein de la délégation canadienne, il saura se faire entendre dans les matières qui le concernent.

Convaincu que l'Agence vaudra éviter les écueils qui guettent les jeunes organisations internationales, M. Cloutier formule l'espoir que la présente conférence permettra de mieux définir l'action et les orientations de celle-ci après la période de rodage qui a suivi la rencontre de Niamey.

"Dans la mesure de ses moyens, à la lumière de son expérience et compte tenu des modalités de sa participation, a conclu le ministre, le Québec tentera d'être présent."

Interrogé en soirée sur le sens et la portée de l'intervention du président de la délégation française, M. Cloutier a tenu à souligner qu'il n'existe pas de contradiction entre les propos de M. Billecocq et l'intervention qu'il a faite au nom du Québec.

"Je tiens à dire, a déclaré le ministre, que le Québec est effectivement un membre de l'Agence, non pas comme un Etat souverain, mais comme un gouvernement participant. Voilà qui est clair."

De son côté, M. Jean-Marc Léger, faisant rapport des activités de secrétariat général qu'il dirige a reconnu que l'A-

gence faute de moyens suffisants n'est pas encore en mesure d'accomplir une oeuvre d'envergure à la mesure des besoins.

"Mais ce n'est point d'abord par sa taille physique, par ses moyens financiers qu'elle peut s'imposer, mais par un style d'action et par une attitude, par une façon propre de se situer sur le plan international et par un emploi judicieux de ses ressources, a déclaré M. Léger: un emploi qui vise d'une part à inventer des formules nouvelles et, de l'autre, à utiliser tous les moyens et canaux existant déjà plutôt qu'à créer des institutions coûteuses et de lourdes structures. L'intervention directe doit être l'exception: la règle serait plutôt de coordonner, d'utiliser, d'animer, de susciter, de faire connaître et d'harmoniser."

A l'heure où l'Agence passe d'une phase d'études et d'inventaires à une phase pleinement opérationnelle, le secrétaire général se demande si l'organisation, en raison même de sa jeunesse et de la modestie de ses moyens, ne devrait pas plutôt "donner toute sa dimension à la coopération en démontrant que celle-ci ne se laisse pas enfermer dans la simple assistance technique, mais la dépasse et la transcende infiniment".

En conclusion, M. Léger déclare: "C'est dans la véritable notion de coopération qu'apparaît l'égalité réelle de tous les partenaires et que se révèle la richesse d'un dialogue qui n'a d'autre souci que culturel."

Dès le début de la séance d'ouverture, M. Gérard Pelletier a été élu à la présidence de la conférence, flanqué de cinq vice-présidents qui sont les délégués du Vietnam, de Madagascar, de la Tunisie, de la Côte-d'Ivoire et du Tchad.

Aujourd'hui, la conférence poursuit ses travaux en commission et à huis clos.

M. Gérard Pelletier nommé président de la Conférence de l'Agence de coopération

Par PAUL LONGPRE
OTTAWA (PC) — Deux faits ont marqué lundi l'ouverture de la Deuxième conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique: l'historique admission du Québec comme membre d'une organisation internationale et l'élection du secrétaire d'Etat canadien, M. Gérard Pelletier, à la présidence de la Conférence.

D'autre part, contrairement à la conférence de fondation de cet organisme surnommé "l'Unesco de la francophonie", le 20 mars 1970, à Niamey, il n'y a pas eu de "guerre des fanions" entre Ottawa et Québec. Bien au contraire, le chef de la délégation québécoise, M. François Cloutier, ministre des Affaires culturelles, s'est rendu au Sénat, transformé pour l'occasion en forum de la francophonie, dans sa voiture personnelle.

Aucune objection n'ayant été formulée contre la proposition française de reconnaître désormais le Québec comme membre, la Conférence générale, instance suprême de l'ACCT, a donc consacré dans les faits la participation du Québec à la francophonie, selon les modalités de "gouvernement participant" prévues à la charte de cet organisme.

Dans son allocution de bienvenue, le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau a souligné que l'idéal de l'ACCT se rapproche en fait de l'idéal canadien: "amener à l'épanouissement les diversités pour en faire une solidarité".

Il s'est félicité de ce que l'Agence ait prévu ce statut de "gouvernement participant" qui fait que le Québec est "encore mieux placé désormais pour maintenir et élargir son con-

cours à la contribution canadienne.

"C'est d'ailleurs ce que nous voulions souligner en proposant que vos travaux se déroulent en partie à Québec, berceau de la civilisation française en Amérique", a-t-il dit aux 22 délégations venues de quatre continents.

On sait que cette conférence internationale doit se poursuivre jeudi et vendredi dans la capitale québécoise, après une brève visite à Montréal, mercredi. M. Trudeau a donc invité les délégués à se rendre compte sur place qu'après quatre siècles d'enracinement en Amérique du Nord, "non seulement la langue française y est-elle maintenue, mais chantée et célébrée".

Présidence

Dès le début des travaux, les délégations adoptaient à l'unanimité une proposition du Niger désignant le Canada à la présidence de la conférence. Le président de la délégation canadienne, M. Gérard Pelletier, a aussitôt accepté ce mandat de deux ans, tout en soulignant que la tâche lui serait grandement facilitée en raison du travail exceptionnel du président-sortant, M. Harou Kouka, ministre de l'Education du Niger.

Ce dernier, rendant compte de son mandat, devait d'ailleurs noter que la naissance de la francophonie ne s'est pas faite sans difficultés et tiraillements de toute sorte.

M. Kouka a livré d'autre part aux délégués un émouvant message de son président, M. Diouri Hammani, qui avait reçu le mandat de "provoquer, avec l'aide de tous, la création de l'institution appelée à devenir l'organisme exécutif de cette coopération".

200 millions

"Tous s'accordent désormais à reconnaître, soulignait M. Hammani, le bien-fondé des appels lancés naguère par les deux présidents Senghor et Bourguiba, dont la remarquable intuition et la vision planétaire des problèmes du monde d'aujourd'hui ont permis d'esquisser les futures avenues d'un programme d'action à l'échelle de 200 millions d'hommes répartis sur tous les continents."

Il revient en effet au président sénégalais, M. Léopold Senghor, d'avoir lancé dès 1946 l'idée d'une coopération multilatérale à l'échelle du monde francophone. Après plusieurs années de maturation, le projet devait trouver l'appui du président Bourguiba (Tunisie). Ce dernier réclamait alors "un Commonwealth à la française, une sorte de communauté qui respecte les souverainetés de chacun et s'harmonise les efforts de tous".

Rapport

Dressant le bilan de ces 18 premiers mois d'existence de l'Agence, le secrétaire général, M. Jean-Marc Léger, ex-éditorialiste au Devoir, invitait les délégués à l'esprit d'invention et à l'originalité dans ses programmes d'action, de manière à tirer le maximum de profits des ressources financières modestes de l'organisme.

On sait que le budget courant de l'ACCT est seulement de \$2 millions, dont 45 pour cent sont souscrits par la France et 33 pour cent par le Canada. Le nouveau budget doit être déterminé au cours de ces assises, en commission à huis clos, mais il semble assuré, selon des sources sérieuses, qu'il sera porté à \$3.2 millions en 1972 et à environ \$5 millions en 1974.

De toute manière, M. Léger a tenu à mettre les délégations en garde contre l'éparpillement:

"Il est permis de penser que l'Agence ne disposera pas, avant plusieurs années, de moyens très considérables, a-t-il dit. Mais ce n'est point d'abord par sa taille physique, par ses moyens financiers, qu'elle peut s'imposer, mais par un style d'action et par une attitude: par une façon propre de se situer sur le plan international et par un emploi judicieux de ses ressources."

En somme, il s'agit, a-t-il conclu, d'utiliser "tous les moyens et canaux existant déjà plutôt que de créer des institutions coûteuses et de lourdes structures".

M. Trudeau lance un appel aux "absents" de la francophonie

OTTAWA (de notre envoyé spécial) — Dans l'allocution qu'il a prononcée hier à la séance d'ouverture de la deuxième conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique, le premier ministre du Canada a invité les pays francophones qui n'en font pas déjà partie à venir prendre place. M. Trudeau songeait à ceux qu'on appelle "les grands absents" de la francophonie et qui, pour diverses raisons, politiques, idéologiques et culturelles, ont préféré jusqu'ici s'abstenir. Ce sont, notamment, l'Algérie, le Congo, le Maroc, la Suisse et la Guinée.

Le chef du gouvernement canadien, qui s'adressait aux délégations des 22 Etats représentés dans l'organisation internationale de la francophonie, réunies dans la chambre du Sénat, s'est dit convaincu que la qualité et l'intérêt des travaux, des projets et des réalisations de l'Agence révéleront aux absents "l'utilité et le dynamisme de l'Agence, de même que son caractère apolitique".

Certes, a dit le premier ministre. Le francophonie est désormais une réalité. "Mais de la voir ici rassemblée et résolue, vous comprendrez que cela nous émeuve très vivement. C'est un peu comme si se trouvait consacrée de par le monde la permanence du Canada français."

Mais la francophonie, de-

vait ajouter M. Trudeau, "n'est pas un souvenir: c'est un avenir", dont la vocation repose sur le dialogue et l'ouverture aux autres et qui constitue un "outil privilégié" de coopération et de collaboration, un instrument de multilatéralisme. Soucieuse de préserver l'originalité de chacun des participants, l'Agence "n'est pas un creuset où se fondent et finalement se perdent les cultures".

L'idéal qui anime cette association des pays de langue française — ce dialogue permanent des civilisations, cette promotion et ce rayonnement des cultures nationales, cette connaissance mutuelle, ce respect de l'originalité de chacun — est proche de l'idéal canadien, a fait observer M. Trudeau qui devait ajouter:

"Le Canada qui vous accueille est en pleine communion avec vous. Par l'agence-ment de sa représentation, il a voulu rassembler dans la francophonie toutes les ressources et toutes les bonnes volontés désireuses de s'y exprimer."

Florissante au Québec, a-t-il poursuivi, la présence française rayonne aussi en Ontario, au Nouveau-Brunswick et au Manitoba.

"Voilà pourquoi les gouvernements du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Manitoba participent depuis des années avec nous à la concertation qui a créé l'Agence, et continuent d'y avoir le plus large succès."

M. Trudeau évoque ensuite les modalités de la participation du Québec à l'Agence, mises

au point la semaine dernière, et insiste sur le caractère particulier de la contribution de la province française, "mieux placée désormais pour maintenir et élargir son concours".

En conclusion, le premier ministre réaffirme, que la francophonie a sa place en Amérique.

"S'il n'en était pas ainsi, pourquoi la vie française se serait-elle obstinée chez nous? Pourquoi le gouvernement du Canada aurait-il reconnu le français l'une de ses deux langues officielles? Pourquoi les Canadiens y verraient-ils un élément central de leur identité, un garant de leur indépendance et, donc un patrimoine essentiel pour chacun d'entre eux, quelles que soient sa culture et sa langue?"

CANADA : Deuxième conférence de l'Agence de la francophonie

OTTAWA, et Québec seront durant une semaine les porte-drapeau de la francophonie. Les travaux de la deuxième conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique se déroulent depuis hier dans la capitale fédérale du Canada et se poursuivront de mercredi à vendredi prochains dans la capitale de « la belle province ».

L'importance de ce « bicéphalisme » n'échappera pas, en tout cas, aux vingt-deux pays membres de ce « Commonwealth » de la francophonie. La création de l'Agence de coopération culturelle et technique en mars 1970 à Niamey avait, en effet, été marquée par un différend assez vif entre Québec et Ottawa quant à la représentation du gouvernement provincial.

Aujourd'hui, les querelles sont aplanies. Le Québec a droit au rang de « gouvernement participant » et ce, « dans le plein respect de la souveraineté et de la compétence internationale » du Canada.

Au nombre des projets, fort divers, qui feront l'objet des travaux de la conférence, à Ottawa puis à Québec, figure notamment l'organisation pour 1974 des « Jeux de la francophonie », événement sportif et culturel qui réunirait vraisemblablement à Montréal mille athlètes et cinq cents artistes.

L'agence se propose par ailleurs de créer une « Maison des cultures » qui serait une sorte d'exposition permanente reflétant les différentes cultures des pays membres.

Samedi, le conseil consultatif de l'agence s'était réuni à Ottawa pour étudier le programme de la conférence et élire son président, en l'occurrence M. Jean de Broglie, président de la commission des Affaires étrangères au Palais-Bourbon.

• L'Agence de coopération des pays francophones

L'enthousiasme règne au sein de la délégation du Québec

Par PAUL LONGPRE

OTTAWA (PC)—L'enthousiasme était manifeste, lundi midi, au sein de la délégation québécoise à la deuxième Conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT).

Fait historique, l'admission du Québec comme membre de cet organisme international, proposée par la France, venait d'être acceptée par les 22 délégations de pays francophones répartis sur quatre continents.

C'était le dénouement de négociations délicates et ardues amorcées en 1969 entre les gouvernements Trudeau et Bertrand et terminées, il y a une dizaine de jours, par le ministre fédéral des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, et M. François Cloutier, ministre québécois des Affaires culturelles qui dirige la délégation du Québec à la conférence.

En vertu de l'article 7.4 de la charte de l'ACCT, "le Québec possède la qualification nécessaire pour être désormais compté au nombre des membres de l'Agence", avait souligné M. Pierre Billecoq, ministre d'Etat français de l'Education, dans sa proposition.

Participant

Il est vrai que cette percée dans le domaine des relations internationales reste sujette aux

restrictions de "gouvernement participant" prévues à l'article 3.3 du même document.

Ce sont des modalités de participation qui ont été négociées entre Ottawa et Québec.

Ce dernier est membre de l'ACT, mais il n'en constitue pas pour autant un 23e pays membre. Il participe seulement "aux institutions, aux programmes et aux différentes formes d'activité de l'Agence, sous réserve de l'assentiment du gouvernement du Canada, a tenu à rappeler M. Trudeau, au début des assises.

Pour M. Cloutier, qui s'en ouvrait à la presse après la première séance de travail de la

conférence, cette consécration prouve que "la négociation n'a pas été inutile".

"Nous n'avons pas voulu négocier ce qui n'est pas négociable", a-t-il dit, précisant que le Québec n'était pas un pays et ne pouvait donc prétendre à des relations internationales souveraines.

Double fait

Dans une brève allocution prononcée immédiatement après l'admission du Québec au sein de l'ACCT, M. Cloutier notait à la Conférence que cette admission témoigne d'un double fait.

D'une part, la vitalité d'une jeune organisation qui "na pas craint d'innover en matière de coutumes internationales".

D'autre part, "la souplesse d'un fédéralisme bien compris qui veut qu'un Etat membre d'un vaste ensemble (i.e. le Canada) puisse s'exprimer dans les domaines relevant de sa compétence".

En effet, ces modalités prévoient que dans un domaine de juridiction provinciale exclusive, le Canada s'abstiendrait de voter à la Conférence, s'il y avait désaccord entre les délégués québécois et fédéraux.

"Ces modalités, a-t-il ajouté, tiennent compte à la fois de la souveraineté de notre pays et de la vocation particulière du Québec".

Vocation particulière

Rappelant que le destin linguistique du Québec "est inéluctablement lié à la pénétration du français dans le monde et à ses aptitudes à s'adapter sur le plan technologique", le ministre a signalé que le Québec entend suivre intensément cette "vocation particulière, maintenant qu'il forme un groupe pleinement identifié au sein de la délégation canadienne".

"A plusieurs reprises dans le passé, ajoutait-il, j'ai eu l'occasion de dire que le Québec avait besoin de la francophonie. Depuis qu'existe une communauté de langue française, il se sent moins seul au monde."

"Une volonté de progrès"

OTTAWA (PC)—La deuxième conférence de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones s'est ouverte lundi matin, dans la capitale canadienne, devenue pour deux jours le forum de la francophonie.

Les 22 délégations des pays membres, dirigées par des représentants de rangs ministériels, ont pris place dans la Chambre du Sénat.

Une note d'exotisme: six ou sept délégués portaient des costumes nationaux africains.

A 10 heures, le président sortant de la conférence, M. Harou Kouka, ministre de l'Education du Niger, a déclaré la séance ouverte après avoir lu un message de joie et d'espoir du président Diiori Hamani, du Niger, où avait eu lieu le 20 mars 1970 la conférence constitutive de l'ACCT, dont le secrétariat général avait été confié à un Québécois, M. Jean-Marc Léger.

Le premier ministre du Canada, M. Trudeau, a souhaité la bienvenue aux délégations de quatre continents, en célébrant "l'enracinement du fait français dans une Amérique du Nord anglophone".

M. Trudeau compte beaucoup sur cet outil d'épanouissement que vient de se donner la francophonie. "Notre coopération ne possède pas une nostalgie, mais une volonté de progrès. La francophonie n'est pas un souvenir: c'est un avenir."

Il a d'autre part souligné la place prépondérante du Québec au sein de la francophonie mondiale, notant les arrangements particuliers qui permettent au gouvernement québécois, "sous réserve de l'assentiment du gouvernement du Canada", de participer aux institutions, aux activités, et aux programmes de l'ACCT.

M. Trudeau a terminé son allocution en se disant convaincu que le caractère "apolitique" de l'agence lui amèneront à brève échéance d'autres participations de pays francophones, qui n'en font pas encore partie.

La Louisiane à l'ACCTPF?

OTTAWA (PC) — Le cas échéant, le gouvernement américain ne s'opposerait aucunement à l'entrée du gouvernement louisianais au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones.

C'est ce qu'a déclaré lundi à La Presse Canadienne le président de la délégation de la Louisiane, M. James Domengeau, qui assistait à titre d'observateur à la deuxième conférence générale de cet organisme international, dans la capitale canadienne.

Outre M. Domengeau, la délégation louisianaise comprend M. Paul Tate et M. James Bezou. Au cours d'une conversation, à l'heure du lunch, ces trois observateurs ont rappelé tout l'intérêt de Washington pour la "survivance du fait français", en Louisiane et ailleurs aux États-Unis.

PM welcomes agency delegates

French in English world praised

Canadian Press

OTTAWA — Prime Minister Trudeau welcomed delegates to the second annual

French agency admits Quebec

Canadian Press

OTTAWA — Quebec was accepted as a member of the French Cultural and Technical Co-operation Agency by 22 delegations from Franco-phone countries yesterday.

Quebec's admission was the climax of negotiations between the federal and provincial governments carried on since 1969. Because participation in the agency enters the field of international relations, Quebec will restrict its activities to those programs approved by the federal government.

Francois Cloutier, provincial minister of cultural affairs, said Quebec's admission proves "the negotiations were not useless." He said Quebec is not a sovereign country and therefore cannot take part in the international relations of sovereign countries.

conference of the French Cultural and Technical Co-operation Agency yesterday by extolling the "establishment of the French factor in an English-speaking North America."

Mr. Trudeau said he was counting on the broadening influence of the Francophone world. "Canada's co-operation with the agency is not for the sake of nostalgia," the prime minister said, "but because of a desire for progress."

The agency showed it was not afraid to innovate new forms of international relations when it admitted Quebec, Mr. Cloutier said.

Further, it showed the flexibility of a federal state, which makes it possible for better representation of certain sectors of the state, he said.

When federal and provincial governments disagree on a matter that comes under provincial jurisdiction, the federal government will not vote.

"This demonstrates Quebec's sovereignty and competence in certain matters," Mr. Cloutier said.

"The Francophone world is not a memory, but a future." He stressed the importance of Quebec at the heart of the French-speaking world, noting the special arrangements which permit the Quebec government "with permission of the Canadian government" to participate in the agency's institutions, activities and programs.

He concluded by declaring himself convinced that the agency's apolitical nature

would soon attract other Francophone countries to the organization.

The agency is an international association of 30 French-speaking countries, represented by delegates from government departments. It is intended to develop co-operation between nations where French is either a first or second official language. The agency's conference was declared officially open by its outgoing president,

Harou Kouka, Nigerian education minister, who read a message of "joy and inspiration" from Diori Hamani, president of Niger where last year's conference was held.

At that time, a Quebecer, Jean Marc Leger, was named head of the organization's general secretariat.

The delegates, several of them sporting African national costumes, are to meet in Ottawa until tomorrow, when the conference moves to Quebec City for the second leg of the week-long meeting.

Louisiana could join, but not yet

Canadian Press

OTTAWA — The United States government would have no opposition to Louisiana's participation in the Cultural and Technical Co-operation Agency of Francophone Countries, a Louisiana delegate to the agency's annual meeting said yesterday.

James Domengeau, chairman of the Louisiana delegation to the agency's second general conference, said there would be no U.S. federal opposition to Louisiana's participation, if the case came up.

But he said there is no question at the moment of asking Washington for status as a "participant" government in the agency. Quebec was granted participant status yesterday under terms negotiated with the Canadian federal government.

The Louisiana delegation is attending the conference in an observer capacity. Paul Tate and James Bezou are the other delegates.

The three delegates said in an interview that Washington has taken a strong interest in the "survival of the French fact" in Louisiana and elsewhere in the United States.

French group to hold meet here

*Ottawa
Journal
Oct. 9, 1971*

QUEBEC (CP) — More than 100 delegates are to arrive in Ottawa Sunday for the second conference of the Agency for Cultural and Technical Co-operation of French-speaking Countries.

The delegates from 22 countries will meet for three days in Ottawa and then move to Quebec for another two days, Thursday and Friday.

The agency was formed after a similar conference in March, 1970, in Niamey, capital of Niger.

The agency's head office in Paris said recently the conference will deal with several fundamental questions brushed aside at the Niamey conference including programs to be set up or continued, budget estimates and legal points of view.

As in Niamey in 1970, there was a dispute between Ottawa and Quebec over Quebec's stat-

us at the conference earlier this month.

The dispute was settled last Friday after negotiations between Mitchell Sharp, Canadian external affairs minister, and Francois Cloutier, Quebec's cultural affairs minister.

The agreement gives Quebec status as a "participating government" as provided under a clause in the agency's constitution.

Among the province's objectives at the conference will be improved co-ordination in cultural fields, especially the distribution of Quebec books.

Quebec also wants to see improvements in the teaching of French and the establishment of uniform technical standards for educational television.

The conference is also to decide on the possibility of holding French-language games in 1974 which would be similar to the Commonwealth Games.

Ottawa deviendra le forum de la francophonie durant trois jours

Par PAUL LONGPRE

de la Presse Canadienne La capitale canadienne deviendra dès demain le forum de la francophonie, pour trois jours. Ce rôle sera ensuite dévolu à Québec, jeudi et vendredi.

En effet, une centaine de délégués des 22 pays membres de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones, dont 25 ministres, arriveront dimanche à Ottawa pour participer à la deuxième conférence de cet organisme international formé le 20 mars 1970 à Niamey, capitale du Niger.

Les travaux préparatoires à cette première conférence, tout comme les assises elles-mêmes, avaient été polarisés, on s'en souvient, par une guerre provocatrice herido-comique entre Ottawa et Québec sur le statut de la participation québécoise. Un porte-parole de l'agence, dont le siège est à Paris, a confié récemment qu'on allait cette fois s'attaquer à des aspects fondamentaux escamotés au printemps '70: questions d'ordre juridique, programmes à mettre en oeuvre ou à poursuivre et prévisions budgétaires.

Statut

De récentes négociations entre le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, et le ministre québécois des Affaires culturelles, M. François Cloutier, ont conduit vendredi dernier à une entente dominant au Québec le statut de "gouvernement participant", selon une disposition prévue à la constitution de l'organisme international.

Ce statut donne au Québec le droit de représentation distincte à la conférence de l'agence, un droit de parole distinct et un droit de veto dans les matières qui relèvent de sa juridiction. Le Québec détiendrait également le droit de participer à part entière aux institutions et aux conseils d'administration de l'organisme.

Cette entente a été décrite comme insuffisante en certains milieux québécois. Il n'en reste pas moins que M. Sharp a dû faire preuve de fermeté, aux Communes, pour faire accepter cette réalité maintenant confirmée au sein de l'ACTPP. Le Canada, l'un des plus importants pays francophones du monde.

Trois points

Présidée par le ministre Cloutier, la délégation québécoise poursuivra trois objectifs principaux à la conférence générale: la revalorisation de l'enseignement du français, l'élaboration de normes techniques uniformes dans le secteur de la télévision éducative et une meilleure coordination dans certaines matières éducatives et une meilleure coordination dans certaines manifestations culturelles, en particulier, la diffusion du livre québécois.

Précisant ces points avant de se rendre dans la capitale canadienne, le Commissaire général du Québec à la coopération avec l'extérieur, M. Yves Michaud, a insisté sur cette dernière question. A son avis, le Québec, compte tenu de la qualité et de l'abondance de sa production, n'a pas eu jusqu'à maintenant

le sa juste part du marché international du livre, surtout du marché français.

M. Michaud souligne qu'en mettant l'accent sur quelques thèmes majeurs de portée universelle, le Québec rejoint la position de la France et de plusieurs pays membres qui veulent donner une vocation très précise aux programmes de l'agence.

Outre MM. Cloutier et Michaud, la délégation québécoise comprend M. Yves Martin, sous-ministre de l'Éducation; M. Guy Frégault, sous-ministre des Affaires culturelles; M. Michel Bélanger, secrétaire général du Conseil du trésor; et le sous-ministre adjoint aux Affaires intergouvernementales, M. Jules Brière.

Moyens modestes

Le poste-clé de l'ACTPP, celui de secrétaire-général, a été confié à un Québécois, M. Jean-Marc Léger, ex-éditorialiste au quotidien montréalais Le Devoir. Son budget est somme toute modeste. De \$2 millions pour l'année courante, il sera augmenté à \$3,2 millions en 1972 et 1973. La France en assure 45 pour cent, le Canada 33 pour cent, la Belgique 12 pour cent, et le reste est fourni par les autres pays membres. Pour l'exercice financier en cours, la quote-part du Québec a été de \$80,000.

Les projets sont pourtant audacieux et diversifiés. Ainsi, pour 1974, on décidera cette semaine de la réalisation des Jeux de la Francophonie. Un événement sportif et culturel qui réduirait, vraisemblablement à

Montréal, 1,000 athlètes et 500 artistes.

Ces jeux seraient appelés à devenir une institution du genre des Jeux du Commonwealth, avec en plus une dimension culturelle. L'agence estime que le projet est moins ambitieux qu'il ne semble à prime abord, les revenus provenant de la vente des droits de retransmission télévisée absorbant une très large partie des dépenses encourues.

Programme

En plus de la presse nationale, une cinquantaine de journalistes étrangers suivront les assises d'Ottawa et de Québec. Seules les séances de travail en commissions seront à huis clos.

Dans la capitale canadienne, les travaux se dérouleront principalement dans la Chambre du Sénat. A la séance solennelle d'ouverture, lundi 10h, le président sortant de la Conférence générale, Son Excellence monseigneur Harou Kouka, prendra la parole. Il sera suivi du premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau.

A la clôture, la parole sera au nouveau président qui sera

élu au cours de ces assises et au premier ministre du Québec M. Robert Bourassa. Une conférence de presse suivra où M. Jean-Marc Léger parlera de projets d'avenir de l'agence.

En route vers Québec, mercredi, les délégations de la Francophonie feront une escale à Montréal où un déjeuner leur sera offert, sous la présidence du maire Jean Drapeau. Il y aura ensuite une visite de la métropole en autocar.

22 ÉTATS RÉUNIS A OTTAWA

Ottawa — Ottawa et Québec s'appêtent à devenir l'une après l'autre et chacune pour quelques jours, à partir d'aujourd'hui, la capitale de la francophonie. C'est en effet dans la capitale fédérale du Canada, du 11 au 13 octobre, puis dans la capitale provinciale du Québec, du 13 au 15, que se dérouleront les travaux de la deuxième conférence générale de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique.

22 pays sont membres de cette sorte de « Commonwealth » des pays partiellement ou entièrement de langue française : la Belgique, le Burundi, le Cameroun, le Canada, la Côte d'Ivoire, le Dahomey, la France, le Gabon, Haïti, la Haute Volta, le Luxembourg, Madagascar, le Mali, l'île Maurice, Monaco, le Niger, Le Rwanda, le Sénégal, le Tchad, le Togo, la Tunisie, et la République du Vietnam. L'Agence de Coopé-

ration Culturelle et Technique, dont le secrétaire général est un canadien, M. Jean Marc Léger, avait été créée lors de la conférence de Niamey (Niger), au mois de mars 1970. Cette conférence avait été marquée par un différent entre Québec et Ottawa quant à la représentation du gouvernement provincial.

Une entente était intervenue, donnant au Québec le rang de « gouvernement participant », « dans le plein respect de la souveraineté et de la compétence internationale » du Canada. Les modalités de cette entente, fixées tout récemment par un accord prévisible une « consultation préalable » entre Ottawa et Québec chaque fois que la question débattue est de compétence provinciale. Au nombre des projets, fort divers, qui feront l'objet des travaux de la conférence, à Ottawa puis à Québec, figure notamment l'organisation pour 1974 des « jeux de la francophonie », événement sportif et culturel qui réunirait vraisemblablement à Montréal 1.000 athlètes et 500 artistes.

L'Agence se propose par ailleurs de créer une « maison des cultures » qui serait une sorte d'exposition permanente reflétant les différentes cultures des pays membres. A l'ouverture de la conférence, lundi, prendront successivement la parole M. Harou Koula (Niger), président de la conférence générale, et M. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre du Canada, pays hôte.



Le ministre Guédé Lorougnon qui représente notre pays à la réunion des pays francophones.

Le Québec se sentira moins seul au monde — Cloutier

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Lundi, au Sénat canadien, le Québec a officiellement reçu son statut de "gouvernement participant" au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones.

Soulignant cet événement qui fut l'objet de plus d'une querelle Ottawa-Québec, au cours des cinq dernières années, le ministre québécois des Affaires culturelles, M. François Cloutier, a fait remarquer que, désormais, le Québec se sentira moins seul au monde.

Le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, s'adressant aux délégués réunis, à Ottawa, à l'occasion de la deuxième conférence générale de l'Agence, s'est réjoui des modalités convenues entre les deux gouvernements, arrangements qui assurent au Québec le statut de "gouvernement participant" aux institutions, aux activités et aux programmes de l'Agence.

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Education nationale de France, M. Pierre Billecocq, constate, pour sa part, au nom de la délégation française, "que le Québec en tant que "gouvernement participant" possède la qualification nécessaire pour être désormais compté au nombre des membres de l'Agence, puisque ce terme couvre à la fois le cas des états membres et celui des gouvernements participants".

Cette interprétation de l'entente de la reconnaissance accordée au Québec par la France déborderait l'entente Ottawa-Québec sur les modalités de participa-

tion et accorderait à la délégation québécoise, selon certains, plus de pouvoirs qu'elle n'en réclame et lui conférerait un statut que M. Cloutier ne semble même pas revendiquer.

Au terme de la première séance plénière de la conférence, M. Cloutier s'est dit très satisfait de la participation avec le gouvernement fédéral. Il a clairement laissé entendre que la délégation qu'il dirige n'avait pas l'intention de mener une querelle de coulisses pour obtenir une plus grande reconnaissance internationale.

L'entente

"L'entente, a-t-il dit, ne va pas aussi loin que certains le désireraient, mais elle va aussi loin que ça pouvait aller compte tenu de notre style de fédéralisme".

Non seulement l'admission du Québec au sein de l'Agence manifeste-t-elle, selon M. Cloutier, la vitalité de ce jeune organisme, mais elle témoigne aussi "de la souplesse d'un fédéralisme bien compris qui veut qu'un état membre d'un vaste ensemble puisse s'exprimer dans les domaines relevant de sa compétence". Car, de l'avis du ministre, les modalités intervenues entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec tiennent compte à la fois "de la souveraineté de notre pays et de la vocation particulière du Québec".

Côté fédéral, on n'a pas l'impression non plus que les Québécois désirent poursuivre plus longtemps une lutte qui dure depuis la fin du régime Pearson et qui a remis en cause la personnalité internationale des provinces.

M. Billecocq a tout d'abord exprimé publiquement son point de vue au cours de la séance plénière et par après, il l'a repris, privément, pour le bénéfice des journalistes invités à l'ambassade de France, hier soir.

Contribution particulière

Récemment, M. Trudeau s'impatientait en constatant que les entretiens Ottawa-Québec sur la participation du Québec à l'Agence se prolongeaient. Il s'en était d'ailleurs ouvert aux journalistes en faisant remarquer que le Québec négociait "les fanions sur les taxis" pendant que le chômage faisait rage.

Le Québec reconnu au sein de la francophonie

Par Donald DOYLE
de notre bureau,
à OTTAWA

La place du Québec au sein de la francophonie a reçu hier, sa "consécration officielle" quand la province a été admise à titre de gouvernement participant au sein de l'Agence de coopération technique et culturelle.

Les "nouvelles" relations fédérales-provinciales étant ce qu'elles sont, le tout s'est déroulé sans anicroche et à la satisfaction apparente des deux principaux intéressés, le Canada et le Québec.

Si le délégué français Pierre Billecocq a tenu des propos quelque peu ambigus, le ministre québécois de la Culture a par contre eu des paroles dignes de n'importe lequel ministre fédéral.

"Le Québec est-il un Etat membre? Non. Le Québec a été admis comme gouvernement participant."

"Je n'ai pas tenté de négocier ce qui n'est pas négociable."

"Le Québec est allé aussi loin qu'il pouvait compte tenu de notre fédéralisme."

"Il n'est pas possible que le Québec puisse avoir un vote indépendant."

"Il faut distinguer entre un idéal théorique et les faits."

"On a tenté de concilier des impératifs du fédéralisme et de la souveraineté canadienne avec les besoins particuliers du Québec."

Voilà autant de déclarations de M. Cloutier qui auraient sûrement fait rougir de rage un observateur à la Conférence, en l'occurrence l'ancien ministre des Affaires intergouvernementales dans le Cabinet Bertrand, M. Marcel Masse.

Dans les occasions de ce genre, cependant, les conférences de presse sont le propre des ministres et les observateurs n'ont d'autre rôle que d'enregistrer les déclarations et de tenter de les digérer... si besoin est.

SANS DISPUTE

Mais le gouvernement de l'Union nationale est chose du passé. Si l'on en juge par l'esprit qui animait, hier, MM. Trudeau et Cloutier, on est porté à croire que les querelles ne sont pas pour l'immédiate.

De fait, il n'y a même pas eu de dispute, hier, au sujet des fanions. Tous deux ont contour-

né ces "subtilités" de manière tout à fait diplomatique.

M. Cloutier est arrivé au parlement dans sa voiture personnelle. Pourquoi ce véhicule plutôt qu'une limousine? Parce que, dit-il, je n'aime pas les "chenilles précessionnaires."

M. Trudeau pour sa part a délaissé sa limousine de marque Cadillac pour une Ford sedan, couleur bleu ciel.

Les drapeaux? Pas vu.

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée fort simplement dans la chambre du Sénat canadien. Le président de la Conférence générale, S.E. Harou Kouka, a accueilli les délégués des 22 Etats membres et a ensuite cédé la parole au premier ministre Trudeau.

UN AVENIR

Dans une courte allocution, celui-ci a notamment déclaré que "la francophonie n'est pas un souvenir, mais un avenir." Il a ensuite déclaré que l'idéal de la francophonie se rapprochait sensiblement de l'idéal canadien à savoir: "Amener à l'épanouissement les diversités pour en faire une solidarité."

Le premier ministre Trudeau a également profité de l'occasion pour noter que son gouvernement avait établi avec celui du Québec diverses modalités en vertu desquelles le Québec est maintenant gouvernement participant.

"Par ses ressources, par l'intérêt qu'il a manifesté à l'Agence, le gouvernement du Québec a apporté à notre action une contribution particulière. Il est encore mieux placé désormais pour maintenir et élargir son concours."

Après une brève période d'ajournement, c'est le nouveau président de la Conférence, le secrétaire d'Etat du Canada, M. Gérard Pelletier, qui a souligné de façon formelle le fait qu'Ottawa et Québec s'étaient entendus.

Le délégué français a pris note et souligné que le Québec, à titre de gouvernement participant, possédait toutes les qualifications pour en faire un Etat membre, ce qui n'est pas exactement ce qui a été convenu "en Amérique."

Quoi qu'il en soit, devant la Conférence et plus tard devant les journalistes, M. Cloutier a bien précisé qu'il ne l'entendait pas ainsi. Le Québec, a-t-il dit, a le statut de gouvernement

participant et non celui d'Etat membre a-t-il déclaré.

Dans son discours, M. Cloutier a d'abord noté que le Québec est le premier gouvernement à bénéficier de ce statut qui a été créé lors de la Conférence de Niamey.

"De cette façon, a-t-il dit, il accède à une consécration officielle qui lui permet de mieux faire entendre sa voix dans le monde de la francophonie, d'où d'ailleurs il n'a jamais été absent."

Le ministre québécois des Affaires culturelles a ensuite interprété à sa façon ce geste concret posé par l'Agence:

"Cette admission témoigne d'un double fait. Elle manifeste la vitalité d'une jeune organisation qui a su s'adapter aux conditions changeantes du monde moderne et qui n'a pas craint d'innover en matière de coutumes internationales. Elle témoigne aussi de la souplesse d'un fédéralisme bien compris qui veut qu'un Etat membre d'un vaste ensemble, puisse s'exprimer dans les domaines relevant de sa compétence. En effet, les modalités intervenues entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, tiennent compte à la fois de la souveraineté de notre pays et de la vocation particulière du Québec."

Welcomes growing influence

French world a future not a memory: PM

OTTAWA (CP) — Prime Minister Pierre Trudeau welcomed delegates to the second annual conference of the French Cultural and Technical Co-operation Agency yesterday by extolling the "establishment of the French factor in an English-speaking North America."

Mr. Trudeau said he is counting on the broadening influence of the Francophone world.

"Canada's co-operation with the agency is not for the sake of nostalgia," the Prime Minister said, "but because of a desire for progress."

"The Francophone world is not a memory but a future." He stressed the importance

of Quebec at the heart of the French-speaking world, noting the special arrangements which permit the Quebec Government "with permission of the Canadian Government" to participate in the agency's institutions, activities and programs.

He concluded his welcoming speech by saying he is convinced that the agency's apolitical nature will soon attract other Francophone countries which are not members of the organization.

The agency is an international association of 30 French-speaking countries, represented by delegates from government departments. It is intended to develop co-opera-

tion between nations where French is a first or second official language.

The delegates, several of them sporting African national costumes, are to meet in Ottawa until tomorrow when the conference moves to Quebec City for the second leg of the week-long meeting.

Divided regionally

ORILLIA (CP) — Delegates to the annual convention of Directions Jeunesse voted yesterday to divide the organization of French-speaking Ontario youths into three autonomous sections.

Jean-Marie Comeau of Hearst will be director for the

northern region, Daniel Poliquin of Ottawa for the east and Real Sequin of Welland for the south.

Directions Jeunesse, formed in 1970 for a one-year trial period, was a merger of the Provincial Assembly of the French Youth Movement in Ontario and the Association of Franco-Ontario Youth.

Louise Tanguay of Hearst, one of 10 directors of the organization during its trial year, said the 60 delegates to the convention agreed that problems in each region are not the same.

She said the directors from each region will meet occasionally to discuss matters of provincial interest.



Prime Minister Pierre Trudeau greets James Domengeaux (left) and Paul Tate of Louisiana at Ottawa conference of French Cultural and Technical Co-operation Agency. Louisiana sent four delegates to meetings as observers.

—CP

Ottawa n'accorde pas une importance exagérée au rôle du Québec dans la francophonie

par Donald DOYLE
de notre bureau
à Ottawa

OTTAWA — Si le Canada s'abstient "normalement" de voter quand il y aura désaccord entre lui et Québec, cela n'implique pas pour autant que le gouvernement québécois a un droit de veto au sein de l'Agence francophone de Coopération technique et culturelle.

C'est du moins l'avis d'un porte-parole du ministère des Affaires extérieures du Canada, appelé à commenter le document signé par Québec et Ottawa et qui établit les modalités selon lesquelles la province est admise comme gouvernement participant au sein de l'agence francophone.

Dans l'optique du ministère, il ne faut pas attacher une trop grande importance à cette question de vote d'autant moins que "ce n'est pas une agence importante".

En d'autres mots, l'histoire a démontré aux spécialistes des

affaires extérieures que les votes ne sont pas très fréquents au sein des organismes de ce genre. C'est pourquoi on ne s'en fait guère avec cette question et l'on adopte l'attitude que l'on sait.

D'un autre côté, ce même porte-parole a déclaré que les autres provinces peuvent, si elles le désirent, conclure des accords spécifiques avec le fédéral concernant leur participation au sein de l'agence.

De fait, il n'est pas aberrant de penser qu'elles pourraient signer des documents à peu près identiques à celui qui a été négocié entre Ottawa et Québec.

Certains problèmes pourraient toutefois se poser sur le plan pratique car le nombre de sièges disponibles est quand même limité. Le Québec, par exemple, s'est déjà assuré des deux sièges "canadiens" au sein du conseil d'administration.

Dans l'optique fédérale, le facteur le plus important dans cet accord est le fait que le principe de la souveraineté du Canada est maintenu.

On sait que la deuxième conférence générale de la francophonie s'ouvrira lundi prochain à Ottawa. A cette occasion, le premier ministre Trudeau prononcera une allocution.

Par ailleurs, on estime dans les milieux fédéraux que le Québec, grâce à l'accord qui a été conclu au début du mois, pourra jouer un rôle important au sein de la francophonie.

Le document lui-même, dit-on constitue une excellente base de coopération entre les gouvernements.

Le document confirme les arrangements qui ont déjà été en vigueur, notamment lors de la conférence de Niamey. A l'occasion, les modalités de ces arrangements ont été précisées.

L'accord, dit-on aussi, fait une très large place au Québec, "place qui est à la mesure de

son rôle et de l'intérêt qu'il a porté à la francophonie".

Pelletier dirigera la délégation canadienne

Réunion lundi des pays francophones

Ottawa (C.B.) — C'est M. Gérard Pelletier, secrétaire d'Etat, qui dirigera la délégation canadienne à la conférence de la francophonie qui débute lundi. Le chef de la délégation québécoise sera M. François Cloutier, ministre des Affaires culturelles. La délégation du Nouveau-Brunswick sera dirigée par M. Jean-Maurice Simard, ministre des Finances, et celle du Manitoba par M. Laurent Desjardins, député, adjoint législatif du premier ministre Schryer.

DELEGATION FEDERALE

La délégation fédérale sera aussi constituée de M. Gaston Isabelle, député, et secrétaire parlementaire du ministre des Affaires extérieures; de M. André Bissonnette, sous-ministre adjoint aux Affaires extérieures; de M. d'Iberville Fortier, ambassadeur du Canada en Tunisie, de M. Maxwell Yalden, sous-secrétaire d'Etat du Canada et M. Marc Beaudoin, vice-prési-

dent de l'Agence canadienne de développement international.

Le Québec sera représenté aux travaux et délibérations de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones par MM. François Cloutier, ministre des Affaires culturelles et chef du groupe-ment québécois, Yves Michaud, commissaire général à la coopération avec l'extérieur et chargé de mission, Yves Martin, sous-ministre de l'Education, Michel Bélanger, secrétaire général du conseil du Trésor, Guy Frégault, sous-ministre des Affaires culturelles, et Jules Brière, sous-ministre adjoint aux Affaires intergouvernementales.

C'est le premier ministre et ministre des Affaires intergouvernementales, M. Robert Bourassa, qui a publié cette liste aujourd'hui en soulignant l'exceptionnelle qualité de la représentation du Québec à la conférence

générale de l'Agence de coopération des pays francophones. Les travaux de cette conférence commenceront à Ottawa, les 10 et 11 octobre, pour se terminer à Québec, les 14 et 15 du même mois.

Le chef du gouvernement québécois accueillera, mercredi soir, 13 octobre, les délégations des pays membres de l'agence et s'adressera vendredi aux délégués à la séance de clôture de la conférence générale qui se déroulera à l'Assemblée nationale du Québec.

L'agence de coopération culturelle et technique groupe plus d'une vingtaine de pays francophones où le français est langue nationale, langue officielle ou langue d'usage. Le Québec y est représenté en qualité de "gouvernement participant" en vertu d'une disposition particulière à la constitution de cet organisme international. Le gouvernement du Québec et le gouvernement

du Canada en sont venus à une entente récemment concernant les modalités de la participation québécoise aux institutions, activités et programmes de l'agence.

Outre les représentants officiels du gouvernement du Québec, des conseillers du ministère des Affaires intergouvernementales, de l'Education et des Affaires culturelles participeront aux travaux de la conférence.

Les programmes et activités de l'agence portent sur un grand nombre de domaines où le Québec exerce sa compétence constitutionnelle tels que la télévision éducative, la pédagogie du français, la formation du personnel de la fonction publique, le cinéma, les échanges de jeunes, l'édition, les centres culturels, les communications, les affaires universitaires, etc.

Le "sommet" ● francophone: 22 pays (et le Québec)

OTTAWA (Le Devoir) — Le ministre des affaires extérieures a rendu public hier le texte de l'accord intervenu entre Ottawa et Québec sur le mode de participation du gouvernement du Québec à l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones, dont les assises auront lieu à Ottawa et à Québec à compter de lundi. Le ministère a aussi rendu publique la composition de la délégation canadienne.

Au cours d'une conférence de presse convoquée dans le salon de la tribune des journalistes du Parlement, l'ambassadeur du Canada en Tunisie, M. D'Iberville Fortier, a soutenu que le nouvel accord constitue une base excellente pour la coopération entre les deux niveaux de gouvernement et qu'il sauvegarde la souveraineté canadienne en affaires étrangères. D'autre part, M. Fortier a dit que l'accord donne une large part au Québec: "à la mesure de son rôle et de ses intérêts".

La délégation canadienne sera présidée par le secrétaire d'Etat du Canada, M. Gérard Pelletier. Elle compte en outre cinq autres membres, dont le secrétaire parlementaire du ministre des affaires étrangères du Canada, M. Gaston Isabelle, et le sous-secrétaire d'Etat adjoint du Canada, M. Maxwell Fyalden.

Le communiqué note la présence de représentants des quatre provinces. La représentation du Québec est composée de six membres parmi lesquels on remarque le ministre des affaires culturelles du Québec, M. François Cloutier et le commissaire-général à la coopération du ministère des affaires inter-gouvernementales du Québec, M. Yves Michaud.

Le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et le Manitoba auront chacun trois représentants. La délégation canadienne comprend en outre douze conseillers, dont

SOMMET

huit font partie de la fonction publique québécoise.

M. D'Iberville Fortier a dit hier que l'accord précise les modalités de la participation du Québec, mais qu'il ne change pas la nature de la procédure déjà établie à la réunion de fondation de Niamey l'an dernier.

En vertu de l'accord, la présence du Québec sera assurée dans les institutions de l'Agence et un fonctionnaire du Québec occupera un des deux postes disponibles pour le Canada au conseil d'administration.

Le gouvernement du Québec n'aura pas droit de vote à l'Agence, mais l'article 12 de l'accord prévoit qu'il y aura des consultations sur les points de vue à exprimer avant les assemblées et réunions.

Dans les domaines de juridiction québécoise exclusive, M. Fortier a dit que le Canada s'abstiendra normalement de voter dans le cas d'un désaccord. L'ambassadeur a noté que le mot "normalement" était important et que cet arrangement sauvegarde la souveraineté canadienne.

Une quarantaine de journalistes du monde francophone sont attendus à Ottawa demain.

Présidée par le ministre Cloutier, la délégation québécoise poursuivra trois objectifs principaux à la conférence générale: la revalorisation de l'enseignement du français, l'élaboration de normes techniques uniformes dans le secteur de la télévision éducative et une meilleure coordination dans certaines manifestations culturelles, en particulier, la diffusion du livre québécois.

Précisant ces points avant de se rendre dans la capitale canadienne, le Commissaire général du Québec à la coopération avec l'extérieur, M. Yves Michaud, a insisté sur cette dernière question. A son avis, le Québec, compte tenu de la qualité et de l'abondance de sa production n'a pas eu jusqu'à maintenant sa juste part du marché international du livre, surtout du marché français.

M. Michaud souligne qu'en mettant l'accent sur quelques thèmes majeurs de portée universelle, le Québec rejoint la position de la France et de plusieurs pays membres qui veulent donner une vocation très précise aux programmes de l'agence.

Outre MM. Cloutier et Michaud, la délégation québécoise comprend M. Yves

Martin, sous-ministre de l'Éducation; M. Guy Frégault, sous-ministre des affaires culturelles; M. Michel Bélanger, secrétaire général du Conseil du trésor; et le sous-ministre adjoint aux affaires inter-gouvernementales, M. Jules Brière.

Le poste-clé de l'ACTPF, celui de secrétaire-général, est assumé par M. Jean-Marc Léger. Le budget est modeste. De \$2 millions pour l'année courante, il sera augmenté à \$3.2 millions en 1972 et 1973. La France en assure 45 pour cent, le Canada 33 pour cent, la Belgique 12 pour cent, et le reste est fourni par les autres pays membres. Pour l'exercice financier en cours la quote-part du Québec a été de \$80,000.

Les projets sont pourtant audacieux et diversifiés. Ainsi, pour 1974, on décidera de la réalisation des Jeux de la Francophonie, événement sportif et culturel qui réunirait, vraisemblablement à Montréal, 1,000 athlètes et 500 artistes.

Programme

En plus de la presse nationale, une cinquantaine de journalistes étrangers suivront les assises d'Ottawa et de Québec. Seules les séances de travail en commissions seront à huis clos.

Dans la capitale canadienne, les travaux se dérouleront principalement dans la Chambre du Sénat. A la séance soennelle d'ouverture, lundi matin, le président sortant de la Conférence générale, Son Excellence monsieur Harou Kouka, (Niger), prendra la parole. Il sera suivi du premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau.

A la clôture, la parole sera au nouveau président qui sera élu au cours de ces assises et au premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa.

En route vers Québec, mercredi, les délégations de la Francophonie feront une escale à Montréal où un déjeuner leur sera offert, sous la présidence du maire Jean Drapeau. Il y aura ensuite une visite de la métropole en autocar.

Une place "très large" est ménagée au Québec au sein de l'Agence francophoné

OTTAWA — De l'avis même d'un porte-parole du ministère des Affaires extérieures "une place très large" a été ménagée au gouvernement québécois en vertu de l'entente bilatérale intervenue entre Ottawa et Québec sur la participation des deux gouvernements aux délibérations de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones.

À la veille de la deuxième conférence générale de l'Agence, qui débute dans la capitale canadienne lundi matin, on a dévoilé à Ottawa et à Québec, les modalités selon lesquelles le gouvernement du Québec est admis comme "gouvernement participant" aux institutions, aux activités et aux programmes de l'Agence.

En vertu de cet accord, la présence québécoise sera identifiée, la délégation québécoise pourra parler en son propre nom sur les matières qui relèvent de sa compétence, le gouvernement du Québec pourra participer aux institutions de l'Agence (le conseil d'administration, le comité des programmes, le conseil consultatif, le secrétariat général, le groupe d'experts en gestion administrative et financière, la conférence générale), il pourra co-signer les documents comportant un engage-

ment de droit international avec le Canada. Il détiendra 50 p. cent des contributions du Canada au fonctionnement du secrétariat de l'Agence, mais n'aura pas le droit de vote.

On souligne à Ottawa que la participation ménagée au Québec "est à la mesure de son rôle et de ses intérêts".

Conférence de Niamey

On ajoute aussi que les arrangements consentis pour le Québec pourraient également être accordés à d'autres provinces canadiennes si jamais certaines d'entre elles, se sentant éprises de francophonie, les sollicitaient.

Cette entente conclue la semaine dernière entre M. Sharp et le ministre des Affaires culturelles du Québec, M. François Cloutier, vient en quelque sorte préciser le protocole qui assurera la participation des deux gouvernements à la conférence de Niamey, en mars 1970.

L'ouverture de la conférence aura lieu, lundi matin au Sénat alors que Harou Kouka, le président de la conférence générale et M. Pierre Elliott-Trudeau, souligneront la bienvenue aux délégués des 22 pays membres. Les travaux se poursuivront à huis clos lundi et mardi. Mercredi, la conférence se déplacera à Québec,

avec un arrêt à Montréal, déjeuner offert par la ville de Montréal) pour se terminer samedi.

La délégation canadienne ces assises sera dirigée par le secrétaire d'Etat, M. Gérard Pelletier et comprendra des

membres et des représentants des gouvernements du Québec, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba.

Strong Quebec participation expected

Ottawa hosting Francophone cultural talks

QUEBEC — (CP) — More than 100 delegates are to arrive in Ottawa tomorrow for the second conference, of the Agency for Cultural and Technical Co-operation of French-speaking Countries. The delegates from 22 coun-

tries will meet for three days in Ottawa and then move to Quebec for another two days, Thursday and Friday.

The agency was formed after a similar conference in March, 1970, in Niamey, capital of Niger. The agency's head office in

Paris said recently the conference will deal with several fundamental questions brushed aside at the Niamey conference, including programs to be set up or continued, budget estimates and legal points of view. As in Niamey in 1970, there

was a dispute between Ottawa and Quebec over Quebec's status at the conference earlier this month.

The dispute was settled last Friday after negotiations between Mitchell Sharp, Canadian external affairs minister and Francois Cloutier, Que-

bec's cultural affairs minister.

The agreement gives Quebec status as a "participating government" as provided under a clause in the agency's constitution.

This gives Quebec the right to a separate delegation at

the conference, a veto in matters under its jurisdiction and the right to participate wholly in all the institutions and administrative councils in the agency.

The Quebec delegation will be led by Cloutier.

Among the province's objective at the conference will be improved co-ordination in cultural fields, especially the distribution of Quebec books.

Yes, Michaud, Quebec commissioner-general for international co-operation, said Quebec has not had, up to now, its fair share of the international book market, especially in France.

Quebec also wants to see improvements in the teaching of French and the establishment of uniform technical standards for educational television.

'FRENCH' GAMES

The conference is also to decide on the possibility of holding French-language games in 1974 which would be similar to the Commonwealth Games.

Prime Minister Trudeau is to address the opening session Monday at 10 a.m. Premier Bourassa is to address the final session in Quebec.

On their way to Quebec Wednesday, the delegates will stop in Montreal for a lunch offered by ~~Mayor~~ Jean Drapeau and a tour of the city.

Key test for a French-language commonwealth

By LEO RYAN

Special to The Globe and Mail

PARIS

A picturesque Protestant church tomb on the Left Bank and facing the new four-story headquarters of the Agence de Co-operation Culturelle et Technique. Activity has been feverish the past few days as preparations are being made for next week's important conference in Ottawa and Quebec.

The ministerial conference—the first to be held by the agency outside Africa since its creation in Niamey, in March, 1970—will provide a real opportunity to test the pulse of what is generally regarded as the embryo of a non-political French-speaking commonwealth. It will, further, mark Quebec's maiden effort as a "participating government" in an international organization, following the agreement reached between Premier Robert Bourassa and Prime Minister Pierre Trudeau.

France will be sending a 14-member delegation, led by Pierre Billecocq, Secretary of State for Education. Other French representatives will include Jean-David Jorgensen, head of the political department of the Quai D'Orsay, and Philippe Rossillon, Rapporteur General of the Higher Council for the Defence of the French Language who is on the 15-member program committee.

(Almost exactly three years ago, Mr. Rossillon, known for his keen interest in the Quebec separatist movement, was branded a "more or less secret agent" by Mr. Trudeau following his private visit to Manitoba to see members of the French-language minority community.)

Like the British Commonwealth, the agency has a Canadian Secretary General: Jean Marc Leger, 44, formerly on

FRANCE

Next week's conference in Ottawa and Quebec City may well reveal the strengths and weaknesses of plans by 22 member states to advance the cause of French-language solidarity around the world. It will also mark the maiden effort of Quebec as a participating government in the organization.

the staff of Montreal's Le Devoir and president of an international association of academics.

When he was first appointed as provincial Executive Secretary in early 1969 with responsibility for drafting its statutes, Gaullist hawks in Paris thought that they could capitalize on his nationalist feelings to advance the cause of Quebec sovereignty.

But in practice, Mr. Leger has shown himself to be a responsible international civil servant, refraining from using his position to intervene in internal Canadian politics.

Such an attitude has been approved by French-speaking African governments—Niger, in particular—which are largely sympathetic toward Ottawa's policy to maintain Canadian unity and to spread Canada's bilingual character both at home and abroad. These governments too want nothing to do with what some of them have described as a "white tribalist" dispute.

The original statutes drafted by Mr. Leger provided for only internationally sovereign states to become members and not—as the French hoped for—governments. This would have let in the Quebec government in an independent capacity.

The French delegation at Niamey was taken by surprise, strongly objected to Mr. Leger's proposed charter, and momentarily manoeuvred against his re-election. The conference threatened to break down. Finally, the Canadian delegation, which included representatives

from Quebec and other provinces as well as from the federal Government, agreed to a compromise which would allow Quebec to take part directly in the agency's activities as a "participating government"—subject to Ottawa's approval.

It was just last week, after some intensive lobbying between Ottawa and Quebec, that the provincial and federal Governments came to terms on an issue that, once more, could have disrupted proceedings.

The second general conference, and what one could term the first ordinary conference, of the agency opens in Ottawa on Monday. It moves to Quebec City on Wednesday afternoon, ending there on Friday, two and a half days in each city, a deliberate choice, meant to satisfy the federal and provincial susceptibilities.

In an interview, Mr. Leger said that there will be a 17-point agenda. Delegates from the 22 totally or partially French-speaking states will be asked to approve a proposed budget of about \$3-million for fiscal year 1972 and the principle of a budget in excess of \$4-million for 1973. The budget for 1971, the first full year of activity, ran to under \$2-million.

The big item on the budget, Mr. Leger said, was the International Management Centre at Bordeaux, on France's Atlantic coast, which will open its doors in January.

The school, located on the grounds of the Université de Bordeaux, accounts for

approximately one quarter of the whole budget. Destined to provide training in modern management techniques for senior civil servants who are to become managers of big state-owned companies, the school's director will be a French Canadian, Francois Leclerc, from the Civil Service Commission in Ottawa.

Another leading item on the budget is a centre illustrating the cultural heritages of the member countries. Montreal is being proposed for the first centre of this kind because, as Mr. Leger put it, "it is advantageous for the Africans to be selling their handicrafts in a Western market." A second similar centre is envisaged for Paris in 1973.

The agency's charter defines its aim as "the assertion and development between its members of a multilateral co-operation in fields relating to education, culture, the sciences and techniques, and thereby to the rapprochement of peoples." It is enjoined to "observe the strictest neutrality on questions of an ideological and political nature."

The 22 member states linked in solidarity "by the use of the French language" are France, Canada, Belgium, Burundi, Cameroon, Ivory Coast, Dahomey, Gabon, Haiti, Upper Volta, Luxembourg, Madagascar, Mali, Mauritius, Monaco, Niger, Rwanda, Senegal, Chad, Togo, Tunisia, Republic of Vietnam.

France contributes 45 per cent to the budget, Canada 33 per cent, Belgium 12 per cent, and the other member states give the remaining 10 per cent in proportion to their respective gross national products.

Can the agency's membership expand further? The possibilities appear rather limited, though one must note that it has already spread its wings across four continents.

La francophonie, ce n'est pas un souvenir mais un avenir



Des délégués de quelque 24 pays francophones membres de l'Agence de Coopération culturelle et technique durant l'allocation de bienvenue prononcée par le maire Drapeau.



Le maire cause avec deux de ses invités, le secrétaire d'Etat M. Gérard Pelletier, (à d.), et l'ambassadeur du Canada en Tunisie, M. D'Ilberville Fortier, (au centre).

Au cours de leur passage de quelques heures dans la métropole, hier midi, les représentants des pays membres de l'Agence de Coopération culturelle et technique réunis pour participer à la deuxième conférence générale de cet organisme francophone, ont reçu, par la Ville de Montréal, à un déjeuner officiel au restaurant Hélène de Champlain.

Outre le maire de Montréal, Me Jean Drapeau, qui était l'hôte de ces invités venus de quelque 24 pays



Le ministre de l'Éducation nationale du Niger, M. Harain Kouka, signe le livre d'or. (Photos MM-Bleau)

du monde où l'on parle le français, le gouvernement fédéral y fait représenté par le secrétaire d'Etat M. Gérard Pelletier et le gouverneur en chef du Québec par le ministre des Affaires culturelles, M. François Cloutier.

Les participants à cette conférence venaient d'Ottawa où se sont déroulées les premières séances de la conférence générale qui se poursuivra aujourd'hui à Québec.

ALLOCATION DU MAIRE

Le maire Drapeau, après avoir vanté les "nobles et grandes réalités, ethniques et territoriales, réunies chez nous par la seule force d'une commune langue", qui permettraient à ses invités de se trouver ici réunis autour d'une table, a déclaré:

"C'est de cette ville, qui ne peut pourtant qu'être caennaise, que sont nées les langues, qu'ont cependant été lancés des mouvements, tels les journalistes, telles les universités, tel, quoi encore que vous savez

aussi bien que moi, et qui ne furent sûrement pas étrangères à l'affirmation officielle de la francophonie mondiale officielle."

SIGNE D'UNE VICTOIRE

Des cicatrices? Pourquoi les ignorer? Elles ne font jamais la honte de ceux qui doivent toujours se battre parce que toujours ils sont en état de danger", a dit le maire, qui a ajouté que dans une histoire comme la nôtre, elles sont "le signe d'une victoire sur le mort".

"Si le premier ministre du Canada a pu vous dire en français, dans la capitale fédérale, que la francophonie, ici, "n'est plus un souvenir, mais un événement", c'est qu'il s'est trouvé ici, pendant deux siècles, des hommes et des femmes qui, inlassablement, ont choisi, au prix que l'on sait, de tous jours conjuguer le verbe de la francophonie à l'indicatif présent", a conclu le maire Drapeau.



L'ancien canadien bien connu Pierre Valcourt, maintenant consul du Canada au Rwanda, et l'ambassadeur de ce pays africain au Canada, Son Excellence M. E. Munyshali.

Cicatrices de Montréal

MONTREAL (PC)—"Montréal porte ses cicatrices d'ordre linguistique" et le maire Drapeau, loin de les cacher, a tenu à en faire état dans la brève allocution qu'il a prononcée en recevant hier, au Pavillon Hélène-Champlain, les délégués à la conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays de langue française. Venant d'Ottawa, ceux-ci n'ont passé que quelques heures dans la métropole, en route pour Québec où se poursuivront aujourd'hui et demain les travaux de l'Organisation.

"Des cicatrices? Pourquoi les ignorer? a dit le maire. Elles ne font jamais la honte de ceux qui doivent toujours se battre parce que toujours ils sont en danger. Elles sont plutôt, ces cicatrices, dans une histoire biséculeaire comme la nôtre, le signe d'une victoire sur la mort."

Après avoir regretté que Montréal, berceau de divers mouvements francophones d'envergure mondiale (en particulier les universités et les journalistes), ne soit pour les délégués qu'un simple relais entre deux capitales, le maire devait ajouter:

"Si le premier ministre du Canada a pu vous dire en français dans la capitale fédérale, que la francophonie, ici, n'est plus un souvenir mais un avenir, c'est qu'il s'est trouvé ici, pendant deux siècles, des hommes et des femmes qui, inlassablement, ont choisi, au prix que l'on sait, de toujours conjuguer le verbe de la francophonie à l'indicatif présent."

Le budget de l'Agence francophone sera porté à \$4 millions en 1973

OTTAWA — La deuxième conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique, ayant fait le tour des questions budgétaires durant ses assises d'Ottawa, se déplace vers Québec, aujourd'hui pour y entreprendre, demain, l'examen de ses programmes.

Ainsi, les membres de la commission administrative et financière ont décidé de porter le budget de l'agence à \$3 millions en 1972 et à plus de \$4 millions pour 1973.

Par ailleurs, la commission s'est entendue sur une nouvelle répartition des contributions.

Selon les nouveaux barèmes, la participation financière de la France représentera 46.34 pour cent des revenus de l'Agence, comparativement à 45 pour cent présentement. Celle du Canada sera de 35 pour cent, soit 2 pour cent de plus, et l'apport de la Belgique demeurera sensiblement le même, soit 12.5 pour cent.

Un porte-parole de la délégation française s'est dit très heureux de ces décisions, qui doivent être entérinées par l'ensemble de la conférence, vendredi, lors de la séance plénière.

Ainsi, souligne-t-on, l'Agence sera en mesure de faire sentir davantage sa présence.

Début de la phase opérationnelle

Le jeune organisme, expliquait-on, sera désormais mieux équipé pour passer de la phase expérimentale à une phase pleinement opérationnelle, selon les termes mêmes du secrétaire général, M. Jean-Marc Lévesque.

Demain, la commission des programmes se penchera sur la répartition des crédits entre les programmes et cherchera à déterminer comment ils doivent être concentrés.

On sait déjà que la délégation française, comme on le sait le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Éducation nationale, Pierre Billecocq, voudra que l'Agence place l'accent sur la formation de maîtres. On prévoit que les activités dans ce domaine de la télévision éducative et des moyens audio-visuels seront orientés davantage vers la formation des maîtres.

Dans son compte-rendu des activités de l'ACCT, lors de la séance plénière, M. Lévesque rappelait que pour la franco-

phonie le souci permanent d'une pédagogie novatrice dans l'enseignement du français doit être considéré à la fois comme un facteur d'ouverture et un

instrument de progrès, comme un moyen privilégié de la coopération culturelle que l'Agence doit investir et affirmer.

Ottawa et Paris n'ont plus raison d'avoir de suspicion

— Trudeau

De notre Bureau d'Ottawa

OTTAWA — Les Canadiens sont trop modestes pour se sentir en concurrence avec la France au sein de la Francophonie.

Le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, l'a rappelé, hier, alors qu'il s'entretenait avec les journalistes qui assistent aux travaux de l'Agence de coopération culturelle et technique.

La France, a-t-il dit, est la source de la francité et elle prendra toute la place qu'elle voudra dans l'Afrique francophone.

Que certains pays francophones d'Afrique se lient d'amitié avec le Canada, parce qu'ils recherchent des échanges avec un pays moderne et technologiquement avancé, M. Trudeau ne voit rien de mal à cela.

Il ajoute que l'on ne doit pas interpréter l'accueil canadien comme de la concurrence à la France.

M. Trudeau a fait comprendre à ses

interlocuteurs que les gouvernements du Canada et de la France "n'ont plus raison d'avoir de suspicion" l'un envers l'autre.

Le premier ministre canadien, tout comme M. François Cloutier, est satisfait de l'entente Ottawa-Québec régissant la participation québécoise à l'Agence.

Le souci du gouvernement, durant la controverse autour des activités québécoises sur le plan international, a été, selon lui, d'assurer une seule politique étrangère au Canada.

Celle-ci, M. Trudeau le conçoit, doit être assez large pour permettre aux provinces d'effectuer des échanges avec des pays étrangers.

Si certaines provinces s'avisent de se lier davantage à l'anglophonie, le gouvernement Trudeau veillerait à ce que la personnalité internationale du Canada soit respectée, tout comme dans le cas de la francophonie.

"...J'ai pensé qu'il valait mieux que ce soit de Gaulle qui le pose"

PARIS (PC) — "Le problème des Canadiens français, j'ai pensé qu'il valait mieux que ce soit de Gaulle qui le pose", aurait confié le général lui-même, peu de temps après avoir lancé son désormais célèbre "Vive le Québec libre", à Montréal, en 1967.

Dans un livre qui vient de paraître à la librairie Plon, de Paris, sous le titre "Jamais dit", Jean-Raymond Tournoux raconte que de Gaulle avait expliqué à son secrétaire d'Etat aux Finances, M. Roland Nungesser, la raison de son geste.

Tournoux souligne que le président, "très décontracté", a fait la confidence suivante à son ministre:

"Eh bien, voilà! Je me rends compte, que ce que j'ai dit était prématuré par

rapport aux Canadiens français qui ne sont peut-être pas prêts à faire face à la situation nouvelle. Je me rends compte que je suis allé très fort. Cela va faire un bruit énorme. Je rends service aux Canadiens français et aussi au gouvernement fédéral qui n'a pas intérêt à laisser pourrir le problème canadien comme le problème noir a pourri aux Etats-Unis".

200 ans

Et le président poursuit: "Le maire de Montréal, M. Drapeau, m'a dit "ça fait 200 ans qu'on vous attend". Cela fait 200 ans qu'ils attendent. A mon âge, je ne reviendrai pas sur le continent américain. Il valait mieux que ce soit moi qui vienne poser le problème comme il devait être posé".

Réconciliée avec l'idée d'un rôle plus modeste

L'Agence aborde maintenant sa phase opérationnelle

C'est aujourd'hui que reprennent à Québec les travaux de la conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays de langue française. Commencée à Ottawa lundi, interrompue hier pour permettre aux délégués et à la presse étrangère de visiter Montréal, la réunion se terminera vendredi soir par la séance solennelle de clôture à l'Assemblée nationale où M. Robert Bourassa prononcera une allocution.

Au Québec, depuis la première conférence de Niamey (février 1969) et à la faveur de la seconde conférence de Niamey (mars 1970) au cours de laquelle fut créée l'Agence, le seul mot de francophonie a surtout évoqué les querelles et les négociations qui ont marqué la difficile accession du Québec à l'Organisation internationale à titre de gouvernement participant. Ces débats ont naturellement relégué au second plan la nature, le rôle, la vocation et les problèmes de croissance de l'Agence, animée avec ferveur depuis les débuts par son secrétaire général, Jean-Marc Léger.

Cet organisme n'a jamais été appelé à devenir une deuxième UNESCO à l'usage des pays francophones, ni à concurrencer les organisations internationales d'assistance aux pays en voie de développement. Son objectif fondamental est la mise en oeuvre d'une véritable coopération multilatérale dans les domaines culturels et techniques, et son premier souci, énoncé dans le préambule de la convention qui lui a donné naissance, est la valorisation et la diffusion de toutes les langues et de toutes les cultures représentées en son sein. Facteur de rapprochement entre les peuples des pays entièrement et partiellement francophones, l'Agence est donc surtout un instrument d'incitation, de concertation et de collaboration plutôt qu'un instrument d'action. Elle cherche moins à entreprendre et à faire qu'à susciter et à inspirer.

Tel n'a pas toujours été le cas et telle ne sera pas nécessairement, pour l'avenir, la vocation exclusive de l'Agence.

A l'origine, les créateurs de l'organisme, en particulier M. Léger, envisageaient de lui donner un rôle plus ambitieux qui aurait amené l'Agence à intervenir plus directement dans plusieurs domaines. Mais les gouvernements des principales puissances intéressées, en particulier la France et la Belgique, ont très tôt indiqué les limites au-delà desquelles l'Agence ne devait pas s'aventurer. Les traditions de bilatéralisme sont si fortes que toute velléité de multilatéralisme se heurte toujours aux résistances politiques des grandes puissances.

C'est pourquoi des choix fondamentaux ont été faits que viennent confirmer les budgets plutôt modestes dont l'Agence est dotée. Voudrait-on accorder des crédits plus généreux à l'Organisation, soulignent à cet égard les Français, que celle-ci ne serait pas en mesure de les absorber et de les utiliser pleinement. Ainsi s'explique le fait que le budget de l'Agence ne dépassera pas \$3.5 millions en 1972 et restera inférieur à \$5 millions en 1973.

Le secrétaire général qui, dès le départ, avait souhaité que l'organisme disposât d'un budget de l'ordre de \$6 à \$10 millions, s'est aujourd'hui rallié, semble-t-il, à la thèse française qui attribue à l'Agence un rôle plus modeste de coordonnateur et d'incitateur.

C'est ainsi qu'il déclarait à Ottawa, dans son rapport d'activité: "Quelque déterminante que soit pour l'action future l'enveloppe budgétaire retenue par la Conférence générale, là n'est pas l'essentiel. Car l'Agence... n'est pas d'abord une question de quelques millions de francs en plus ou en moins.

"C'est d'abord l'affirmation d'un état d'esprit, l'expression d'une coopération internationale de caractère original, qui a pour souci majeur, pour vocation dominante, la connaissance mutuelle des peuples et la communion des civilisations."

Le secrétaire général ajoutait que l'Agence ne disposerait sans doute pas, avant plusieurs années, de moyens très considérables. Mais "ce n'est point d'abord par sa taille physique, par ses moyens financiers qu'elle peut s'imposer, mais par un style d'action et par une façon propre de se situer sur le plan international..."

Il est donc permis de conclure que le secrétaire général s'est en quelque sorte réconcilié avec l'idée d'une Organisation de taille modeste.

Mais, pour sa part, le gouvernement canadien, mieux disposé que la France envers le multilatéralisme, n'hésiterait pas à pourvoir l'Agence de moyens plus généreux si les autres États membres en manifestaient clairement le désir et en démontraient l'urgence. Certes, les pays francophones d'Afrique le souhaiteraient, mais le gouvernement français, qui assure 45 pour cent du budget, ne voit pas la chose du même oeil.

Malgré la modestie des moyens, le rapport d'activité du secrétariat général énumère d'importantes réalisations de l'Agence et les projets sont nombreux. Après deux années de rodage, M. Léger estime en effet que l'Agence peut maintenant passer de la phase expérimentale à la phase opérationnelle.

Au chapitre intitulé "Enseignement et recherche" dans le rapport d'activité, signalons la création de l'École internationale de Bordeaux qui regroupera plusieurs centres de formation dont le premier — le Centre de formation aux techniques de gestion — accueillera dès décembre une quarantaine de stagiaires. Le Canada et le Québec accueilleront pour des stages de quelques mois les étudiants de Bordeaux, choisis par voie de concours dans les pays en voie de développement.

Signalons également la création d'un Centre de documentation et d'échanges sur la télévision éducative et les moyens audio-visuels.

Une expérience nouvelle a d'autre part été tentée cette année et sera reprise en 1972. Il s'agit de la distribution de

200 mallettes pédagogiques à autant de maîtres dans trois pays d'Afrique. Destinés à des instituteurs démunis du tiers monde, ces mallettes contiennent des ouvrages de base en des ouvrages spécialisés ainsi que des fournitures scolaires.

Le secrétariat a aussi lancé des études, notamment sur les systèmes d'enseignement dans les pays membres et sur les régimes de bourses et de stages. Tous les pays membres

profiteront de ces inventaires.

Au chapitre du "développement", le rapport d'activité de l'Agence énumère diverses initiatives concrètes: artisanat, tourisme, bourses de techniciens et "bourse de connaissances". Déjà, une importante exposition itinérante d'artisanat a été couronnée de succès au cours des derniers mois. En matière de tourisme, un répertoire officiel du tourisme dans les pays membres est en voie de préparation.

La "bourse des techniciens" est une formule originale. Il s'agit de dresser un fichier des offres de service et des besoins non satisfaits dans les divers pays, de développer ainsi de nouveaux circuits qui fassent appel aux ressources humaines de certains pays d'Afrique.

La "bourse de connaissances" veut être un moyen de collecte et de circulation de l'information scientifique et technique entre les pays

membres, la langue française étant le véhicule de communication.

La création d'un Institut de bilinguisme et d'un office central de traduction est également prévue.

Au chapitre "culture et connaissance mutuelle", qui rejoint l'essence même de la vocation" de l'Agence, des actions ont été amorcées. Un consortium du cinéma dans les pays francophones sera

éventuellement créé (voir à ce sujet l'article de Jean-Pierre Tadros dans Le Devoir du 13 octobre); une société multinationale de l'édition en Afrique est envisagée et un projet de Maison de cultures est à l'étude. Des prix ont également été créés, en particulier un Grand Prix du Cinéma.

Enfin, le secrétariat a engagé une première expérience en 1971 d'échanges de jeunes. Ainsi, près de 200 jeunes d'Afrique, de l'Océan Indien, du Vietnam, du Maghreb et d'Amérique ont participé en août à un voyage dit de découverte et d'information. Le bilan a été jugé positif et l'expérience sera reprise et élargie l'an prochain.

Notons que le Canada et le Québec ont déjà indiqué leur désir de participer davantage aux initiatives prévues pour 1972.



De gauche à droite, nous remarquons M. Abdoulaye, coordonnateur
général du développement au Niger, M. Louis Bedanne,
Ministre de la Coopération du Sénégal, M. Robert Bourassa,
Premier ministre du Québec et M. Harou Kouka, Minis-
tre de l'Éducation nationale du Niger

Philippe Rossillon est de retour et bien à l'aise au Québec, son pays d'adoption"

par André GAGNON

QUÉBEC — Philippe Rossillon, le fonctionnaire français accusé par le premier ministre Pierre Elliott Trudeau lui-même d'être "un agent plus ou moins secret" de la France au Canada, est de retour au pays.

Il est de retour au Canada et plus exactement au Québec à titre de membre de la délégation française, l'une des 22 nations faisant partie de l'Agence de coopération culturelle et technique qui s'est réunie à Ottawa, au cours de la semaine, et arrivée hier à Québec jusqu'à dimanche pour la deuxième conférence annuelle de cette institution internationale formée il y a 18 mois à Niamey, au Niger.

Au cours d'une brève conversation avec le correspondant du journal Le DROIT, M. Rossillon a déclaré qu'il était "peiné de vous désappointer, mais je n'ai pas de 6.35 (un type de revolver français) dans ma poche."

Le haut fonctionnaire de 43 ans, à l'allure sobre et discrète, travaillant pour le compte de la Commission pour la défense et l'expansion de la langue française, en France, s'est dit "bien à l'aise au Canada et particulièrement au Québec, mon pays d'adoption."

On se rappellera que "l'af-

faire Rossillon", en 1968, donna lieu à un refroidissement des relations diplomatiques entre le Canada et la France, relations passablement tendues à la suite de la visite du défunt général de Gaulle et de son retentissant "Vive le Québec libre" lancé du balcon de l'hôtel de ville de Montréal, l'année précédente.

Philippe Rossillon conduisait en 1968 une mission à caractère linguistique au Manitoba, laquelle fut qualifiée de "sournoise" le 11 septembre de cette année-là par le premier ministre Trudeau.

M. Trudeau avait soutenu, lors d'une conférence de presse, que ce haut fonctionnaire français avait séjourné au Manitoba en août 1970 "sans la connaissance ni le consentement du gouvernement canadien."

Le premier ministre avait poussé l'accusation jusqu'à dire que la tâche de Rossillon était de susciter l'agitation au sein de la minorité francophone manitobaine, révélant qu'il s'agissait là d'un plan gaulliste visant à discréditer le gouvernement fédéral canadien.

En dégustant un verre de champagne au Salon rouge de l'Assemblée nationale, au cours d'une réception hier soir, Philippe Rossillon a dé-

claré qu'il était venu "10 à 15 fois au Canada" et que cette fois-ci il avait même été dans la même pièce que le premier ministre Trudeau à Ottawa, "mais pas près de lui au point de nous photographier ensemble", a-t-il fait remarquer ironiquement.

D'autre part, il a signalé qu'il rencontrait régulièrement les fonctionnaires fédéraux canadiens à Paris et "cela est normal", a-t-il ajouté.

Interrogé à savoir s'il n'avait pas craint de se voir bloquer l'entrée de ce pays, M. Rossillon a alors fait savoir qu'il y avait effectué plusieurs visites.

M. Marcel Masse, député de l'Assemblée nationale du Québec et ancien ministre des Affaires intergouvernementales au sein du gouvernement Bertrand, a présenté, hier soir, Philippe Rossillon à des journalistes.

Les deux hommes semblaient bien se connaître puisqu'ils se tutoyaient, M. Masse appelant ce fonctionnaire par son prénom. Le député Masse agit présentement comme observateur désigné il y a quelques jours par l'Association internationale des parlementaires de langue française auprès de la Conférence annuelle de l'Agence des pays francophones.

Alors que des journalistes

tentaient de retrouver M. Rossillon, qui s'était mêlée à la foule d'invités, évitant manifestement la presse. Une fois rejoint, le haut fonctionnaire français, dont les fonc-

tions officielles auprès de la Commission pour la défense et l'expansion de la langue

française relèvent directement du premier ministre de la république de France, leur

a déclaré laconiquement: "Un fonctionnaire n'a pas de mémoire."

Le ministre Cloutier :

"Une présence remarquée"

par J-Alphée GAGNE

QUEBEC — Le ministre des Affaires culturelles du Québec, M. François Cloutier, a déclaré que la participation de notre province aux travaux de l'Agence de coopération culturelle et technique avait été remarquée. De plus le Québec, à titre de gouvernement participant, a orienté ses activités sur l'éducation et la langue, c'est ce qu'a fait remarquer M. Cloutier lors d'une conférence de presse, hier en fin d'après-midi.

"Le Québec ne tient pas à ce que l'Agence entreprenne des programmes trop disparates, il souhaite qu'elle axe ses activités vers le domaine de l'éducation et vers la langue", de déclarer le chef de la délégation québécoise.

Afin de justifier la position prise par le Québec au cours des dernières réunions, M. Cloutier a ajouté: "Sur le plan éducation le Québec est à l'avant-garde et peut apporter beaucoup, du point de vue de la langue, il est au front puisque dans un continent nord-américain il

doit veiller à la promotion et à la protection de la langue française. De ce point de vue, son sort est lié à l'ensemble de la francophonie et à la pénétration du français dans le monde."

LES PROGRAMMES DE L'AGENCE

Tous les pays membres de l'Agence de coopération culturelle et technique participent à des programmes qui sont déjà en place même si l'organisme est relativement jeune. M. François Cloutier parle alors d'échanges de jeunes, des programmes qui touchent les maisons de la culture, de la pédagogie.

Le ministre des Affaires culturelles a donc clairement fait connaître la position du Québec et ce, à titre de gouvernement participant. Il reviendra plus tard sur la place du Québec au sein de l'organisme.

LE BUDGET DE L'AGENCE

L'Agence connaît actuellement une période de consolidation, le ministre Cloutier a déclaré que dans les circonstances il considérerait que

le budget était suffisant et que des mécanismes seraient mis en place pour que le budget ne soit pas déficitaire. Il faisait alors allusion au fait que certains pays membres éprouvaient de la difficulté à s'acquitter de leurs obligations envers l'organisme.

Présentement le Québec doit, dans l'esprit du ministre des Affaires culturelles, songer surtout à ce qu'il peut fournir à l'Agence et non aux avantages qu'il peut éventuellement en retirer. "Sur le plan pratique, d'ajouter M. Cloutier, il y aura en cours de route des retombées économiques, mais pour l'instant ce ne doit pas être une préoccupation importante pour nous..." A ce stade de l'Agence, M. Cloutier considère qu'il n'y a pas intérêt à songer à un organisme de développement pour les pays membres, mais il n'éloigne pas la possibilité que ce même organisme puisse un jour avoir recours à d'autres organismes sur le plan économique.

Le Québec admis à l'Agence de coopération

Gouvernement participant et non état souverain

par J. Alphonse GAGNE

QUEBEC — Le Québec a été admis, au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique, à titre de gouvernement participant et non comme un Etat souverain, la contribution financière du Québec passe par le canal d'Ottawa, le Canada a deux sièges à l'Agence. Ces présidents, M. François Cloutier, ministre des Affaires culturelles, a été invité à les donner lors d'une conférence de presse en fin d'après-midi hier.

UN DROIT DE VETO

Le Québec n'a pas droit de vote au sein de l'Agence, mais possède un droit de veto qui a semblé en surprendre plusieurs. En effet, même si le Québec ne vote pas, il peut imposer son veto au Canada si les deux parties ne sont pas d'accord sur le choix à exercer. Cette ligne de conduite figure à l'entente intervenue entre Québec et Ottawa, le Québec a une place au conseil

d'administration, a droit de parole mais pas droit de vote, son veto il peut l'exercer auprès du représentant du Canada, du gouvernement central qui devra alors s'abstenir si Québec n'est pas en accord avec les vues du pouvoir central.

M. Cloutier a souligné que pour la première fois le premier ministre du Canada, M. P.-E. Trudeau, avait reconnu le rôle particulier du Québec à l'Agence de coopération culturelle et technique.

ET LES AUTRES PROVINCES...

Les autres provinces canadiennes pourraient, M. Trudeau l'a mentionné dernièrement, demander à siéger au sein de cet organisme. M. Cloutier avoue que le Québec accepterait avec une certaine résignation une telle participation considérant que la population francophone qui réside au Québec représente cinq millions d'âmes, "nous avons certaines responsabilités..."

PARTICIPATION FINANCIERE

Le Québec ne participe pas directement au financement de l'Agence, mais sa contribution passe par le biais du pouvoir central, par

Ottawa. Actuellement le Canada assure environ 36% du budget de l'Agence et de ce montant il recoit 3% à l'item des programmes et le Québec participe à 50% lorsque il est question du fonctionne-

ment du secrétariat. Là encore les explications de M. Cloutier se limitent aux termes d'une entente que Québec a dû négocier avec Ottawa, entente qui permet à notre province de participer

activement à cet organisme, "il était important pour le Québec d'être présent aux travaux de l'Agence, nous avons pris les arrangements nécessaires pour assurer cette présence."

Québec souhaiterait être la seule province "participante" de l'Agence

par Gilles DAOUST
de notre bureau de Québec

QUÉBEC— Le Québec verrait d'un mauvais oeil le fait que d'autres provinces du Canada soient admises comme gouvernements "participants" à l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones.

C'est du moins ce qu'a laissé entendre hier le ministre des Affaires culturelles, M. François Cloutier, en affirmant que cette éventualité serait acceptée par le Québec non pas avec joie mais avec résignation, considérant qu'il s'agit là d'une conséquence normale d'une vie dans un système fédéral.

Le ministre a indiqué que le fait que 5 millions de francophones sur 6 au Canada vivent au Québec donne à cette

dernière province des responsabilités particulières.

Le Québec a un "siège complet"

Par ailleurs, M. Cloutier a contredit certaines impressions qui circulent, dit-on, dans les milieux fédéraux, selon lesquelles le Québec, même avec le statut de gouvernement participant qu'il a obtenu au sein de l'ACCTPF, n'aurait droit qu'à un rôle de suppléance au sein du conseil d'administration de l'Agence. On sait que l'ACCTPF a réservé deux postes au Canada au sein de son conseil d'administration, dont l'un doit normalement être dévolu au Québec.

Selon M. Cloutier, le Québec a un siège complet au sein du conseil de l'Agence, même s'il ne peut y exercer un

vote (tout comme au cours de la deuxième conférence de l'Agence qui tient présentement la deuxième partie de ses assises à Québec).

Enfin, M. Cloutier a admis, lors d'une conférence de presse réunissant journalistes canadiens et étrangers, que si le fédéralisme avait été plus souple, il aurait été possible d'en venir à une meilleure situation pour le Québec au sein de l'Agence. Un journaliste avait fait allusion, en particulier, au fait que la contribution québécoise à l'Agence, qui est de 3 p. cent de l'enveloppe budgétaire globale de l'organisme, est versée par l'intermédiaire des canaux fédéraux.

Par ordre d'importance des contributions, le Québec se classe à peu près au cinquième rang des gouvernements qui alimentent le budget de l'Agence.

L'ACCT éviter les théories nébuleuses

Par PAUL LONGPRE

QUÉBEC (PC)—Éviter la dispersion et concentrer les efforts dans le secteur de l'éducation. Telles sont les deux principales préoccupations qui semblent

avoir marqué jeudi les travaux de la deuxième conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). Cette conférence de la francophonie se poursuivait dans la capitale québécoise et s'était ouverte lundi à Ottawa. Délégués et observateurs, environ 240 personnes, représentant 22 pays membres et diverses organisations internationales, se retrouveront aujourd'hui en assemblée plénière où l'on entendra les décisions prises à huis-clos au sein de trois commissions depuis le début de la semaine.

Malgré le huis-clos, on sait déjà que les deux principaux membres de l'Agence, la France et le Canada, ont insisté tout particulièrement jusqu'à maintenant pour éviter que l'ACCT ne verse dans l'éparpillement, le juridisme et les théories nébuleuses. C'est d'ailleurs ce qu'ont confirmé les conférences d'informations données en fin de journée par le chef de la délégation française, M. Pierre Billecoq, et par le ministre québécois des Affaires culturelles, M. François Cloutier. Le premier a reçu les journalistes au Consulat de France, le deuxième rencontra la presse internationale, une quarantaine de journalistes principalement d'Europe et d'Afrique, à l'Assemblée nationale.

Divergence

Ces entretiens ont permis de déceler une divergence d'opinion toutefoix entre le chef de la délégation française et celui du groupe québécois.

Interrogé sur l'attitude que prendrait le Québec si un autre gouvernement canadien — celui du Nouveau-Brunswick par exemple, demandant à Ottawa de participer à l'ACCT selon des modalités similaires à celles qu'Ottawa a consenties au Québec, M. Cloutier s'est montré très reticent.

"Québec, il faut le dire franchement, accueillerait une telle requête avec une certaine résignation", a-t-il dit, précisant qu'une telle éventualité serait à porter au compte du "jeu normal du fédéralisme".

De son côté, à la même question, M. Billecoq note que cette

Porte ouverte

question serait évidemment à régler entre le Canada et cette autre province, mais il ajoute aussitôt qu'il est prêt à concevoir toutes les formules imaginables pour que le plus grand nombre de francophones possible joignent éventuellement les rangs de la francophonie.

C'est ainsi qu'il évite de parler de la question des frictions entre Québec et Ottawa. "Nous avons connu des négociations bien plus délicates", note-t-il tout simplement au sujet de cette dernière conférence où "tout s'est très bien passé finalement".

Résultats

Déjà, il est certain, selon les déclarations de M. Cloutier, que le Québec aura un siège au conseil d'administration de l'Agence. Il n'occupera donc pas seulement la suppléance du représentant canadien.

Ce point, a-t-il su de source sûre n'a pas été sans d'autres négociations serrées avec les autorités fédérales et c'est à la commission juridique, par une modification aux règlements internes de l'Agence, que l'on a pu éviter l'affrontement.

Par ailleurs, une autre question aurait été également réglée à huis-clos, la désignation de Liège, en Belgique, comme lieu de la prochaine conférence de l'Organisation, en 1973. Cela sera sans doute dévoilé aujourd'hui, lors de la séance solennelle de clôture où le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa prononcera une allocution.

A vingt heures, jeudi, le ministre québécois des Affaires culturelles présidait un dîner offert aux chefs de délégation au Salon Rose du Château Frontenac.

Rossillon est de retour au Canada

M. Philippe Rossillon, ce haut fonctionnaire français que le premier ministre Trudeau qualifia d'"agitateur", il y a à peine trois ans, est de retour au Canada, mais sa présence ne suscite, cette fois, aucune hostilité de la part des autorités fédérales.

Il y a de quoi: M. Rossillon fait partie de la délégation française à la conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones, dont les travaux se poursuivent aujourd'hui à Québec.

M. Trudeau qualifia d'"agitateur" M. Rossillon à la suite d'un voyage que ce dernier fit au Manitoba sans en avoir informé, au préalable, le gouvernement fédéral. M. Rossillon était alors rapporteur général du Haut comité pour la défense et l'expansion de la langue française, organisme qui avait la faveur du général de Gaulle.

"Un commando subversif"

L'incident Trudeau-Rossillon fit grand bruit, à l'époque, et assombrit davantage les relations Paris-Ottawa. Paris jugea ridicule la sortie du premier ministre canadien et un haut fonctionnaire français confia: "C'est comme si on accusait la France d'avoir parachuté un commando subversif chez les Franco-Manitobains".

On souligna par ailleurs, à Paris, que M. Rossillon s'était rendu au Manitoba à titre privé, sur l'invitation d'organisations culturelles de cette province, et qu'il n'était pas chargé de mission par le gouvernement français.

Depuis 1968, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts et les relations Ottawa-Paris, sans être au beau fixe, semblent être devenues harmonieuses.

* Philippe Rossillon, "l'agent plus ou moins secret", se trouve en mission officielle au Canada

Ce n'est pas tous les jours qu'un haut fonctionnaire étranger à qui on a déjà accolé l'étiquette "d'agent plus ou moins secret" se retrouve en fonctions officielles dans le pays même où il a été jugé comme tel.

C'est pourtant le cas de M. Philippe Rossillon, secrétaire général du Haut comité français pour la défense et l'expansion de la langue française, qui est "rentré" au Canada, cette semaine, à titre de délégué français à la deuxième conférence de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT).

Le 11 septembre 1968, peu après le célèbre "Vive le Qué-

bec... libret" lancé par de Gaulle du balcon de l'Hôtel de ville de Montréal, le premier ministre canadien, M. Pierre Elliott Trudeau avait dénoncé une mission culturelle dont M. Rossillon s'était acquitté, au nom du gouvernement français, dans la, Manitoba.

"Décrit par M. Trudeau comme "un agent plus ou moins secret" qui serait venu au Canada sans le consentement ni l'approbation des autorités canadiennes, M. Rossillon s'en était retourné dans la capitale parisienne et l'on avait mis du temps à oublier "l'affaire Rossillon".

On rapporte même que les responsables de la séance d'information, entre autres, l'ambassadeur canadien en Tunisie, M. D'Ilberville Fortier, étaient dans leurs petits souliers devant cette présence insolite. Taquiné par les journalistes sur cette aventure diplomatique, il a lancé au reporter du Toronto Star: "Je regrette de vous décevoir, mais je n'ai pas mon 6.35 dans ma poche..."

Quant à son séjour dans la capitale fédérale, à quelqu'un qui lui demandait quelle impression cela lui avait fait de se retrouver dans la même salle que M. Trudeau, il a noté avec humour "qu'il n'était tout de même pas assez près de ce dernier pour qu'on ait pu les croquer ensemble en photo".

Effectivement, cet épisode porté à Québec mercredi soir pour poursuivre ses travaux, M. Rossillon était donc de la partie, lors de la soirée d'accueil organisée par le gouvernement québécois.

BIEN PACIFIQUE
La conférence s'étant trans-

semble bien être oublié par les autorités fédérales, puisque de source certaine on a appris qu'Ottawa était bien au courant

que M. Rossillon faisait partie de la délégation française à cette conférence et qu'on n'y a vu aucun inconvenient.

L'Agence francophone

La présence du Québec est plus importante que son droit de vote

QUEBEC (de notre envoyé spécial, Michel Roy) — La présence du Québec dans la francophonie, sa forte participation aux travaux de la conférence en cours, son apport en moyens matériels et en ressources humaines aux programmes de l'Organisation sont, tout compte fait, beaucoup plus importants que le droit de vote qu'il ne possède pas en sa qualité de gouvernement participant.

C'est en substance la conclusion qui se dégage de la conférence de presse que donnait hier soir le ministre des affaires culturelles, M. François Cloutier, au terme de l'avant-dernière journée des assises de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays de langue française. Journée dominée, une fois de plus, par l'obsédante question des rapports Ottawa-Québec, du moins dans les déclarations publiques puisque les débats des commissions se poursuivent à huis clos et que le secrétariat général se refuse à en indiquer la nature et la tournure, les seules informations communiquées à la presse étant celles que des délégués complaisants consentent à laisser tomber dans les couloirs.

Aujourd'hui, en fin de journée, le point de cette rencontre sera fait par le secrétaire général et les présidents des principales délégations.

M. Cloutier, qui s'adressait aux journalistes canadiens et étrangers, a de nouveau donné l'assurance que le Québec aura son siège au Conseil d'administra-

tion, ainsi que le prévoit l'entente intervenue entre les deux niveaux de gouvernements. A cet égard, toutefois, l'article 10 de la Charte de l'Agence prévoit que "chaque membre est représenté au Conseil d'administration par une personne", ce représentant pouvant être accompagné d'un suppléant et de conseillers. L'entente Ottawa-Québec, en attribuant au Québec l'un des "deux postes" du conseil d'administration, ne précise pas toutefois que le Québec sera en l'occurrence le "suppléant".

M. Cloutier n'a pas apporté beaucoup de précisions sur cette question, mais on sait d'autre part que, selon certains délégués du groupe québécois, le Québec pourrait ou voudrait s'autoriser de son statut de "membre" pour demander un siège distinct au Conseil d'administration.

Mais, comme le Québec n'a pas le droit de vote, on ne voit pas comment ni pourquoi il revendiquerait un rôle que les dispositions de l'accord avec Ottawa ne lui permettraient pas de jouer.

Pour sa part, M. Gérard Pelletier, président de la délégation canadienne, a simplement rappelé en soirée que le Québec occupera l'une des deux places qui sont faites au Canada au Conseil d'administration de l'Agence, en conformité des dispositions de l'entente. Rien à ce chapitre n'a été remis en question au cours de la conférence, a-t-il dit.

Le ministre des affaires culturelles a particulièrement insisté sur "la contribution très remarquable" du Québec aux travaux des commissions, notamment en matière de langue et d'éducation; dans le domaine de la langue, parce que le Québec est, en quelque sorte, sur la ligne de feu et que son sort en Amérique est lié aux progrès de la francophonie; dans celui de l'éducation, parce que la province s'estime à l'avant-garde et qu'elle peut apporter une importante contribution à l'Agence.

Le Québec, dit encore le ministre, le souhaite pas une trop grande dispersion des efforts et des programmes de l'Agence dont la vocation ne doit, en aucun cas, être assimilée à celle d'un instrument de développement et d'assistance à la manière d'autres organismes internationaux. La contribution du Québec au budget global, fixée depuis quelques semaines par le gouvernement, sera de l'ordre de trois pour cent. Mais son apport en ressources humaines et en moyens matériels sera plus considérable encore.

De son côté, M. Pierre Billecocq, président de la délégation française, a déclaré que la France partage pleinement le point de vue du Québec, exprimé hier en commissions, sur la nécessité de concentrer principalement les efforts et les moyens de l'Agence dans le domaine de l'éducation.

La deuxième conférence générale de l'ACCT

Les efforts seront concentrés dans le secteur de l'éducation

Eviter la dispersion et concentrer les efforts dans le secteur de l'éducation. Telles sont les deux principales préoccupations qui semblent avoir marqué hier les travaux de la deuxième conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT).

Cette conférence de la francophonie se poursuivait dans la capitale québécoise et s'était ouverte lundi à Ottawa. Délégués et observateurs, environ 240 personnes, représentant 22 pays membres et diverses organisations internationales, se retrouveront aujourd'hui en assemblée plénière où l'on entérinera les décisions prises à huis clos au sein de trois commissions depuis le début de la semaine.

Malgré le huis clos, on sait déjà que les deux principaux membres de l'Agence, la France et le Canada, ont insisté tout particulièrement jusqu'à maintenant pour éviter que l'ACCT ne verse dans l'éparpillement, le juridisme et les théories nébuleuses.

C'est d'ailleurs ce qu'ont confirmé les conférences d'informations données en fin de journée par le chef de la délégation française, M. Pierre Billecocq, et par le ministre québécois des Affaires culturelles, M. François Cloutier. Le premier a reçu les journalistes au Consulat de France, le deuxième rencontrait la presse internationale, une quarantaine de journalistes principalement d'Europe et d'Afrique, à l'Assemblée nationale.

DIVERGENCE

Ces entretiens ont permis de déceler une divergence d'opinion toutefois entre le chef de la délégation française et celui du groupe québécois.

Interrogé sur l'attitude que prendrait le Québec si un autre gouvernement canadien — celui du Nouveau-Brunswick par exemple, demandait à Ottawa de participer à l'ACCT selon des modalités similaires à celles qu'Ottawa a consenties à Québec, M. Cloutier s'est montré très réticent.

"Québec, il faut le dire franchement, accueillerait une telle requête avec une certaine résignation", a-t-il dit, précisant qu'une telle éventualité serait à porter au compte du "jeu normal du fédéralisme".

PORTE OUVERTE

De son côté, à la même question, M. Billecocq note que cette question serait évidemment à régler entre le Canada et cette autre province, mais il ajoute aussitôt qu'il est prêt à concevoir toutes les formules imaginables pour que le plus grand nombre de francophones possible joignent éventuellement les rangs de la francophonie.

C'est ainsi qu'il évite de parler de la question des frictions entre Québec et Ottawa. "Nous avons connu des négociations bien plus délicates", note-t-il tout simplement au sujet de cette dernière conférence où "tout s'est très bien passé finalement".

RESULTATS

Déjà, il est certain, selon les déclarations de M. Cloutier, que le Québec aura un siège au conseil d'administration de l'Agence. Il n'occupera donc pas seulement la suppléance du représentant canadien.

Ce point, a-t-il su de source sûre, n'a pas été sans d'autres négociations serrées avec les autorités fédérales et c'est à la commission juridique, par une modification aux règlements internes de l'agence, que l'on a pu éviter l'affrontement.

Par ailleurs, une autre question aurait été également réglée à huis clos, la désignation de Liège, en Belgique, comme lieu de la prochaine conférence de l'organisme, en 1973. Cela sera sans doute dévoilé aujourd'hui, lors de la séance solennelle de clôture où le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa prononcera une allocution.

A vingt heures, hier, le ministre québécois des Affaires culturelles présidait un dîner offert aux chefs de délégation au Salon Rose du Château Frontenac.

Bourassa s'adresse au premier parlement 'universel francophone'

QUEBEC (de notre envoyé spécial) — Pour la première fois, hier, un chef de gouvernement québécois s'adressait, dans l'enceinte de l'Assemblée nationale, au "premier parlement universel francophone". Aux représentants des pays membres de la francophonie, qui viennent des cinq continents et participent à plusieurs civilisations, M. Bourassa a déclaré que la richesse de toutes ces cultures nationales "contribuera à la formation d'un nouvel homme québécois à la fois plus près de ses sources et disponible à l'universel".

Longtemps, le Québec français aura été seul sur le continent nord-américain. Mais il n'en est plus ainsi maintenant que l'Agence existe, a dit le premier ministre, qui a d'autre part donné l'assurance, au cours de la séance solennelle de clôture, que son gouvernement ne ménagera aucun effort pour assurer la mise en oeuvre efficace des programmes et activités de l'Organisation.

Après ce témoignage du dernier-venu à la francophonie, il appartenait au représentant du plus vieux pays francophone de remercier le Canada et le Québec de leur hospitalité au cours de la semaine. M. Pierre Billicocq, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et président de la délégation de France, s'est dit convaincu que cette conférence "a poursuivi le bon combat et annoncé une victoire" à la suite de ses travaux à Québec, un des "hauts lieux de la vie active, parfois passionnée, de notre langue".

Ce combat, a dit le ministre français, c'est celui de la défense et de la progression de la langue française. Mais il n'est pas terminé.

M. Billicocq se félicite de voir le Québec désormais présent dans l'Agence de coopération culturelle et technique, cette agence "qui doit être et est, je l'ai constaté, ouverte au monde, ouverte à d'autres pays, à d'autres lités francophones".

Les représentants de la Louisiane demandent l'aide de la francophonie

D'après PC — La voix des Acadiens et des Créoles louisianais s'est fait entendre vendredi, à la conférence générale de la francophonie, pour demander "aide et encouragement" en faveur de la survivance et de l'épanouissement du fait français en Louisiane.

Il a fallu une procédure exceptionnelle requérant le consentement unanime des 22 pays membres de l'Agence de coopération culturel et technique pour que cette émouvante requête soit lue et déposée aux minutes de la conférence.

En effet, en raison de son statut d'observateur, la délégation de la Louisiane, dirigée par M. James Domengeau, n'avait pas droit d'intervention à la dernière séance plénière de cette deuxième conférence internationale de la francophonie qui se terminait quelques heures plus tard dans la capitale québécoise.

PROJET

Cette voix des quelques centaines de francophones de la Louisiane avait déjà été en-

tendue, a-t-on appris par ailleurs de source sérieuse, puisque la commission des programmes de cet organisme avait, quelques heures plus tôt, consenti une dépense de \$6,000 pour aider à la réalisation d'un projet ambitieux que caressent les "Cadiens" (en Américain "Cajuns") de la Nouvelle-Orléans et de La Fayette.

Il s'agit de rien de moins que d'organiser, "pour les tout premiers jours d'avril prochain", un congrès des Amériques francophones qui se tiendrait à La Fayette, "coeur de la Louisiane française". Cette contribution n'apparaît pas comme telle dans le rapport déposé par la commission des programmes à la plénière de la conférence, mais elle est incluse, nous a-t-on dit, dans l'enveloppe globale du budget de soutien aux associations francophones.

Au nom du Conseil pour le développement du français en Louisiane, M. James Bezou a confié à La Presse Canadienne qu'il était "des plus satisfaits de cette offre de collaboration".

L'orientation de l'Agence est fixée pour les deux prochaines années

par Paul LONGPRE

(D'après PC) — L'orientation de l'Agence de coopération culturelle et technique pour les deux prochaines années est maintenant clairement établie dans le sens d'une concentration de tous les efforts de la francophonie vers les secteurs de l'éducation et de la culture, dans le respect le plus absolu de la souveraineté des Etats membres.

Ce sont en effet les deux lignes de fond de la dernière séance plénière de la deuxième conférence générale de l'ACCT qui avait lieu hier matin à Québec, dans la salle de l'Assemblée nationale, sous la présidence de M. Gérard Pelletier, secrétaire d'Etat du Canada et président de la Délégation canadienne.

Plus de la moitié du budget et des programmes élaborés en commissions siégeant à huis clos depuis le début de la semaine et approuvés en plénière portent sur des projets proprement éducatifs. A elle seule l'Ecole de Bordeaux monopolisera environ 20 pour cent des efforts budgétaires de l'agence, soit \$1.653 million.

L'Ecole internationale de Bordeaux, en France, regroupera

plusieurs centres de formation, dont le premier—consacré aux techniques de gestion—accueillera dès décembre une quarantaine de stagiaires. Le Canada et le Québec accueilleront également, pour des stages de quelques mois, les étudiants de Bordeaux, choisis par concours dans les pays en voie de développement.

POLITIQUE

Dans tous ses travaux, tant à Ottawa qu'à Québec, cette deuxième conférence a clairement démontré le caractère "apolitique" de l'organisme.

Le Canada a donné certes l'exemple en ce domaine, puisque les membres québécois et fédéraux ont respecté au-delà de la lettre les accords qu'ils avaient conclu pour éviter que leur participation à la conférence ne tourne aux conflits protocolaires, comme il en avait été aux dernières rencontres de Niamey, en 1970 et en 1969.

Cet état d'esprit s'est particulièrement vérifié à la dernière séance plénière, hier matin, les délégués fédéraux laissant la parole au chef du groupe québécois, M. François Cloutier, chaque fois que le Canada devait intervenir.

● Bourassa remercie l'Agence de coopération d'avoir reconnu le Québec comme membre participant

par Normand GIRARD

M. Robert Bourassa a remercié en termes non équivoques, hier, les pays membres de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones d'avoir admis le Québec comme membre de leur organisation en qualité de gouvernement participant à ses institutions, ses activités et ses programmes.

Le chef du gouvernement québécois s'adressait officiellement aux délégués à la deuxième Conférence générale annuelle de l'organisme à l'occasion de la séance de clôture des délibérations qui se sont tenues, partiellement à Ottawa et partiellement à Québec.

Le premier ministre, après avoir qualifié la réunion de "premier Parlement universel francophone," a fait remarquer qu'il n'y a pas entre économie et culture autant d'antinomie et de contradiction qu'il en paraît de prime abord.

"En travaillant au développement économique des peuples, des nations ou des Etats, dit-il, nous nous trouvons à contribuer largement au progrès et à l'affirmation des valeurs culturelles".

M. Bourassa a expliqué en outre à ses auditeurs de marque

que l'on assiste ici au Québec depuis une dizaine d'années à une "floraison et à une expansion extraordinaires de notre culture francophone."

"Dans le domaine de la littérature, a-t-il précisé, les records d'édition sont battus d'année en année, plusieurs de nos écrivains et de nos poètes produisent désormais des oeuvres qui accèdent à l'universel, nos chansonniers, nos artistes lyriques, notre théâtre connaissent ici comme à l'étranger des succès remarquables.

"Il y a dans les beaux-arts telle chose que la personnalité québécoise dont les Pelland, les Borduas, les Riopel, se sont faits à travers le monde les ambassadeurs distingués".

Puis, il leur a expliqué que le défi que les Québécois doivent relever chaque jour chez eux, c'est bien celui "d'imprimer sur ce continent aux valeurs matérielles si pressantes des valeurs humanistes qui ont toujours été le signe le plus évident de la culture francophone".

M. Bourassa a aussi cité à titre d'exemple de "l'intérêt exceptionnel" que le Québec a apporté à la constitution et aux travaux de l'Agence le fait qu'actuellement plus de 500 professeurs québécois oeuvrent

dans les pays d'Afrique.

Il a aussi rappelé l'insistance que son gouvernement a mise pour être reconnu et admis au sein de l'Agence en qualité de membre "gouvernement participant" aux institutions, programmes et activités de l'organisme à titre d'exemple de l'intérêt du Québec.

Selon M. Bourassa "il y a dans l'idée de la francophonie beaucoup plus que de simples échanges dictés par nos besoins et nos intérêts respectifs".

"En travaillant ensemble à la réalisation de projets collectifs nous retrouverons tous, dit-il, une nouvelle solidarité et peut-être une nouvelle perception de nos propres réalités".

Et, il a invité indirectement les pays membres à profiter des expériences en déclarant que "vous pourrez bénéficier de notre contribution à certains de vos programmes et de vos activités, en télévision éducative, en pédagogie du français, en artisanat et tourisme, en formation du personnel de la Fonction publique, en matière de cinéma et de culture populaire," domaines dans lesquels les Québécois ont déjà acquis une riche expérience.

De même a-t-il énoncé que par la force des choses les Qué-

bécois doivent effectuer dans ces domaines et ailleurs la synthèse des technologies américaines, des institutions anglo-saxonnes et du milieu francophone.

Le premier ministre a conclu en faisant remarquer à son auditoire que le Québec peut et doit être "une partie de la jeunesse du monde", et qu'en ce sens il est bien placé au confluent du présent et de l'avenir pour effectuer le passage entre la tradition et la modernité.

"Cela, a-t-il affirmé, en restant nous-mêmes, en ne sacrifiant rien aux fausses idoles du progrès, tout en accédant au mieux-être engendré par le développement des sciences et des techniques. Le Québec, dit-il, est non seulement une réalité historique mais il est aussi une promesse d'avenir".

La tenue à Québec d'une première réunion d'un organisme international marquait un précédent, comme la participation distinctive du Québec aux travaux de l'organisme représentait une victoire de la volonté du vouloir-vivre du Québec à l'intérieur de la collectivité francophone du monde. Ce double dénouement venait coiffer dix années d'effort et de représentations.

Les pays francophones se donnent rendez-vous à Liège dans deux ans

QUEBEC (PC) — Les délégations francophones de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) ont quitté aujourd'hui la capitale québécoise pour se donner rendez-vous à Liège dans deux ans.

En effet, l'agence a adopté hier une proposition en ce sens formulée par la Belgique, au terme de sa deuxième conférence générale.

Fondé à Niamey Niger, en mars 1970, cet organisme international de la francophonie est maintenant repré-

senté sur les cinq continents. Les assises de 71, tenues depuis lundi à Ottawa et à Québec, ont donc fait une réalité "bien vivante" d'un vieux rêve de trois présidents de pays francophones africains: MM. Léopold Senghor Sénégal, Habib Bourguiba Tunisie et Hamani Diori Niger.

Dans son discours de clôture, hier soir, le président de la deuxième conférence, M. Gérard Pelletier, secrétaire d'Etat du Canada, n'a d'ailleurs pas manqué de souligner le "chemin immense" parcouru depuis que cette grande idée de la francophonie a été lancée.

Billecocq: "Nous avons mené le bon combat"

Intervenant également à la séance solennelle de clôture, à l'Assemblée nationale, le président de la délégation française, M. Pierre Billecocq, a exprimé l'opinion que la conférence "a poursuivi le bon combat" et que,

de plus, ce combat pour la défense et l'expansion de la langue française "a été bien conduit".

M. Billecocq a tenu par ailleurs à souligner qu'il se réjouissait de ce que cette deuxième conférence de l'ACCT se soit déroulée au Canada et se soit terminée au Québec, "un des hauts lieux de la vie active, parfois passionnée, de notre langue".

Auparavant, M. Bourassa avait évoqué lui aussi la "participation très large des représentants du Québec aux travaux de la conférence générale et des commissions".

Faisant état des nombreux échanges que le Québec réalise déjà avec plusieurs pays francophones, le premier ministre s'est dit certain que la richesse de ces cultures nationales "contribuera à la formation d'un nouvel homme québécois, à la fois plus près de ses sources et disponible à l'universel".

FRANCOPHONIE

L'Agence de coopération n'a pas obtenu un accroissement important de son budget

Québec. — Comme l'observe l'un des membres du secrétariat général de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones en faisant référence aux vives controverses qui se développèrent pendant les deux rencontres de Niamey, au cours desquelles se joua le sort même de l'organisation : « A Niamey, c'était la grande guerre ; à Québec, c'est le 14 juillet. » En effet, l'Agence n'a connu, au bord du Saint-Laurent, aucune bataille importante. Aucune décision capitale n'a marqué la conférence des vingt-deux Etats membres, qui s'est terminée vendredi soir 15 octobre à Québec.

Certes, il a été question, au cours de ces journées qui débutèrent lundi à Ottawa, des traditionnelles controverses entre le gouvernement fédéral canadien et le gouvernement provincial du Québec, mais elles préoccupèrent moins les participants à la conférence que les commentateurs locaux. On en parla en tout cas fort peu en séance plénière et également, semble-t-il, en commissions, la plupart des délégués ayant refusé de s'engager sur un terrain qui, pour la totalité d'entre eux, relève exclusivement des intéressés eux-mêmes.

L'accord intervenu à la veille de l'ouverture des travaux entre gouvernement fédéral et gouvernement provincial, à propos de la représentation du Québec au sein de l'Agence en tant que gouvernements participants, n'a été remis en cause par aucun des deux signataires. Désormais, le Canada disposera de deux sièges au conseil d'administration de l'Agence, et la plupart des dirigeants politiques québécois estiment que l'octroi du droit de veto au Québec, à l'exclusion du droit de vote, est de nature à les satisfaire. MM. Cloutier, ministre québécois des affaires culturelles, et Gérard Pelletier, chef de la délégation canadienne, eurent à plusieurs reprises l'occasion de préciser, au cours de ces dernières journées, que le compromis tenait compte et de la souveraineté de la Fédération du Canada et de la vocation particulière de la province du Québec.

Saluant « le premier Parlement uni-

De notre envoyé spécial

versel francophone », M. Bourassa devait d'ailleurs expliquer, à l'occasion de la séance de clôture des assises de la francophonie, pourquoi l'admission du Québec à l'Agence constitue un thème de satisfaction pour ses amis politiques, précisant également : « Pendant longtemps, le Québec ne pouvait que compter sur lui-même pour défendre et promouvoir les valeurs culturelles dont il est le dépositaire privilégié sur le continent nord-américain ; il n'en est plus ainsi maintenant que l'Agence existe... »

Certains des participants, notamment parmi les Africains, pourtant majoritaires, n'ont que fort peu contribué aux débats en séance plénière dans lesquels les Français, les Canadiens et les Belges ont occupé, en revanche, une place de premier plan. Ainsi, c'est par son silence que l'Afrique se sera surtout fait remarquer.

Il est vrai que l'une des conséquences les plus directes de la conférence qui vient de s'achever concerne l'accroissement de la contribution financière de la France, du Canada et de la Belgique au budget de l'Agence, accroissement tant en valeur absolue qu'en pourcentage. Il est désormais établi qu'à compter de 1973 la France assurera 46,34 % des charges de l'Agence, le Canada 35 % (dont 3 % pour le Québec) et la Belgique 12,25 %. De son côté, le Vietnam financera 0,75 % du budget, le Luxembourg 0,66 %, Monaco 0,30 %, les Etats africains ayant à se répartir, suivant des modalités à définir ultérieurement, le reste des charges financières.

Bien que les crédits de fonctionnement de l'Agence aient été substantiellement accrus — devant passer de 16 millions de francs en 1972 à 23 millions en 1973, — les participants ont pourtant refusé de s'engager sur la voie d'un plus large effort financier. L'état d'avancement des programmes de l'Agence souligne la volonté évidente d'institutionnaliser son existence. Ainsi, il semble aujourd'hui que l'idée lancée par les présidents Habib Bourguiba, de Tunisie, et Léopold Sedar Senghor, défendue par le président Hamani Diori, du Niger — trois hom-

mes auxquels la conférence rendit hommage sans mentionner le nom du général de Gaulle, qui exerça pourtant comme eux une action décisive dans ce domaine, — est aujourd'hui assurée de survivre. Il n'est pas certain, en revanche, que ceux qui voulaient faire de l'Agence un grand organisme de coopération international multilatéral, comme l'entendaient les Canadiens, par exemple, aient un jour gain de cause.

Aucune adhésion autre que celle du Québec n'a été enregistrée, en dépit de la présence des représentants du Cambodge, du Laos, de la République Centrafricaine, du Liban, des Seychelles et de la Louisiane. Cependant, les contacts pris entre les diverses délégations laissent supposer que certains de ces Etats ou certaines de ces minorités pourraient demander ultérieurement leur admission à l'Agence.

Il est peu probable, pourtant, que les vingt-deux Etats membres de l'Agence, et le gouvernement participant du Québec, s'adjoignent de nouveaux partenaires avant la prochaine conférence générale, qui devra avoir lieu à Liège en 1973.

PHILIPPE DECREAENE.

Louisiana French get cultural aid

QUEBEC (CP) — The Louisiana delegation to an international co-operation agency of French-speaking countries asked yesterday for "aid and encouragement" to ensure the survival and expansion of French in Louisiana.

The Louisiana request was read into the record only after the 22 countries making up the Agency of Cultural and Technical Co-operation of French-Speaking Countries agreed unani-

mously to the exceptional procedure.

The unanimous consent was required because the Louisiana delegation is attending the conference in an observer capacity only and has no right to take part in proceedings.

The request was read into the record at the final plenary session of the week-long conference.

The Louisiana delegation also succeeded in getting financial support from the

agency for a state project.

According to a reliable source, the agency's program committee, meeting behind closed doors at the conference, approved a \$6,000 contribution to finance a conference of French-speaking Americans in Louisiana next April.

James Bezou, spokesman for the Council for the Development of French in Louisiana, said he was very satisfied with the offer of co-operation.

La francophonie

L'Agence restreindra son action future à deux ou trois thèmes

de notre envoyé spécial, Michel Roy

QUEBEC — Les 22 Etats membres de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones ou partiellement francophones, au terme de leur conférence générale, présidée cette année par le secrétaire d'Etat, M. Gérard Pelletier, sont convenus de mieux circonscrire l'action future de l'Organisation internationale et de la restreindre à deux ou trois secteurs fondamentaux, notamment l'éducation et la culture, suivant les vœux qu'avaient exprimés au cours des débats les représentants de la France et du Québec.

Le budget total de l'Agence, dont le nom sera probablement changé lors de la prochaine conférence générale, à Liège (Belgique) en 1973, s'élève à \$3,320,000 pour l'année 1972 et à \$4,600,000 pour l'année 1973.

En séance plénière, dans l'enceinte de l'Assemblée nationale, les délégués ont approuvé les conclusions

générales de la commission des programmes de la conférence qui a pratiqué d'importantes coupures dans les propositions budgétaires. Il est donc prévu que l'Agence doit désormais centrer ses actions sur deux ou trois thèmes fondamentaux: accentuer l'effort de coordination et de liaison avec les organismes nationaux et internationaux existants en évitant toute concurrence ou double emploi; assurer une large diffusion, parmi les Etats membres, des études et travaux menés par l'agence ou d'autres organismes à vocation francophone; aider à la promotion et à la diffusion, par la langue française, des cultures nationales et traditions des pays membres de l'Agence.

La Conférence générale a d'autre part émis le vœu qu'une action soit entreprise auprès des pays qui ne sont pas membres de l'Agence pour les inviter à y adhérer. Ces "ab-

sents" de la francophonie sont la Suisse, l'Algérie, le Liban, le Maroc, la Mauritanie, la Guinée et le Congo.

Dans son allocution de clôture, M. Pelletier a tiré la conclusion des travaux de la semaine. L'Agence, a-t-il dit, est en plein essor et elle apparaît, après deux ans d'efforts, comme "un instrument privilégié d'action commune sur lequel nous pouvions fonder les meilleurs espoirs". Le secrétaire d'Etat y voit deux raisons: c'est d'abord que les pays intéressés ont appris à se mieux connaître et à mieux comprendre leurs préoccupations respectives; c'est ensuite le dynamisme et l'esprit d'entreprise manifestés par le secrétariat général. M. Pelletier a rendu hommage au dévouement de M. Jean-Marc Léger et de son équipe.

En sa qualité de président de la délégation canadienne, le secrétaire d'Etat s'est dit convaincu que la participation du Canada et du gouvernement québécois à l'Agence, de même que la présence dans ce pays durant une semaine des délégués des 22 Etats membres "auront aidé à mieux définir la vocation francophone du Canada".

Du budget adopté pour les années 1972 et 1973, il ressort que la vocation de l'Agence en matière d'éducation et d'échanges culturels est réaffirmée. C'est ainsi que l'Ecole internationale de Bordeaux, où des cadres venant de divers pays seront formés aux techniques de gestion, absorbe une part importante des crédits (\$800,000) en 1972 et \$1 million en 1973. Des

crédits de \$160,000 en 1972 et de \$270,000 en 1973 sont affectés à la télévision éducative. Aux chapitres de l'enseignement et de la recherche, du développement, de la culture et de la connaissance mutuelle (livre, cinéma, maison de culture, échange de jeunes, festival artistique et sportif), les divers projets soumis par le secrétariat et que M. Léger évoquait dans son rapport d'activité, ont été retenus par la Conférence. Mais, à plusieurs postes, les crédits demandés ont été amputés.

Pour équilibrer le budget en 1972, le Canada et la France ont consenti à majorer leurs contributions de 0.5 pour cent, et le secrétariat est invité à réaliser des économies dans la limite du possible, à utiliser les revenus de certains placements, à procéder au besoin à un emprunt.

Pour l'année 1973, l'échelle des contributions est établie de telle sorte que la France contribuera 46.34 pour cent du budget total; le Canada, 32 pour cent; le Québec, 3 pour cent; la Belgique, 12.25 pour cent; le Vietnam, 0.75 pour cent; le Luxembourg, 0.66 pour cent et Monaco, 0.36 pour cent. Les 16 autres membres de l'Agence se répartiront le reliquat, soit 4.6 pour cent, selon des modalités à convenir.

La Louisiane veut devenir le deuxième port francophone de l'Amérique du Nord

Québec — (Spécial) — La Louisiane a offert au monde francophone de devenir son port d'attache dans cette grande puissance que sont les Etats-Unis lors de la deuxième conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique, qui avait lieu à Ottawa et à Québec au cours de la semaine dernière.

Le président du Conseil pour le développement du français en Louisiane, Me James Domengeaux, a souligné aux délégués des quelque 30 pays membres de l'Agence qu'ils n'étaient pas réunis pour décider du sort de la francophonie pour le mois prochain, mais bien pour vingt-cinq, cinquante ou cent ans à venir.

Dans une déclaration présentée à l'Assemblée générale, Me Domengeaux a dit que dans la Louisiane d'aujourd'hui, un million et demi d'individus parlent et comprennent encore le français. Il a posé la question, à savoir, si le monde francophone veut ou non marcher sans la Louisiane, suggérant fortement qu'avec cet Etat, la francophonie pourrait compter les Etats-Unis dans ses rangs. On notait aussi dans cet énoncé que sans les Etats-Unis, la francophonie pourrait constituer une organisation faible.

«Aujourd'hui, la compétition dans le monde se fait aux dimensions de la planète; les frontières ne tiennent plus, sauf aux lignes de démarcation de la langue, des aspirations, de la culture et des ambitions internationales», a déclaré l'avocat de Lafayette.

«Peut-être bien que dans 50 ans, la Californie et la Colombie britannique seront devenus des centres d'influence japonais. Il est également possible que le Michigan soit devenu un centre d'influence allemand. Qu'est-ce qui nous servira d'unité, de langue, ou d'autre point de rattachement?», a-t-il dit.

Quant à la Louisiane française, Me Domengeaux a noté que la langue avait résisté, au cours des deux derniers siècles, à des pressions souvent très fortes. «Nous vivons maintenant dans une économie de pétrole, après avoir connu d'autres types d'économies qui pouvaient nous submerger, qui pouvaient détruire ces racines en changeant le sens de nos aspirations», a-t-il dit. «Pourtant, a continué Me Domengeaux, je représente un million et demi de francophones et je demande aux pays membres de l'Agence s'ils veulent travailler avec nous, s'ils désirent que nos racines françaises fassent des repousses afin que, dans 50 ou dans 100 ans, la Louisiane soit un deuxième port francophone sur le continent nord-américain».

Me Domengeaux a ajouté que le Conseil pour le développement du français en Louisiane a été qualifié d'entreprise téméraire. «Nous savons que c'est une entreprise courageuse et pleine d'espoir, et nous sommes décidés à entretenir cette force viscérale qui émane de nos aspirations à toutes les valeurs de la culture française», a-t-il déclaré.

L'île Maurice croit être utile au monde de la francophonie (G. Duval)

"L'île Maurice croit être utile au monde de la francophonie par son caractère bilingue, sa fidélité à sa culture française et par ses ressources, notamment le tourisme, dont tous pourraient bénéficier avantageusement..."

C'est en ces termes que M. Gaétan Duval, ministre des Affaires étrangères de l'île Maurice et maire de Port-Louis, la capitale, définit le rôle de son pays au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique de la francophonie.

A la tête d'une délégation de huit personnes, dont deux ministres, M. Duval profitera de son voyage pour remplir une autre mission, à savoir celle de discuter avec le maire Lamontagne de la possibilité de jumeler Port-Louis et Québec.

Notre interlocuteur se déclare "particulièrement heureux de ce que la session 1971 de l'Agence se tienne au Canada, car, nous dit-il, l'île Maurice et le Canada ont beaucoup de choses en commun: ce sont deux pays bilingues et les deux seuls à faire partie du Commonwealth".

D'autre part, il qualifie de "très importante la participation du Canada dans l'agence puisque, jusqu'à ce jour, seule la France ou à peu près avait un rôle éminent".

"Il m'apparaît comme extrêmement intéressant et encourageant que des pays nantis comme le Canada et la Belgique s'unissent à la France pour aider les nations moins bien pourvues mais tout de même capables d'apporter quelque chose à la communauté francophone mondiale", a ajouté le ministre.

En ce qui concerne les relations Canada-île Maurice, on peut souligner l'immigration. Chaque année, on établit à environ 300 le nombre de Mauriciens qui viennent vivre dans l'une ou l'autre de nos provinces.

A lui seul, le Québec compte environ 1,000 nouveaux citoyens

natifs de ce petit pays de l'océan Indien. La plupart oeuvrent dans l'enseignement, cela, en raison de leurs connaissances du français et de l'anglais car ces deux langues sont officielles dans ce pays et enseignées dans toutes les écoles.

Le Canada et l'île Maurice ont encore des liens en ce qui touche l'exportation. Grand exportateur de sucre, lequel constitue 90% du total de ses exportations, l'île Maurice a son principal acheteur dans l'Angleterre suivie par les Etats-Unis et le Canada.

Nous achetons aussi du thé, du rhum et de la mélasse.

A causer avec le ministre des Affaires étrangères de l'île Maurice, on se rend compte de la détermination de ce peuple de jouer un rôle "dans la mesure de ses moyens".

"Nous avons les yeux ouverts sur l'extérieur, il nous semble qu'il est de notre intérêt aussi bien que celui des autres, de participer à cette coopération culturelle et technique. Nous y tenons beaucoup et c'est dans cet esprit que nous sommes, également, membre de l'Organisation des communautés africaines, malgaches et mauriciennes", précise M. Duval.

La délégation mauricienne, que dirige son ministre des Affaires étrangères, est venue à ces sessions annuelles de l'Agence avec un projet: celui de fonder, dans ce pays, un institut de bilinguisme qui aurait pour but de former des traducteurs, des interprètes, des secrétaires bilingues et autres.

Le français et l'anglais ayant tous deux, droit de cité sur ce territoire et tous ses citoyens, sans exception, maîtrisant l'une et l'autre langue, il semble à notre interlocuteur que la création de cet Institut serait une chose à envisager pour l'Agence désireuse d'intensifier et d'étendre son action et son rayonnement.



M. Gaétan Duval, ministre des Affaires étrangères de l'île Maurice et maire de Port-Louis, la capitale.

Lamontagne appuie un jumelage avec Port-Louis

Le maire Gilles Lamontagne a donné sa bénédiction à un projet de jumelage Port-Louis-Québec. Le projet sera cependant soumis au conseil municipal pour approbation.

C'est ce que M. Lamontagne a expliqué à une délégation de l'île Maurice qui lui a rendu visite, à l'hôtel de ville de Québec. L'île Maurice était représentée par son ministre des Affaires étrangères et maire de Port-Louis, M. Gaétan Duval et de MM. Jonadar, ministre de l'Éducation, Balancy, Haut-Commissaire et Louise, conseiller municipal. Il y avait également d'autres personnalités de ce pays.

On se rappellera que la ville de Québec est déjà jumelée avec celle de Calgary et de Bordeaux et qu'un projet a avorté pour un jumelage Rouen-Québec. Depuis l'expérience de Calgary, on avait convenu qu'un jumelage devrait apporter autre chose qu'une simple occasion de fraterniser au moment de cette cérémonie.

M. Lamontagne a tenu à souligner les caractères identiques de Québec et de Port-Louis: les deux villes sont des capitales, ont un port de mer très actif, sont situées au pied de montagnes, qui forment un arrière-plan et par surcroît, les deux ont connu la domination anglaise avant d'accéder à un statut d'indépendance au sein du Commonwealth.

Aussi, selon le maire de Québec, ne faut-il pas s'étonner si le maire de Port-Louis ait manifesté le désir de jumeler sa ville avec la Capitale. Des deux côtés on espère que des relations plus étroites entraîneront des échanges fructueux.

Étant donné la grande distance qui sépare les deux villes, a expliqué le premier citoyen de Québec, on pourra considérer le jumelage Port-Louis-Québec d'abord et avant tout comme une expression d'amitié entre deux villes ayant beaucoup d'analogies historiques et dont les citoyens font partie d'un pays bilingue. Notons qu'une résolution favorisant ce jumelage a déjà été acceptée officiellement par le conseil municipal de Port-Louis.

Les représentants de l'île Maurice ont profité de leur séjour à Québec dans le programme de la Conférence de l'agence française de coopération culturelle et technique pour procéder au jumelage.

En dépit des faibles moyens de l'Agence, M. Léger est satisfait

par Michel Roy

M. Jean-Marc Léger, secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays de langue française, a regagné Paris hier soir, dans l'ensemble très satisfait des conclusions et des résultats de la deuxième conférence générale de l'Organisation qui s'est réunie la semaine dernière à Ottawa et à Québec.

Au cours de la conférence de presse qu'ils ont donnée à l'issue de cette grande rencontre de la francophonie, M. Léger et M. Gerard Pelletier, en sa qualité de président de la Conférence de l'Agence, ont été amenés à préciser le sens et la portée de l'action déjà entreprise ou envisagée pour les deux prochaines années malgré ce que M. Léger appelle "les ressources encore

modestes" à sa disposition. Les crédits s'élevaient à \$3,3 millions pour 1972 et à \$4,6 millions pour 1973.

Au journaliste français qui déplorait l'insuffisance des crédits attribués à la défense et à la propagation de la langue, M. Léger a répondu que l'Agence n'a pas été créée d'abord comme un instrument de propagation et de défense du français, mais comme un instrument de rencontre des peuples et de dialogue des cultures.

La langue française, à l'Agence, a ajouté M. Léger, est le moyen, un moyen éminent, privilège, capital, mais n'est pas la fin de l'Agence, cette fin étant cette coopération originale entre peuples de tous les continents et qui uti-

lisent un outil commun fondamental, qui est la langue française.

M. Pelletier a pour sa part reconnu que "le budget devrait être beaucoup plus considérable et nous regrettons tous qu'il ait dû être réduit".

Le secrétaire général et le président ont aussi apporté des précisions sur l'urgence des institutions de l'Agence: l'École internationale de Bordeaux dont le premier centre ouvrira ses portes en décembre à une quarantaine de stagiaires, délégués par leurs gouvernements respectifs pour acquérir une formation aux techniques modernes de gestion des entreprises (management). Ce centre de formation sera dirigé par un Canadien, M. François Leclaire, détaché de la Commission canadienne de la fonction publique. Agé de 34 ans, M. Leclaire a une formation à la fois littéraire, philosophique, politique et administrative: à Ottawa, il a donné des cours de recyclage et de gestion.

L'enseignement du Centre de Bordeaux a expliqué M. Léger, sera extrêmement concret, axé sur l'étude de cas et comportant d'abord sept mois à Bordeaux, puis un stage d'application de trois mois à Québec, et un nouveau stage de deux mois à Bordeaux notamment pour confronter les expériences vécues à l'étranger et rédiger une thèse.

A tous égards, a encore dit M. Léger, cette école sera multinationale dans sa nature, dans sa gestion et son financement, par son conseil scientifique, par ses stagiaires et par ses enseignants. Le groupe de permanents sera composé d'un directeur et de cinq professeurs, mais il y aura un grand nombre de conférenciers qui viendront, pendant quelques semaines, dispenser un enseignement sur des aspects précis du programme. Ce sont des hommes d'affaires, des hauts fonctionnaires, des universitaires, etc.

Tous les risques de double emploi, qui avaient suscité des craintes parmi certains délégués à la conférence générale, ont été soigneusement évités. Il est en outre prévu que les diplômés obtiendront des postes à leur retour dans leur pays.

Le Canada, a précisé M. Pelletier, se propose d'envoyer en stages à Bordeaux des coopérants de l'ACDI, appelés à travailler en Afrique francophone.

Sur un autre plan, l'un des adjoints de M. Léger au secrétaire général, M. Kéke, a voulu confirmer la vocation multiculturelle de l'Agence qui, dans ce domaine, a un programme bien déterminé.

"Nous avons commencé à coopérer avec le Centre la linguistique appliquée de Dakar (CLAD) qui voudrait arriver à transporter de la radio à la télévision l'enseignement du français comme langue seconde dans plusieurs pays intermédiaires. L'Agence envisage également, dans le domaine de l'aide à la tradition orale, de favoriser l'épanouissement des cultures des autres Etats membres, essentiellement des pays de l'Afrique, de l'Océan Indien et du Vietnam. Dans son programme d'aide à la création littéraire, l'Agence entend favoriser l'épanouissement et la diffusion des civilisations, des cultures des pays du tiers monde à travers l'Occident francophone."

Interrogé sur le développement économique et les liens organiques que l'Agence a déjà établis ou compte établir avec d'autres organismes, M. Pelletier a fait observer que l'organisation ne peut mener une action très serrée dans l'ordre du développement économique, la plupart des pays membres comptant plutôt pour le développement proprement économique sur la coopération bilatérale.

Toutefois, l'un des secrétaires généraux adjoints, M. de Monterra, a signalé l'existence d'un programme concret de caractère économique. Il s'agit de la "bourse des techniciens" qui permet d'établir des liens avec les organisations internationales qui dispensent de l'aide à un certain nombre de pays et de créer une situation privilégiée pour les Etats membres auprès de ces organisations internationales. Une fois inventoriés les besoins dans les pays membres, l'Agence sera ainsi en mesure de faire bénéficier l'Etat intéressé des services de techniciens spécialisés attachés à une autre organisation.

D'autre part, par le biais d'un certain nombre de programmes, comme l'artisanat et le tourisme, l'Agence croit pouvoir contribuer au développement économique des Etats membres.

En conclusion, M. Pelletier a indiqué les raisons de la satisfaction que tire le

gouvernement canadien de la conférence générale de l'Agence. C'est d'abord la préoccupation des conversations multilatérales qui s'y manifeste. Question capitale pour le Canada pour qui "il n'est pas commode d'avoir uniquement un dialogue bilatéral" avec ses voisins, l'URSS au nord, les Etats-Unis au sud. C'est pourquoi, a souligné le secrétaire d'Etat, il est "fondamental pour le Canada de devenir membre de tous les organismes qui peuvent nous donner l'occasion d'une conversation et d'échanges multilatéraux."

En second lieu, M. Pelletier note "une préoccupation commune à tous les éléments de la communauté francophone du Canada de briser l'isolement qui est, comme pour toutes les minorités d'ailleurs, le plus grand danger qui la menace... Briser l'isolement est une de nos préoccupations les plus constantes et l'Agence de coopération nous en fournit une occasion magnifique."

L'agence de la francophonie "sur orbite"

Québec, le 18 octobre. (De notre envoyé spécial.)

La seconde conférence générale, de l'Agence de coopération culturelle et technique, des pays de la francophonie, vient de terminer, à Québec, capitale hors de France du maintien de la langue française, les travaux commencés au début de la semaine dernière, à Ottawa, siège du gouvernement fédéral canadien.

Plus de cent cinquante délégués, au niveau ministériel, consultants, journalistes représentant les vingt-deux pays membres, ainsi qu'un certain nombre d'Etats invités, ont assisté aux sessions publiques et travaillé d'arrache-pied, à l'intérieur des trois commissions juridique, administrative et financière, et des programmes, si bien que deux ans après sa fondation, il est possible de dire que la francophonie est maintenant « sur orbite ».

Un point important, d'ordre politique, est désormais acquis, mettant fin aux aigres querelles entre le gouvernement fédéral canadien et le Québec; ces querelles avaient empoisonné l'atmosphère des précédentes conférences tenues à Miami, en 1969 et 1970. La province française est, depuis la semaine dernière, membre participant de l'agence, statut particulier qui lui confère un siège au Conseil d'administration.

Les budgets d'aide et d'assistance aux Etats membres en voie de développement (notamment africains) ont été votés, et les charges réparties à raison de 46,24 % pour la France, 35 % pour le Canada (gouvernement fédéral et gouvernement du Québec), 12,25 % pour la Belgique, le reste, soit moins de 7 %, partagé entre les dix-neuf autres participants dans la mesure de leurs moyens.

Nous reviendrons, très prochainement et longuement, à la lumière des rencontres d'Ottawa et de Québec, sur les buts et les moyens de l'Agence de coopération culturelle des pays francophones instrument de rencontre et de connaissance mutuelle des peuples, instrument de dialogue des cultures, comme dit son secrétaire général, M. Jean-Marc Légar.

M. O.-L.

La Tunisie fait des réserves au sujet de l'Agence francophone

TUNIS (AFP) — Le ministre des Affaires étrangères de la Tunisie, M. Mohamed Masmoudi, a fait certaines réserves, hier, concernant l'action de l'Agence francophone de coopération culturelle et technique qui vient de tenir sa deuxième conférence générale à Ottawa et à Québec.

“Par l'intermédiaire de la francophonie, nous ne voudrions pas nous laisser en-

trainer dans je ne sais quelle croisade”, a déclaré le ministre, qui prenait la parole à l'ouverture du 11e congrès de l'Association internationale des journalistes de langue française.

Non au néo-colonialisme

M. Masmoudi avait préalablement souligné que la langue française devait être un instrument de culture humaniste et de communication, et non “simplement un outil de

travail ou un moyen de pénétration néo-colonialiste”.

Pour la Tunisie, attachée à ses valeurs arabo-musulmanes, la langue française est un moyen de promotion dans le monde moderne, a fait observer M. Masmoudi.

Quand M. Trudeau se vante

L'entente intervenue entre le fédéral et le provincial pour déterminer le statut du Québec dans l'Agence des pays francophones serait acceptable et satisfaisante. C'est du moins l'avis du ministre des Affaires culturelles, le Dr François Cloutier. M. Cloutier a peut-être la satisfaction facile, mais ne lui cherchons pas noise à ce sujet-là, tout en ne cachant pas que dans sa rédaction cette entente peut ouvrir et ouvrira probablement les portes à de nouveaux malentendus et à de nouvelles mésententes.

Ce qu'il faut dire et ce qu'à ma connaissance on n'a pas dit en marge de la réunion à Ottawa et à Québec des 22 pays francophones de l'Agence, c'est qu'il faisait singulier de voir le premier ministre Trudeau tirer un peu fort sur la "couverte" pour se donner à lui et à son gouvernement un rôle de premier plan dans ce qu'on pourrait appeler le réveil de la francophonie.

Certes, M. Trudeau avait raison de dire sa joie d'accueillir dans la capitale canadienne les délégués de si nombreux pays où le français est langue courante ou de culture. Et il n'est pas

question ici de mettre en doute sa sincérité dans l'accueil qu'il a fait à la francophonie, la "francité" ou la "francitude" pour parler comme le poète Senghor.

Mais on s'accorde difficilement avec M. Trudeau quand il laisse entendre qu'Ottawa aurait comme battu la marche dans la mise en place de relations plus étroites entre les pays francophones.

On pense plutôt le contraire. On pense qu'il a d'abord fallu voir le Québec, sous MM. Lesage et Johnson, prendre presque malgré Ottawa l'initiative de renouer les liens avec la France. Ce qui a conduit d'une certaine façon le journaliste montréalais Jean-Marc Léger, dont les liens avec le gouvernement Trudeau n'avaient aucune consistance, à devenir un peu comme une cheville ouvrière dans la fondation de l'Agence des pays francophones.

La vérité, M. Trudeau ne l'ignore pas, c'est que si le Québec ne s'était pas rapproché de la francophonie, à Ottawa on ignorerait encore, comme on l'a ignoré si longtemps, que ça existe la francophonie...

Julien MORISSETTE

Au fil des jours

Une soirée ontarienne

Pour nombre de participants, la "soirée ontarienne" offerte à l'occasion de la deuxième Conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique aura été une révélation. Il serait même plus juste de dire de révélations. Ainsi, ils y auront appris que les francophones ont été les premiers à coloniser l'Ontario. Ils y auront appris que numériquement, les francophones sont plus nombreux qu'en plusieurs pays de l'Afrique française que des tenants du séparatisme québécois jugent viables alors qu'ils désespèrent de l'avenir du français en Ontario. Ils y auront appris que la poésie et la musique peuvent fleurir chez les francophones de l'Ontario aussi bien qu'au Québec, comme l'ont démontré la toute jeune et charmante Monique LaPalme, de Sudbury, et la talentueuse Monique Brunet, de Rockland. Ces jeunes artistes respirent la santé et l'enthousiasme d'un peuple qui vit et ne veut pas mourir.

Amène-toi chez nous

Les étrangers qui ont assisté mardi soir à la première du film ontarien "Amène-toi chez nous", présenté à l'occasion de la deuxième Conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique, n'auront eu qu'une vue bien incomplète de la vie française en Ontario. Trop court et réalisé trop rapidement, le film ne pouvait évidemment donner un tableau complet de la situation. Toutes les omissions des aspects de la vie française en Ontario étaient regrettables, mais la plus regrettable aura sans doute été celle de l'Université d'Ottawa. L'institution est bilingue, il est vrai, et non pas française, mais c'est tout de même là que se sont formées des générations de Franco-Ontariens.

Après la deuxième assemblée générale

qui vient de se tenir à Ottawa et Québec

LA FRANCOPHONIE: un état d'âme
et aussi un « commonwealth » de la langue française

par Max OLIVIER-LACAMP



A la tribune de l'Assemblée générale d'Ottawa, de gauche à droite : le ministre belge des Affaires culturelles, M. Albert Parisi ; le Premier ministre canadien, M. Pierre-Elliott Trudeau ; le président de l'Agence de coopération culturelle et technique, M. Harou Kouka, ministre de l'Éducation du Niger ; le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp.

Ottawa, 21 octobre (de notre envoyé spécial).

« **L**A francophonie n'est pas une langue, mais une civilisation capable d'assurer l'avenir du monde... »

C'est sur cette phrase d'André Malraux que Pierre Billecoq, chef de la délégation française, a conclu son allocution à la séance solennelle de clôture de la 2e conférence de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones, à Québec. L'auteur de la « Condition humaine » et des « Antimémoires » avait ainsi parlé lors d'une rencontre préparatoire, à Niamey, en 1969, pour jeter les bases d'une sorte de vaste association d'entraide et d'amitié unissant tous les citoyens du monde dont le moyen de communication est la langue française.

L'Agence, comme on l'appelle en bref, ou la francophonie, comme on la désigne aussi (d'un mot pédant et pas très joli), fondée à Niamey, réunie une première fois en 1970 dans la même ville (en raison de l'intérêt particulier porté par le président du Niger, M. Hamani Diori, l'un des initiateurs du mouvement), l'Agence donc, après la seconde conférence générale qui vient de s'achever, commence à prendre figure et tournure, à se dégager d'un certain flou, d'une certaine irréalité...

Au cours de ses deux années d'existence, et particulièrement lors des deux conférences de Niamey, elle avait servi de champ de bataille, de terrain d'affronte-

Ils étaient 26 à Ottawa

Voici la liste des pays représentés à la conférence Ottawa-Québec (octobre 1971).

ETATS MEMBRES : Belgique, Burundi, Cameroun, Canada (gouvernement fédéral, Nouveau-Brunswick, Ontario, Manitoba), Côte-d'Ivoire, Dahomey, France, Gabon, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maurice, Monaco, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie, République du Vietnam, République Voltaïque. **ETAT PARTICIPANT :** Québec. **ETATS INVITES :** République Centrafricaine, République Khmère, Laos, Liban.

ment aux représentants du Québec, province canadienne jusqu'à nouvel avis, et à ceux du gouvernement fédéral d'Ottawa. Les heurts avaient été violents et, si les points de vue s'étaient éclaircis, les contours de l'Agence restaient assez vagues, pour ne pas dire davantage.

Cette fois, poire coupée en deux, la conférence s'est tenue pour une moitié à Ottawa, pour l'autre à Québec, dans la ville symbolique de la résistance internationale du français. Après une semaine de gros travail, on peut dire que l'Agence francophone s'installe dans l'existence. Elle a désormais des moyens et des programmes, même quand certains de ceux-ci sont contestés.

Mais, et là je cite Pierre Billecoq parlant à bâtons rompus et, qu'il me pardonne, presque à titre privé : « Formalisme et jurisme sont les deux écueils de la francophonie... »

« Désormais le Québec se sent moins seul... »

Un point important a été acquis : le Québec, province francophone privilégiée, est admis à la conférence en tant que gouvernement participant, avec l'approbation du pouvoir fédéral, ce qui est justice, toutes considérations politiques à part, la « Belle Province » comme elle se nomme elle-même, étant en matière de langue et d'éducation « sur la ligne de feu », pour reprendre un mot de son ministre des Affaires culturelles, François Cloutier. Dans le domaine de la langue, parce que son sort en Amérique est lié aux progrès (ou au non-recul) de la francophonie ; dans celui de l'éducation, parce que le Québec s'estime à l'avant-garde dans ce domaine.

Même sans attribuer à l'accord entre Québec et Ottawa la valeur

d'une reconnaissance d'indépendance, on constate qu'un grand pas a été accompli sur le plan moral : quand Pierre-Elliott Trudeau souligne, dans l'auguste salle du Sénat canadien, doré par tout, au plafond caissonné des emblèmes héraldiques britanniques, que la francophonie devenue réalité consacre de par le monde la permanence du Canada français, c'est quelque chose de nouveau et d'important. Après tant de siècles de mise à l'écart sous tutelle britannique, la vocation privilégiée du Québec est mise en avant par ceux-là mêmes qui contestaient hier son particularisme.

Il n'était que de lire les journaux canadiens de langue française, le lendemain de la grande nouvelle, et leur enthousiasme

devant cette percée du Québec dans le domaine des relations internationales. « Depuis qu'existe une communauté de langue française, disait M. Cloutier, parlant de l'Agence, le Québec se sent moins seul au monde ! » Voilà, je pense, un point fort positif à mettre au compte de la jeune organisation internationale.

Cela dit, une fois dégagée de son aspect canadien, à quoi donc sert l'Agence de coopération culturelle et technique francophone ? Est-ce une sorte de petit UNESCO de langue française, un UNESCO du pauvre étant donné la modicité de ses budgets par rapport à ceux de l'organisation internationale ? Une simple agence, une de plus, d'assistance aux pays en voie de développement, destinée à apaiser la mauvaise conscience des pays « en voie d'épanouissement », le tout justifié par le dénominateur commun francophone... ?

(Qu'on me permette une parenthèse, à propos de ce mot, *francophone*, qui rime avec bigophone, saxophone, téléphone, etc., fabriqué d'un radical honorable et bien français, enlaidi d'un suffixe grec peu... euphonique. Il paraît qu'il est impossible dans toute la langue française d'en trouver un meilleur... Ce qui tendrait à démontrer une fois de plus l'impuissance relative de la langue française à former de sa propre matière les mots nouveaux dont elle a besoin, en face du succès de l'anglais, partout présent au monde, même et peut-être surtout au Québec francophone, à Montréal notamment, pas seulement par impérialisme, mais par son adaptabilité à la nouveauté et à son génie profond, grâce auquel il sécrète, sans douleur ni recours aux langues mortes, les mots qui lui manquent au fur et à mesure de ses besoins. Ainsi ai-je entendu, *horresco referens*, parmi les tentatives de définition de la francophonie, plus d'un délégué, Mauricien puriste ou Québécois farouche, Sénégalais gram-

mairien ou Nigérien poète, plus d'un responsable de l'Agence, s'écrier, ou à peu près : « Toutes proportions gardées, toutes choses égales d'ailleurs, etc., la francophonie, c'est une sorte de *Commonwealth* de langue française... »

Ce qui est la meilleure et la plus courte définition, intraduisible en français. Je ferme maintenant cette parenthèse, qui n'est pas futile).

Quelle est donc (fut, sera) l'action de l'Agence ? Sur quoi s'exercera-t-elle ?

Je puiserai ici, pour le passé tout frais, dans l'allocution prononcée par Jean-Marc Léger, son secrétaire général, le 11 octobre dernier à Ottawa. Cette allocution, dont je vais extraire quelques bribes, résume un rapport-pavé d'une petite centaine de pages et je m'attacherai au travail accompli entre le 1er avril 1970 et le 1er octobre 1971, soit pendant dix-huit mois.

Trois chapitres : enseignement et recherche ; développement ; culture et connaissance mutuelle.

Au premier chapitre figure ce qu'on appelle l'École de Bordeaux, c'est-à-dire, dans sa première phase une institution de caractère multilatéral dont le volet actuellement ouvert est un centre de formation aux techniques de gestion. Ce qui, au niveau des pays de l'Afrique, présente un intérêt certain, à condition que l'enseignement soit pratique et non livresque.

Le stage de fin d'études — trois mois à travers le Canada — me paraît important pour enrichir la vision sur l'extérieur des jeunes Africains ; mais redoutable, si ceux-ci, de retour chez eux, s'appliquent à transposer à Niamey, Bamako ou Ouagadougou les exemples étudiés à Calgary, Toronto ou Montréal.

Télévision éducative, développement des méthodes audiovisuelles, enfin l'expérience dite des *mallettes pédagogiques*, c'est-à-dire la mise à la disposition d'instituteurs démunis dans les pays du tiers monde d'un ensemble d'ouvrages de base et de fournitures scolaires.

Tisser un vaste réseau de relations privilégiées

Au chapitre développement, retenons l'aide à l'artisanat (qui intéresse vivement la plupart des Etats membres), l'aide au tourisme, la bourse des techniques, la bourse des connaissances, ces quatre têtes de chapitre entendues sous l'angle culturel, sans préjuger pour autant les retombées économiques sur place.

Enfin, au chapitre culture et connaissance mutuelle, qui fait peut-être la partie la plus importante du programme de l'Agence, celle qui rejoint, selon M. Léger, l'essence même de la vocation dessinée pour l'organisation... Pour en parler rapidement, il s'agit d'un certain nombre d'initiatives telles que le projet d'un consortium du cinéma dans les pays francophones, d'une éventuelle société multinationale d'édition en Afrique, d'un projet de maisons de la culture, etc. Expériences, aussi, d'échanges de jeunes. Deux cents, pour l'année qui finit, d'Afrique, de l'Océan Indien, du Vietnam, du Maghreb, des Antilles, etc., ont participé à un voyage de découverte et d'information.

Pour le présent — et le proche futur — les résultats de la conférence d'octobre 1971 (Ottawa et Québec) sont matérialisés dans les rapports des trois commissions.

Sur les travaux de la commission juridique, je glisserai : il s'agit d'affaires intérieures.

Les travaux de la commission administrative et financière, sans entrer dans les détails, ont abouti à la détermination des budgets et à l'étude des « contributions » pour les années 1972 et 1973, avec un manque à gagner (pour cause de cotisations non payées)

compensé par un geste plus que symbolique de la France et du Canada. Pour l'année 1973, l'échelle suivante a été retenue : France 46,34 %, Canada 35 % (32 %, gouvernement central ; 3 %, gouvernement du Québec), Belgique 12,25 %, République du Vietnam 0,75 %, Luxembourg 0,6625 %, Monaco 0,36 %, les seize autres membres de l'Agence se répartissant le reliquat « dans la mesure de leurs moyens », soit 4,6375 %.

Enfin, la commission des programmes a rendu son rapport pour l'exercice écoulé. Il porte sur l'attribution des crédits aux diverses branches d'activité (certaines attributions *extrêmement contestées*) dans le cadre d'un budget-programmes qui sera, pour l'année 1972, de 16.604.000 francs, avec, pour 1973, 40 % d'augmentation prévue.

Les dépenses de fonctionnement de l'Agence elle-même, dont le siège est à Paris, atteindront 2.555.600 francs pour 1972 et 3.583.000 pour 1973. Voilà.

Tous comptes faits, est-ce trop cher pour le contribuable fran-

çais que de payer une telle quote-part à un organisme qui vient en partie « doubloigner » (ou qui paraît « doubloigner ») avec toutes sortes d'aides bilatérales consenties par les diverses agences gouvernementales aux pays en voie de développement tous francophones, nés de l'extinction du colonialisme ?

C'est le raisonnement que tiennent certains. Les uns, par « cartiérisme », comme on dit. Les autres, par crainte de voir diminuer certains crédits, certaines allocations, voire d'assister à l'amoin-

drissement de certains rapports privilégiés, comme on appelle pudiquement quelquefois les moyens de pression.

Tout bien pesé, je pense que le jeu, pour nous, en vaut la peine, même dans l'état encore assez vague des choses (pour citer de rechef Pierre Billecoq : « la francophonie est un état d'esprit... »)

A mon avis, après l'avoir vue vivre pendant une longue semaine, après avoir vécu avec elle et dans elle, toute mêlée d'hommes

et de femmes des cinq continents, noirs, bruns, jaunes et blancs, je suis persuadé que l'Agence de coopération culturelle et technique démontre la possibilité de tisser, entre pays de même langue de travail et de culture, tout un réseau de relations multilatéralement privilégiées.

Cela, sans pour autant nuire aux positions historiques et solides conservées par la France dans les anciens territoires de son expansion coloniale.

Max Olivier-Lacamp.



Deux historiens à la première Conférence de la francophonie (Niamey, mars 1970)
M. Boubou Hama et M. Fauvier.

Egalité, complémentarité, solidarité

L'Agence de coopération culturelle et technique est née à Niamey le 20 mars 1970, à l'issue d'une conférence constitutive à laquelle participaient vingt-six gouvernements de pays partiellement ou entièrement de langue française. Vingt-deux d'entre eux ont signé la convention portant création de la nouvelle organisation internationale dont le siège a été fixé à Paris.

Ainsi prenait forme une grande idée dont les premiers promoteurs avaient été des dirigeants politiques africains et maghrébins. Idée qui correspond à la fois à l'exigence de coopération multilatérale de notre époque et à la conviction que l'usage d'une langue commune peut faciliter l'exercice de cette coopération sous une forme originale.

On retiendra, en particulier, que l'objectif

fondamental de l'agence est la mise en œuvre d'une véritable coopération multilatérale dans les domaines culturels et techniques largement entendus et que son premier souci, clairement énoncé dans le préambule de la convention, est la valorisation et la diffusion de toutes les langues et de toutes les cultures représentées en son sein.

La coopération authentique ne saurait, en effet, être réduite à la seule assistance technique, si importante soit celle-ci. Elle est, d'abord, recherche attentive et fervente d'un dialogue permanent des cultures et du rapprochement des peuples dans l'ordre de l'esprit. Chaque membre de l'agence a quelque chose à proposer comme quelque chose à recevoir. D'où la devise qui a été adoptée : égalité, complémentarité, solidarité.

Une simple concession

Le Standard, St. Catharines

A la prochaine conférence de l'Agence pour la coopération culturelle et technique des pays francophones, le Canada sera représenté par deux délégations. Il y aura une délégation canadienne et une autre québécoise, le drapeau unifié et le fleurdelisé, pour délimiter l'autonomie de chaque délégation.

Cela peut paraître ridicule aux yeux de beaucoup de Canadiens, mais c'est l'accord intervenu entre le gouvernement fédéral d'Ottawa et celui du Québec. La seule concession faite à l'unité nationale et à la réalité politique, est un accord aux termes duquel les deux délégations voteront à l'unisson. Si les deux délégations autonomes sont d'accord sur un point, la fédérale votera pour tout le Canada. Si elles ne sont pas d'accord, le Canada s'abstiendra.

C'est une concession qui a peu de chances de tromper les membres de la francophonie quant à la véritable nature de la double personnalité du Canada. — Le 12 octobre.

Les grands absents dont a parlé M. Trudeau

Le Devoir du 12 octobre rapporte que le premier ministre du Canada a regretté l'absence de certains pays au sein de l'Agence. Ce n'est pas un hasard si les pays mentionnés, moins la Suisse, sont ceux dont la décolonisation a été plus difficile. L'Algérie, la Guinée et le Congo, en particulier, peuvent craindre que la mise sur pied d'une telle agence ne soit le prélude d'une nouvelle incursion néocolonialiste sous les dehors de la coopération. Cette crainte est confirmée par la participation de la France et de la Belgique qui, aux yeux de beaucoup, trouveraient là une sorte de revanche. Si ces deux pays ne sont pas les promoteurs de l'Agence, leur potentiel culturel et technique fera d'eux certainement les principaux acteurs. Quant aux promoteurs (Sénégal, Niger et Québec), ils ne donnent pas de garantie suffisante à l'indépendance éventuelle de l'organisme. L'on sait l'attachement à la France d'un Senghor ou d'un Diiori comme on se rappellera la bataille qu'a menée ce pays pour la participation du Québec en tant qu'Etat souverain.

Personnellement je crois que l'Agence pourra et saura se rendre indépendante, mais elle devra d'abord faire ses preuves avant d'attirer ces grands pays. Tout dépendra des priorités qu'elle choisira. S'il ne s'agissait que de promouvoir la langue française, la participation de plusieurs pays, exception faite des francophiles inconditionnels, tendrait à s'a-

moindrir. Les pays d'Afrique dits francophones considèrent le français plus comme un instrument de communication internationale que comme un instrument de culture. L'Agence se doit donc d'être plus un organisme de coopération technique qu'un office de la langue française. Il est faux de penser que les pays qui utilisent le français sont de culture française. Là où il est le plus parlé la proportion de ceux qui le comprennent ne dépasse pas les 5%. Aussi je ne serais pas étonné si du jour au lendemain le Congo décidait que sa langue de communication internationale sera l'anglais si sa coopération avec les Etats-Unis est jugée plus rentable. L'érosion du français au Vietnam est un exemple très parlant à ce sujet. Il est également possible et même souhaitable que le Congo adopte un jour le swahili à l'instar de sa voisine la Tanzanie. Cette langue est, parmi les langues congolaises, la plus répandue dans le pays. Elle est parlée dans trois grandes provinces et est comprise à Kinsha-

sa. Le swahili a l'avantage d'être une langue internationale sans être le patrimoine d'aucun pays en particulier. J'ajouterai ici que cette langue est plus bantoue qu'un quelconque dérivé arabe, comme certains le croient. Toute sa structure est bantoue et l'élément arabe n'intervient que dans le vocabulaire où il est d'ailleurs complètement bantuisé.

Assez curieusement, les démêlés entre Ottawa et Québec et la victoire relative du gouvernement fédéral me donnent l'impression que l'Agence sera suffisamment indépendante. Cela parce que le rôle de la France sera moins prépondérant. Le regret du premier ministre canadien est à cet égard très révélateur. En effet les quatre pays africains absents sont les pays où la France a moins de prise. De toute façon tout dépend de l'intérêt que chacun peut y trouver et c'est à chacun de se convaincre qu'il y va de son intérêt.

César GASHABIZI
Québec, le 13 octobre 1971

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20042386 4

CA1 EA 71D21 FRE DOCS
La Deuxieme conference generale
de l'Agence de cooperation cultur
43270750

DOCS
CA1 EA 71D21 FRE
La Deuxieme conference generale de
l'Agence de cooperation culturelle
et technique a travers la presse :
Ottawa-Quebec, 11 a
43270750